

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2016



GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE – 161 AVENUE PAUL VAILLANT-COUTURIER – 94250 GENTILLY
ENTREPRISE RÉGIE PAR LE CODE DES ASSURANCES

SOMMAIRE

I/ Informations générales	3
- Liste des membres du Conseil d'administration	
- Liste des membres de Direction	
- Commissaires aux comptes	
II/ Rapport de gestion	7
- Analyse de l'exercice	
- Rapport extra financier : Responsabilité Sociale et Environnementale	
III/ Les comptes annuels.....	44
- Bilan actif	
- Bilan passif	
- Compte de résultat	
- Engagements reçus et donnés	
- Annexe – Comptes annuels	
IV/ Rapports des Commissaires aux comptes	82
- Rapport sur les comptes annuels	
- Rapport de l'un des Commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales figurant dans le rapport de gestion	
- Rapport spécial sur les conventions réglementées	
V/ Rapport sur les procédures d'élaboration et de vérification de l'information financière et comptable (article R341-9 du code des assurances - ex R336-1).....	94
VI/ Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 avril 2017	98
VII/ Attestation du Responsable de l'information.....	102

I/ INFORMATIONS GÉNÉRALES

Liste des membres du Conseil d'administration	4
Liste des membres de Direction	5
Commissaires aux comptes	6

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CRAMA PARIS VAL DE LOIRE CONSEIL d'ADMINISTRATION

	FEDERATION	DURÉE du MANDAT	DATE de FIN du MANDAT
PRESIDENT			
COLLAY Daniel	Ile-de-France (75)	6 ans	2020
PRESIDENT DELEGUE			
POMMIER Pascal	Seine & Marne (77)	6 ans	2020
VICE-PRESIDENTS			
BUISSET Christophe	Somme (80)	6 ans	2020
DESNOUES François	Indre & Loire (37)	6 ans	2017
MANDARD Jean-Christophe	Loir & Cher (41)	6 ans	2022
PYPE Denis	Oise (60)	6 ans	2018
RENOUX Philippe	Yonne (89)	6 ans	2018
VAUXION Benoît	Loiret (45)	6 ans	2022
MEMBRES du BUREAU			
CAEKAERT Laurent	Seine & Marne (77)	6 ans	2018
DUPOY Noëlle	Loiret (45)	6 ans	2018
FOSSIER Jean-Marie	Ile-de-France (75)	6 ans	2022
LEFEVRE Marie-Noëlle	Oise (60)	6 ans	2020
MAUPOIS Pascal	Yonne (89)	6 ans	2020
MENON Bertrand	Loir & Cher (41)	6 ans	2020
PETIT Olivier	Somme (80)	6 ans	2020
VERNA Patrick	Indre & Loire (37)	6 ans	2020
ADMINISTRATEURS			
BENOIT Laurence	Seine & Marne (77)	6 ans	2020
DETAPPE Valérie	Oise (60)	6 ans	2020
ODEAU Aymeric	Loir & Cher (41)	6 ans	2022
POMMÉ François	Indre & Loire (37)	6 ans	2020
REGNIER Jean-Marie	Loiret (45)	6 ans	2018
SAVOURÉ Jean-Louis	Ile-de-France (IDF)	6 ans	2018
THIAULT Jean-Philippe	Yonne (89)	6 ans	2020
THUILLIER Bénédicte	Somme (80)	6 ans	2018
REPRESENTANTS SECTEUR "ENTREPRISES"			
BOUFFEL Patrick	Entreprises de Picardie	6 ans	2022
DEVOOGHT Alain	Coop. & OPA	6 ans	2020
ADMINISTRATEURS SALARIES			
COTONNEC Ingrid	Yonne (89)	2 ans	30/06/2017
LECOY François	Siège (Olivet)	2 ans	30/06/2017

LISTE DES MEMBRES DE DIRECTION

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Monsieur Eric GELPE

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

Monsieur Laurent BOUSCHON (jusqu'au 31 octobre 2016)

DIRECTEURS

Monsieur Jean-Christophe BIOTTI	Directeur des Ressources Humaines
Monsieur Vincent COUSIN	Directeur Finance et Risques
Monsieur Thierry DECHENE	Directeur Technique Assurance
Monsieur François DELAISSE	Secrétaire Général
Monsieur Jérôme DESSAGNAT	Directeur Organisation, Informatique et Contrôle Permanent
Monsieur David LEBREUIL	Directeur Développement et Distribution

COMMISSAIRES AUX COMPTES

TITULAIRE

Cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS Audit SA
63 rue de Villiers
92208 NEUILLY SUR SEINE CEDEX

Renouvellement pour la période 2015 à 2020
par l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 avril 2015

II/ RAPPORT DE GESTION

Analyse de l'exercice 2016.....	8
Rapport extra financier : Responsabilité Sociale et Environnementale	16

RAPPORT DE GESTION 2016 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE – 161 AVENUE PAUL VAILLANT-COUTURIER – 94250 GENTILLY
ENTREPRISE RÉGIE PAR LE CODE DES ASSURANCES

Préambule :**Faits marquants et bilan opérationnel de l'année 2016 de Groupama Paris Val de Loire**

Dans le contexte d'une sinistralité climatique qui a atteint un niveau jamais connu dans la caisse régionale, Groupama Paris Val de Loire a poursuivi son redressement commercial et consolidé sa solidité financière :

- ✓ La contribution au résultat consolidé du groupe, qui atteint 17,0 millions d'euros, est certes en baisse de 5,2 millions d'euros par rapport à celle de 2015, mais elle se situe à un niveau nettement positif et satisfaisant au regard des objectifs et normes de contribution de notre caisse régionale.
- ✓ La production nette totale, qui avait été très fortement négative en 2012 (-20,6 millions d'euros), et qui se redresse continûment depuis cette date (-14,0 millions d'euros 2013, -11,9 millions d'euros en 2014 et -7,1 millions d'euros en 2015), frôle l'équilibre en 2016 (-0,4 million d'euros) et ce malgré les résiliations importantes en santé individuelle (contexte des effets de l'ANI). La caisse régionale a résolument pris le virage du développement sur les entreprises petites et moyennes, et sur le courtage, avec des performances remarquables en assurances collectives. Sur le marché des particuliers, la production nette est positive, tant en automobiles, en habitations qu'en garanties des accidents de la vie.
- ✓ La caisse régionale franchit en 2016 le seuil des 500 millions de chiffre d'affaires, avec une croissance de +1,5 %.
- ✓ Groupama Paris Val de Loire a également réalisé d'excellentes performances commerciales sur les activités d'épargne vie, en forte croissance, et avec une réorientation réussie vers les unités de comptes.
- ✓ La qualité de service à nos sociétaires est et reste au cœur de nos actions : nous avons en particulier veillé à un traitement rapide des nombreux sinistres climatiques enregistrés cette année, avec également la recherche, chaque fois que nécessaire, de solutions originales – notamment de relogement – de nos sociétaires frappés par les inondations. Nous installons la réalité digitale dans les relations avec nos sociétaires (signature électronique, informations et alertes par sms et mail, ...)
- ✓ Les équilibres techniques restent solidement maîtrisés : notre sinistralité attritionnelle (les sinistres de petite et moyenne ampleur) est à un excellent niveau (52,8 %) et en amélioration ; ils sont garants des modérations tarifaires mises en œuvre par la caisse régionale.
- ✓ Les frais généraux sont en progression contenue et inférieure à celle du chiffre d'affaires, la caisse régionale poursuivant une politique déterminée de maîtrise des charges.
- ✓ Le ratio combiné, à 97%, progresse de 2 points par rapport au niveau de 2015 sous l'effet de l'impact des événements climatiques. Cependant, il s'inscrit en retrait de la cible de 98% fixée au niveau du groupe.
- ✓ Enfin, dans un contexte marqué par la persistance de taux d'intérêt historiquement faibles, les produits financiers sont à un bon niveau, avec la recherche d'opportunités de placement et une agilité en fonction des évolutions de marché, tout en conservant une stricte maîtrise des risques.

1. L'analyse de l'exercice 2016 de Groupama Paris Val de Loire

Le résultat après impôt s'élève pour l'exercice 2016 à 17,4 millions d'euros. Ce résultat, après retraitement selon les normes IFRS, produit une contribution de la caisse régionale (y compris Caisses locales) au résultat combiné du groupe de 17,0 millions d'euros.

1.1 Le chiffre d'affaires en assurance non-vie

⇒ Chiffre d'affaires total : cotisations acquises et acceptations

Les cotisations tous exercices avec acceptations s'élèvent à 503,2 millions d'euros contre 495,9 millions d'euros en 2015 soit une croissance de +1,5%. Cette croissance retrouvée s'inscrit dans un très net redressement de la production nette, tout en conservant des revalorisations tarifaires limitées.

⇒ Cotisations acquises hors acceptations

Le chiffre d'affaires hors acceptations, s'élève à 493,7 millions d'euros, en progression de 1,7 %. La progression en volume est de 8,1 millions d'euros.

Les assurances de biens et de responsabilités enregistrent une évolution de 1,5 %, et les assurances de personnes progressent de 2,0 %.

La structure du chiffre d'affaires par grand métier se décline selon la répartition suivante :

- ✓ 64,5 % pour les assurances de biens et de responsabilités,
- ✓ 35,5 % pour les assurances de personnes.

En exercice pur, sous l'effet d'une production nette 2015 réalisée sur la fin de l'année et d'un aliment tarifaire moyen de 2,1%, la croissance des cotisations acquises s'élève à 1,6% (489,9 millions d'euros).

Les actions de développement commercial sont engagées via le courtage (+8,2 M€ de portefeuille entre 2015 et 2016, soit +48 %), sur les marchés entreprises et les métiers d'assurance collectives, ainsi que le marché des ACPS. L'impact de la réglementation ANI sur la Santé individuelle est atténué par des actions de développement vers les jeunes retraités, les agriculteurs et les ACPS. La production nette 2016 se rapproche de l'équilibre (-0,4 M€), avec une production nette positive en nombre en Auto, Habitation et GAV.

Principales évolutions du grand métier « Assurances de Biens et de Responsabilités » :

Automobile de tourisme : cotisations de 84,0 millions d'euros, avec une hausse de 1,5% par rapport à 2015, avec un aliment tarifaire de +1,1% après vieillissement. Le solde du parc assuré en automobile de tourisme met en évidence un gain net de 1 545 véhicules sur 12 mois, nettement supérieur au solde de 2015 (+337).

Habitation : cotisations de 61,6 millions d'euros, avec une hausse de 2,2%, portée par un aliment tarifaire de +2,9%. L'évolution nette du nombre de contrats de +2 588 contrats sur 12 mois reste de bon niveau (rappel 2015 : gain de + 2964 contrats).

Risques professionnels et TNS : cotisations de 9,8 millions d'euros, en baisse de 1,0% avec un aliment tarifaire de 2,2%.

Entreprises et collectivités : cotisations de 60,8 millions d'euros, avec hausse de 3,3% (contre +4,4% en 2015), porté par les dommages entreprises (+2,3%) et les risques flottes (+8,2%).

Risques professionnels agricoles : cotisations de 86,2 millions d'euros, en hausse de 0,8% dont 1,7% sur Climatiques Récoltes (32,3 millions d'euros). Les cotisations acquises en climatiques récoltes progressent de 0,6 millions d'euros sous les effets de la hausse du prix des denrées agricoles et de la variation des surfaces assurées. Les TMA (18,7 millions d'euros) progressent de 2,4%, avec un aliment tarifaire de 2,6%.

Principales évolutions du grand métier « Assurances de Personnes » :

Assurances de personnes Collectives : Le chiffre d'affaires de 43 millions d'euros, affiche une croissance positive significative de 21,1% (+25,9% en santé collective, +31,3% en prévoyance collective, -1,1% en assurance du personnel communal) dans un marché très concurrentiel avec une tension sur les prix dans le contexte de la nouvelle réglementation (ANI).

Assurances de personnes Individuelles : le chiffre d'affaires de 128,5 millions d'euros est en baisse de 3,2% avec des tendances contrastées entre la prévoyance et la santé.

GAV : Hausse sensible de 24,2% des cotisations GAV avec un total de 8,5 millions d'euros et 5 675 contrats de plus qu'en décembre 2015

Prévoyance Individuelle : Baisse de -3,2% des produits IJ-invalidité avec un total de 11,7 millions d'euros.

Santé Individuelle : En santé individuelle, le chiffre d'affaires de 108,3 millions d'euros diminue de -4,8% (soit -5,4 millions d'euros). On enregistre une perte de -4 824 contrats en 2016 (contre - 3 287 en 2015 et - 3 161 contrats en 2014). Le nombre de résiliations constatées sur les salariés du privé (3 343) est en forte augmentation par rapport à 2015 (-2 660 contrats), confirmant l'effet dans le temps de la mise en œuvre de l'ANI.

⇒ **Cotisations acceptées**

Les cotisations acceptées sont en évolution négative : 9,4 millions d'euros tous exercices contre 10,2 millions d'euros au 31 décembre 2015. Ce périmètre de chiffre d'affaires comporte les cotisations Anips affectées à la Crama et estimées à 1,7 million d'euros à fin décembre 2016.

1.2 Les résultats des activités de distributionAssurance Vie – Epargne à fin décembre 2016

Le chiffre d'affaires total d'assurance-vie Epargne Retraite Prévoyance s'élève à 102,3 millions d'euros.

- Le chiffre d'affaires Epargne Retraite Individuelle (85,9 millions d'euros) est en hausse de 8,1% par rapport à 2015. Le taux d'UC dans le chiffre d'affaires est de 46,2%.
Le volume d'affaires nouvelles Epargne-Retraite (Vie Individuelle) est de 65,2 millions d'euros à fin décembre 2016 en hausse par rapport à 2015 (56,8 millions d'euros).
La collecte nette en Epargne-Retraite individuelle est négative à -78,7 millions d'euros contre -74,6 millions d'euros à fin décembre 2015 et -56,9 millions d'euros à fin décembre 2014.
- Le chiffre d'affaires Prévoyance vie Individuelle (10,3 millions d'euros) est en hausse de 3,9% par rapport à 2015 (notamment sur les lignes Contrats Obsèques et mixtes Vie entière).
- Le chiffre d'affaires Prévoyance et Retraite Collective (6,1 millions d'euros) est en forte croissance de +22% (notamment sur les produits d'Assurance Retraite Collective).

Résultats Banque à fin décembre 2016

A fin décembre 2016, l'encours de crédit s'élève à 226,6 millions d'euros en augmentation de +2,9% par rapport à décembre 2015 (220 M€).

A noter la bonne performance de souscriptions de nouveaux crédits (dont Désirio) pour la seconde année (63,8 M€ contre 94 M€ en décembre 2015) avec une production de 4 186 prêts.

L'encours de dépôt atteint 203,6 millions d'euros en baisse de de 1,6% par rapport à fin décembre 2015 (207 M€)

Le nombre de clients bancarisés s'établit à 44 895, en évolution de -0,4% par rapport à décembre 2015 (45 080).

Au global, la consolidation du chiffre d'affaires IARD avec acceptations et du chiffre d'affaires apporté en Vie s'élève à 605,5 millions d'euros, supérieure de 2,4% à celle de 2015 (591,2 millions d'euros).

1.3 La sinistralité de l'exercice

La sinistralité 2016 (exercice pur) s'élève à 467,6 millions d'euros contre 298,7 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Le rapport Sinistres à cotisations de l'exercice s'établit à 95,4 % (contre 62,0% au 31/12/2015).

L'année 2016 ne peut être qualifiée de catastrophique que sur le plan des sinistres climatiques, avec des inondations exceptionnelles.

- ✓ L'ensemble du territoire de la Caisse régionale a été particulièrement impactée
- ✓ Près de 200 millions d'euros de sinistres ; un choc pour partie absorbé par la réassurance (solidarité avec les autres Caisses régionales mais aussi Groupama SA, et pour la première fois, la réassurance externe).

Les événements principaux sont concentrés sur les branches regroupées Récoltes-Aléas climatiques (orages et inondations de mai et juin 2016), dont le coût total présumé s'élève à 155,4 millions d'euros (avec plus de 5 000 dossiers). La mutualisation (solidarité entre caisses régionales) de la sinistralité Multi risques Climatiques et récoltes est estimée à 5,3 millions d'euros pour la caisse régionale.

Ce même événement a provoqué une sinistralité atypique en Catastrophes Naturelles pour un montant de 36,5 millions d'euros concernant les dommages particuliers, professionnels et entreprises.

Pour rappel, l'année 2015 avait enregistré des événements récoltes et aléas climatiques d'un coût présumé de 22,1 millions d'euros pour 3371 déclarations de dossiers et une mutualisation des événements Multirisques Climatiques exercice pur pour 1,1 millions d'euros.

Concernant la sinistralité majeure des autres branches, le coût est en baisse : 1 dossier Incendie Entreprise de 7,5 millions d'euros contre 1 dossier Auto Flottes de 10,5 millions d'euros en 2015.

La ventilation par grand métiers est la suivante :

- ABR : 109,0% (59,0% au 31/12/2015)
- AP : 70,3% (67,6% au 31/12/2015)

La sinistralité ABR en vision origine est en hausse de 88% par rapport à 2015, avec un total de 347,1 millions d'euros contre 185,0 millions d'euros, soit une dégradation très sensible de +33,1 points de ratio S/C. La sinistralité exceptionnelle (événements atmosphériques, climatiques-récoltes et catastrophes naturelles et sinistres majeurs) explique cette évolution qui représente +165,1 millions d'euros (+33,7 points de S/C) : cette sinistralité atteint 199,4 millions d'euros (contre 34,3 millions d'euros en 2015).

Cette dégradation se matérialise principalement sur les métiers habitation +90% et les groupes de métiers risques professionnels agricoles +36% et dommages entreprises +165% (du fait de la survenance du seul sinistre grave sur ce métier pour 2016).

Automobile de tourisme : S/C de 61,6% avec un total de 51,8 millions d'euros très stable (en 2015 : total de 49,1 millions d'euros avec un ratio de 59,3%), liée à l'absence de sinistralité excédentaire en 2015 et 2016. (Rappel : en 2014, 5 dossiers en XS et 1 événement atmosphérique en dommages Auto représentant une charge de 62,3 millions d'euros).

Nota : Une évolution des règles de fonctionnement du Fonds de Garantie des Assurances Obligatoires conduit les assureurs à comptabiliser, au titre de l'inflation future, des provisions complémentaires au titre des rentes probables sur les sinistres survenus depuis le 1^{er} janvier 2013. Il n'y a pas de dossier pour la survenance 2016. Pour rappel, le complément 2015 pour inflation future des rentes probables, s'élève à 3,6 millions d'euros et à 13,7 millions d'euros pour 2014.

Habitation : S/C de 84,4% avec un total de 52 millions d'euros (contre 45,4 % et 27,4 millions d'euros en 2015) compte tenu des événements catastrophes naturelles 2016 (inondations de mai et juin) impactant fortement ce métier.

Risques Professionnels Agricoles : S/C de 215,3% avec un total de 185,5 millions d'euros en dégradation de 151,3 points de S/C et de 130,8 millions d'euros. L'événement inondation de mai et juin 2016 représente une charge de sinistre de 155,4M€ soit 31,7 points de S/C. La sinistralité de la branche Récoltes Climatiques passe de 22,1 millions d'euros en 2015 à 155,4 millions d'euros en 2016 (SC de 69,6% en 2015 et 481,4% en 2016). Le risque TMA est quant à lui en amélioration avec un ratio 92,8% du S/C et un total de 17,3 millions d'euros contre un SC de 102,3% en 2015.

Entreprises et Collectivités : S/C de 67% avec un total de 40,7 millions d'euros contre 70,8% avec un total de 41,7 millions d'euros en 2015 (constat d'un sinistre excédentaire « Flottes » de 10,5 millions d'euros en 2015 et d'un sinistre incendie de 7,5 millions d'euros en 2016).

La sinistralité AP en vision origine, a une sinistralité en hausse de +6% avec 120,5 millions d'euros et un ratio de 70.3% (contre 113,7 millions d'euros et un ratio de 67,6% en 2015).

Santé individuelle : S/C de 67,7%, en dégradation de 1,4 point par rapport à 2015. La charge de sinistre est en baisse de 2 millions d'euros avec un total de 73,4 millions d'euros.

Prévoyance individuelle : S/C de 73,1% avec un total de 8,5 millions d'euros en dégradation de 9,1 points par rapport à 2015 (ratio de 64%).

Santé collective : S/C de 82,1% contre 80,7% en 2015. La charge de sinistre augmente avec un total de 26 millions d'euros contre 20,3 millions d'euros.

Analyse de la sinistralité tous métiers

Le tableau ci-dessous représente une analyse de la sinistralité sur les années 2016 et 2015.

Valeur en millions d'euros	Charge avant réassurance		Charge après réassurance		Ecart Avant	Ecart Après
	31/12/15	31/12/16	31/12/15	31/12/16		
Sinistralité hors XS et climatiques/ atm	261,8	260,8	189,9	189,3	-1,0	-0,5
Sinistralité XS et stop hors clim / atmo	10,5	7,5	1,3	1,7	-3,0	0,4
Sinistralité climatique et atmo.	26,4	199,3	9,5	27,6	173,0	18,1
<i>dont tempête</i>	2,6	7,5	1,3	3,7	4,8	2,4
<i>dont récoltes et autres aléas clim.</i>	22,1	155,4	7,7	17,3	133,3	9,6
<i>dont catastrophes naturelles</i>	1,7	36,5	0,5	6,6	34,8	6,1
Total	298,7	467,6	200,7	218,7	168,9	18,0

Sur un périmètre « non exceptionnel » (hors climatiques et atmosphériques et hors dossier qui excède le seuil de réassurance), la sinistralité 2016 est en amélioration de 0,2 points de S/C soit -1 million d'euros. Sur ce même périmètre, avec un écrêtement à 500 K€ de la charge sinistres, le S/C « attritionnel » ressort à 52,8 %, contre 53,4% en 2015 soit une amélioration de 0,6 point.

Le pool de rétrocession, mécanisme de réassurance inter Caisses régionales, se solde par une charge de sinistre de 11,6 millions contre 8,3 millions en 2015. L'année 2016 est impactée par la sinistralité atypique des événements climatiques récoltes et les dossiers majeurs au niveau national, dont une partie du coût est répercutée vers les caisses régionales.

Les provisions sur sinistres à payer sont évaluées à partir d'une méthode actuarielle reposant sur la cadence des règlements ou des charges, avec une provision pour risques et incertitudes conforme aux normes du Groupe, soit 70/30. Les méthodes de provisionnement sont identiques à celles pratiquées en 2015. L'année 2016 comporte à ce titre une écriture complémentaire pour convergence des provisions techniques à l'ultime de +5,9 millions d'euros (contre +8,2 millions d'euros au 31 décembre 2015).

Une dotation à la provision d'égalisation a été constituée à hauteur de 2,7 millions d'euros, qui s'ajoute au stock de la provision déjà constituée de 7 millions d'euros fin 2015. Cette provision est destinée à faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations garantissant les risques grêles, catastrophes naturelles, pollution et attentats.

Compte tenu de la sinistralité en 2016, de l'actualisation du règlement général de réassurance au 1er janvier 2016, le solde de réassurance avec Groupama S.A. représente un produit de 86,3 millions euros résultante de la survenance de la sinistralité exceptionnelle récoltes et catastrophes naturelles. Pour rappel, en 2015, ce poste était une facture de 59,3 millions. Une participation bénéficiaire, générée par une sinistralité attritionnelle meilleure que la sinistralité « cible normée GSA », a été comptabilisée pour 5,4 millions d'euros (contre 3,9 millions d'euros en 2015).

Le résultat technique non vie s'élève à 16,7 millions d'euros, soit un ratio de 3,3 % du chiffre d'affaires, en baisse de -1,5 point par rapport à 2015 (résultat de 24 M€ et un ratio de 4,8%). Cette dégradation est due principalement à l'impact de la sinistralité atypique de 2016 dans la marge technique après réassurance.

1.4 Les frais généraux

Les frais généraux nets atteignent un montant de 138,9 millions d'euros, en augmentation de 1,8 million d'euros soit + 1,3% par rapport à 2015, avec un taux rapporté au chiffre d'affaires se situant à 27,6 %, contre 27,7 % pour l'exercice précédent.

Les évolutions les plus notables sont les suivantes :

- une forte baisse de l'intéressement de -5 millions d'euros compensée par la hausse des autres frais de personnel de 5 millions d'euros, expliquée par une augmentation du nombre de postes (principalement des apprentis), par la hausse de la rémunération variable des commerciaux et par plusieurs malis sur les frais 2015.
- Augmentation de 1,4 million d'euros sur la provision pour risques et charges liée aux passifs sociaux, de 0,9 million d'euros sur les autres charges (tournoi Tigre et campagne ancrage territorial) et d'une baisse de la subvention GSA sur le pôle parisien (-0,8 million d'euros).

Le CICE (Crédit Impôt Compétitivité Emploi) a été pris en compte pour un total de 2,1 millions d'euros.

Les produits perçus en contrepartie de l'activité de distributeur, versés par les sociétés du Groupe, s'élèvent à 17,5 millions d'euros contre 18,3 millions d'euros en 2015, compte tenu de la bonne progression du chiffre d'affaires Vie (+8.4%).

1.5 Le Ratio Combiné

Le ratio combiné ressort à 97,0 %, en dégradation par rapport à 2015 (95,0%). Baromètre de la capacité de GPVL à maîtriser les équilibres du métier, celui-ci est impacté par la sinistralité exceptionnelle de 2016, mais reste cependant inscrit en dessous de la norme stratégique de notre groupe.

1.6 Le Résultat de l'activité financière

Le résultat financier s'élève en 2016 à 19,3 millions d'euros, contre 15,8 millions d'euros en 2015. Il représente 3,9% des cotisations.

Les revenus sur valeurs mobilières progressent de 4,3 millions d'euros grâce à la hausse des revenus distribués d'une part par les fonds d'investissement en actions non cotées (+1,1 million d'euros) et par nos participations Groupe (+3,6 millions d'euros, montant retraité dans la contribution aux comptes consolidés).

Les autres revenus récurrents sont constitués par :

- ✓ 8,9 millions d'euros de revenus d'obligations
- ✓ 1,4 million d'euros de revenus immobiliers
- ✓ 0,9 million d'euros de revenus de Trésorerie (dont Dépôts à terme)

Des plus-values sur actions ont été réalisées en fonction d'opportunités du marché, au printemps tout d'abord puis en toute fin d'année.

Les plus-values latentes diminuent de 8,1 millions d'euros pour atteindre 72,9 millions d'euros contre 81,1 millions d'euros en 2015 et traduisent :

- ✓ une hausse globale de l'immobilier (+0,9 million d'euros) dont les SCI de participation,
- ✓ une légère hausse de la poche obligataire (+0,1 million d'euros),
- ✓ une baisse sur les actions (-0,8 million d'euros) suite à la réalisation de plus-values,
- ✓ et une baisse des titres Groupama Holding (-8,3 millions d'euros).

1.7 Le Résultat Exceptionnel

Le résultat exceptionnel, d'un montant de + 0,9 million d'euros, est représenté essentiellement par l'annulation des chèques non débités pour 0,8 million d'euros, les autres charges et produits exceptionnels se compensant sur les motifs de litiges juridiques et fiscaux, rentrées et des abandons de créances et charges et reprises de provisions relatives aux agencements pôle parisien.

1.8 L'Impôt sur les sociétés

Au titre de l'exercice, l'impôt calculé au taux de 34.6% en 2016 est de 5,1 millions d'euros contre 10 millions en 2015. La Caisse régionale a cessé d'imputer ses déficits reportables en 2014.

Des produits d'impôts ont permis de diminuer la charge fiscale à hauteur de 0,2 million d'euros au titre d'actions de mécénat, de 0,6 million d'euros pour la contribution des Caisses Locales et de 0,8 million d'euros pour le retraitement des produits de participations reçus des entités intégrées (Groupama Holding 1 et 2 ou autres) .

L'impôt sur les sociétés à la charge de la Caisse Régionale s'élève donc à 3,5 millions d'euros contre 8,9 millions d'euros en 2015.

2. Le résultat des Caisses locales

Le résultat de 2016 des caisses locales ressort à 1,3 million d'euros contre 1,6 million d'euros en 2015, soit -17,9%. La marge technique évolue de -5,8% avec un total de 3,5 millions d'euros. Les frais généraux des clamats s'élèvent à 2,8 millions d'euros et progressent de 4,7% par rapport à 2015. Les produits financiers s'élèvent à 1,2 million d'euros et ressortent en baisse de -7,7%.

3. Le Bilan

Tous les fondamentaux du bilan sont solides et en évolution positive.

- ✓ A la clôture de l'exercice, le total du bilan est de 1 328 millions d'euros.
- ✓ Les capitaux propres s'élèvent à 577 millions d'euros et représentent 115 % des cotisations acquises avec acceptations, soit 183 % des cotisations conservées par la caisse régionale.
- ✓ Au-delà des fonds propres et des provisions d'équilibre, la Caisse régionale dispose de marges de sécurité financière, constituées des plus-values latentes. Au 31 décembre 2016, les plus-values latentes atteignent 72,9 millions d'euros.
- ✓ Pour satisfaire les obligations légales, les états financiers et les rapports sont disponibles sur le bureau de l'Assemblée générale.
- ✓ Pour accélérer le processus de clôture des comptes (arrêté des comptes en fast-close), la Caisse régionale a eu recours à la méthode de calcul estimative de la sinistralité du mois de décembre et des éléments de calcul des provisions liées aux produits financiers.
- ✓ En application de l'article L.441-6-1 du code du Commerce, le solde des dettes de Groupama Paris Val de Loire à l'égard de ses fournisseurs, s'élève à 0,2 million d'euros au 31 décembre 2016, même niveau qu'en 2015. L'entreprise règle ses factures dans un délai de 60 jours date d'émission de la facture.
- ✓ Au regard de l'article 39.4 du Code général des impôts, un montant de 401 025 euros a été réintégré fiscalement au titre du mécénat, et le crédit d'impôt correspondant comptabilisé pour 160 410 euros.
- ✓ Les comptes de l'exercice 2016 ont été soumis à plusieurs instances régionales : le Comité d'audit des comptes et le Conseil d'administration.

RAPPORT EXTRA FINANCIER

2016

RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE



PLAN DU RAPPORT

1. Informations sociales

a) <i>Emploi</i>	p. 19
b) <i>Organisation du travail</i>	p. 19
c) <i>Relations sociales</i>	p. 19
d) <i>Santé et sécurité</i>	p. 20
e) <i>Formation</i>	p. 22
f) <i>Égalité de traitement</i>	p. 23
g) <i>Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT</i>	p. 26
h) <i>Charte éthique Groupe</i>	p. 27

2. Informations environnementales

a) <i>Politique générale en matière environnementale</i>	p. 27
b) <i>Economie circulaire</i>	p. 28
c) <i>Changement climatique</i>	p. 29
d) <i>Protection de la biodiversité</i>	p. 30

3. Informations sociétales

a) <i>Impact territorial, économique et social de l'activité de la société</i>	p. 31
b) <i>Relations entretenues avec les différentes parties prenantes</i>	p. 35
c) <i>Sous-traitance et fournisseurs</i>	p. 41
d) <i>Loyauté des pratiques</i>	p. 42
e) <i>Autres actions engagées, au titre du développement durable, en faveur des Droits de l'Homme</i>	p. 43

Au travers de ses marques complémentaires, Groupama, Gan et Amaguiz, le groupe Groupama forge son identité sur des valeurs – proximité, engagement, performance et solidarité – plaçant l'humain et ses attentes au cœur des actions du Groupe. Intégrer les enjeux du développement durable à ses activités commerciales et à ses relations avec ses parties prenantes fait partie de son engagement quotidien d'entreprise responsable.

Le modèle mutualiste de la Caisse Régionale Groupama Paris Val de Loire lui confère une responsabilité d'engagement sociétal sur son territoire constituant ainsi un outil de développement et de différenciation au service des sociétaires, des administrateurs et des collaborateurs.

Cet engagement se retrouve pleinement dans la pratique de son activité d'assurance – amélioration de l'assurabilité des risques par des actions de prévention, incitation des sociétaires à adopter un comportement responsable, financement de l'économie, gestion responsable des actifs, politique de ressources humaines responsables – mais également au-delà de son cœur de métier, en soutenant des initiatives issues de la société civile, en participant à la réduction des vulnérabilités économiques et sociales et en faisant émerger des solutions liées à des problématiques telles que le dérèglement climatique, les réseaux de soins, ...

La RSE participe pleinement à la performance de notre Groupe au service de la satisfaction des clients, en confortant l'engagement de nos salariés, en stimulant l'innovation et les relais de croissance (produits et services responsables, nouveaux marchés, ...), en réduisant les coûts (optimisation logistique, recyclage, réduction des consommables, ...) et en renforçant l'image et la qualité de la relation avec les publics externes et internes.

Une direction RSE, rattachée à la DRH Groupe pour davantage de transversalité, impulse et coordonne la politique RSE dans le groupe. Elle anime notamment un réseau de correspondants issus de l'ensemble des entités (caisses régionales, filiales françaises et internationales) qui participent à l'élaboration des plans d'actions et échangent sur leurs bonnes pratiques.

Le management de la RSE témoigne de l'intégration du développement durable à la stratégie d'entreprise. 2016 est la première année du deuxième plan d'actions triennal RSE du groupe (2016-2018), plan-cadre qui définit des axes de progrès dans lesquels s'inscrivent les entreprises du groupe. Fort du bilan de sa première stratégie RSE (2013-2015), le groupe s'est en effet doté pour les années 2016-2018 d'un nouveau plan d'action.

L'objectif de cette nouvelle stratégie sera de mobiliser l'ensemble du groupe autour d'une RSE à forte valeur ajoutée, au service des enjeux stratégiques du groupe. Le nouveau plan a été construit grâce à une démarche collaborative, en associant les référents et directions des entreprises, avec l'objectif d'ancrer encore plus la RSE dans le quotidien du groupe Groupama.

Au niveau du groupe, c'est le Comité d'éthique qui supervise la stratégie RSE et oriente les objectifs à atteindre. Ainsi, en 2016, la séance du 15 mars a été consacrée à la présentation du bilan des actions 2015, et la séance du 16 novembre a permis de valider les orientations prioritaires de fin 2016 et de 2017.

L'ensemble des informations de ce document porte sur le périmètre de la Caisse régionale Groupama Paris Val de Loire sauf mention contraire.

1. Informations sociales

a) *Emploi*

L'effectif total (CDI + CDD) de l'entité au 31 décembre 2016 s'établit à 1652 salariés. Les données 2016 font apparaître 188 embauches (tous types de contrats confondus – hors CDD d'été) et 128 départs CDI (hors cessions) dont 11 licenciements.

La répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique est la suivante :

- 69,3 % de femmes et 30,7 % d'hommes,
- 19,7 % des salariés ont moins de 30 ans, 59,4 % ont entre 30 et 49 ans et 20,9 % ont 50 ans et plus,
- 100% des salariés de Groupama Paris Val de Loire sont en France.

L'effectif total (CDI + CDD) est stable par rapport au 31 décembre 2015 (1657 salariés).

Eléments de rémunération:

En 2016, la masse salariale brute (DADS) est de 62 340 413 €, soit une augmentation de 3,1 % par rapport à 2015 (masse salariale brute DADS : 60 457 513 €).

Les charges patronales 2016 sont de l'ordre de 40 296 843 €.

Groupama a organisé 5 salons de l'alternance en France (Paris, Bordeaux, Lyon, Rennes et Strasbourg) et ouvert un site internet ad hoc à l'occasion du mois de l'alternance en avril 2016

Le groupe a également été récompensé pour ses Jobmeetings 2016 lors de la 8e édition du Grand prix de la créativité RH.

La Caisse Régionale Paris Val de Loire a participé à 3 jobmeeting en 2016 (Paris, Orléans et Blois) dont 2 relatifs à l'insertion de personnes en situation de handicap, et a organisé 8 jobdating au sein des agences.

La Caisse Régionale Paris Val de Loire a signé 34 nouveaux contrats en alternance en 2016, portant l'effectif alternants à 62 au 31/12/2016 (contrats d'apprentissage et contrats de professionnalisation à durée déterminée), affirmant ainsi son engagement dans la formation et la qualification. 6 alternants ont été embauchés en CDI à l'issue de leur période d'alternance.

b) *Organisation du travail*

La durée théorique du travail à Groupama Paris Val de Loire est de 35 heures par semaine.

Au 31 décembre 2016, 140 personnes travaillent à temps partiel dans l'entreprise (hors temps partiels thérapeutiques).

L'absentéisme s'établit à 48 594 jours calendaires (dont 47,9 % des absences liées à la maladie et 28,4 % à la maternité/paternité).

c) *Relations sociales*

• **Organisation du dialogue social :**

Au-delà des instances représentatives du personnel au sein des entités composant le groupe, le dialogue social est organisé au niveau sommital à travers des instances qui couvrent différents périmètres : européen, groupe en France, périmètre mutualiste (UDSG), périmètre des filiales (UES).

Au sein de l'UDSG, Groupama Paris Val de Loire dispose d'instances propres dont le fonctionnement est régi par des accords d'entreprise (Organisation des Instances Représentatives du Personnel et Droit Syndical).

Au sein de Groupama Paris Val de Loire, il y a eu 130 réunions des instances représentatives du personnel en 2016 (dont 12 réunions avec le Comité d'Entreprise, 56 réunions avec les CHSCT (8 délégations), 51 réunions avec les Délégués du Personnel (8 délégations) et 11 réunions de négociation avec les Délégués Syndicaux Centraux).

- **Bilan des accords collectifs :**

108 accords collectifs ont été conclus en 2016 sur l'ensemble des entreprises du groupe, dont 94 dans les entreprises françaises.

- 5 accords ont été conclus à Groupama Paris Val de Loire en 2016 :
 - Accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes n° 79-2016 au 17 mai 2016
 - Accord n°80-2016 du 8 juin 2016 relatif au contrat de génération
 - Accord n°81-2016 relatif à l'intéressement 2016-2018
 - Protocole d'accord préélectoral pour l'élection Administrateurs Salariés collège Cadres
 - Prorogation du mandat des CHSCT
- **Thématiques des accords collectifs conclus au niveau du groupe applicables à Groupama Paris Val de Loire :**
 - Avenant à l'Accord National relatif au statut conventionnel du personnel Groupama
 - Plan d'actions 2016-2018 relatif à l'insertion et au maintien dans l'emploi des personnes handicapées et à l'accompagnement des aidants familiaux à Groupama
 - Accord relatif à la formation tout au long de la vie professionnelle au sein du Groupe Groupama
- **Thématiques des accords collectifs conclus au niveau Groupe (ou inter-entreprises) et dans les différentes entités du Groupe en 2016 (en France et à l'International)**

Dialogue social / représentation du personnel	Accords relatifs au dialogue social Election des représentants salariés au CA Prolongation de participation aux négociations GAG CHSCT
Rémunération et avantages sociaux	Intéressement Rémunération NAO Epargne salariale / PEE Complémentaire frais de soins
Conditions de travail	Temps de travail Organisation et durée du travail
Diversité/Egalité des chances	Egalité professionnelle Contrats de génération
Emploi et organisation des entreprises	Gestion des emplois et des parcours professionnels

d) Santé et sécurité

Un accord groupe relatif à la Qualité de Vie au Travail, applicable à l'ensemble des entreprises et des collaborateurs du groupe en France, a été signé le 28 février 2011 et a été complété par la signature d'un avenant en date du 10 octobre 2014. Il définit un socle commun aux entreprises du groupe pour améliorer la qualité de vie au travail et, dans ce cadre, prévenir, traiter, éliminer et, à défaut, réduire, au-delà des actions et mesures d'ores et déjà mises en œuvre au sein des entreprises du groupe, les éventuels problèmes liés aux risques psychosociaux. Ceux-ci incluent notamment le stress, le harcèlement et la violence au travail ainsi que les incivilités internes ou externes, et notamment celles émanant du public.

L'accord porte principalement sur les axes suivants :

1. Consolider au niveau du groupe, dans le cadre d'un bilan annuel, des indicateurs permettant de dépister les risques de mal-être au travail.
2. Mettre en place des actions de prévention pour former aux risques psychosociaux les dirigeants, managers et l'ensemble des collaborateurs ; sensibiliser à l'amélioration du bien-être au travail ; mener des actions de prévention et d'accompagnement des collaborateurs en cas d'incivilité ou d'agression venant du public.
3. Proposer des mécanismes de régulation interne parmi lesquels un centre d'écoute psychologique ouvert à l'ensemble des collaborateurs et un mécanisme de recherche de solution concertée pour tout événement susceptible d'affecter la santé physique et/ou mentale d'un collaborateur.
4. Création d'une Commission Qualité de vie au travail groupe : cette commission paritaire, lieu d'échanges et de préconisations, examine le volet « qualité de vie au travail » des projets structurants présentés au Comité de groupe. Elle est informée de la mise en place, du déploiement et du suivi de ces grands projets, de leurs éventuelles incidences sur les conditions de travail et de l'accompagnement RH mis en œuvre.

La Commission de suivi de l'accord groupe sur la qualité de vie au travail a pour objet de suivre l'application de l'accord groupe : présentation d'un bilan annuel avec les indicateurs de l'accord et les actions menées.

L'avenant signé en 2014 par la CFDT, la CGT, la CFE-CGC et l'UNSA 2A vient renforcer les axes suivants :

- Consolider et renforcer le rôle de la « Commission Qualité de Vie au Travail » au niveau du groupe.
- Mettre en place des mesures de prévention collective :
 - former les managers à la qualité de vie au travail et à la prévention des risques psychosociaux,
 - favoriser la conciliation vie privée/vie professionnelle,
 - encourager la mise en place d'espaces de dialogue entre les collaborateurs.
- Prendre en compte la prévention des risques psychosociaux au sein des entreprises du groupe :
 - désigner un référent RH « RPS et QVT » au sein des entreprises, que les salariés pourront solliciter s'ils estiment avoir identifié une situation génératrice de risques psychosociaux,
 - élaborer un diagnostic et un plan d'actions concernant les risques psychosociaux auxquels seraient exposés les salariés,
 - élaborer une procédure « gestion de crise »,
 - accompagner les salariés lors des changements importants.

En 2016, la commission Qualité de Vie au Travail s'est réunie une fois, afin de présenter le bilan annuel d'application de l'accord, fondé sur les indicateurs de celui-ci et les actions menées dans les entreprises, notamment sur les thèmes des technologies de l'information et de la communication au regard de la QVT, le télétravail et le module de formation e-learning « Tous acteurs de la QVT ».

Fin juin 2016, 26 entreprises du groupe en France ont conduit un diagnostic des risques psychosociaux avec un organisme extérieur habilité ou en interne. 20 d'entre elles ont engagé un plan d'actions et les autres sont en cours, soit 67% des entreprises du groupe en France.

La formation e-learning sur la QVT a été déployée au sein de la Caisse Régionale en 2016, à l'attention de l'ensemble des salariés.

La commission QVT a réalisé en 2016 une note de préconisations sur le bon usage des Technologies de l'Information et de la Communication.

Premier fruit d'un travail commun, cette note a identifié, parmi l'ensemble de ses préconisations, 5 axes principaux :

- la mise en place de guides de bonnes pratiques de la messagerie et des SMS
- le droit à la déconnexion co-responsable
- l'ergonomie des postes de travail
- la formation à l'usage des TIC
- l'information sur les conséquences dans l'utilisation des outils professionnels.

En 2016, le dispositif d'écoute psychologique et d'assistante sociale mis à la disposition des salariés des entreprises du Groupe en France a été renforcé, en proposant de nouvelles prestations par rapport au dispositif précédant.

Groupama Paris Val de Loire a réalisé en 2012 un audit des conditions de travail dans un cadre paritaire avec l'appui de l'ARACT et des CHSCT des différents établissements. Le dialogue organisé avec des groupes témoins a fait ressortir les sujets prioritaires. Les axes d'amélioration identifiés ont été intégrés dans le suivi des actions de prévention. Ce suivi est partagé chaque année avec les CHSCT. Cette démarche trouve son prolongement dans le Baromètre d'Opinion Groupe (BOG) réalisé tous les deux ans. Les résultats du BOG 2016 ont traduit une nouvelle progression très sensible de l'ensemble des indicateurs. Ces résultats, partagés avec l'ensemble des collaborateurs, servent de socle à l'animation de groupes témoins par métier, qui permet d'actualiser le diagnostic et les plans d'actions de prévention. Les groupes témoins par métier seront renouvelés au cours du premier trimestre 2017 afin de renouveler et d'améliorer le plan d'actions défini en 2015.

En 2016 on recense, au niveau de Groupama Paris Val de Loire 9 accidents de travail et 12 accidents de trajet ayant entraîné un arrêt de travail. Le taux de fréquence de ces accidents est de 7,24 et le taux de gravité est de 0,07. Sur ce même périmètre, une professionnelle a été reconnue par la sécurité sociale en 2016.

	2015	2016
Accidents du travail et de trajet ayant entraîné un arrêt	22	21
Taux de fréquence	7,74	7,24
Taux de gravité	0,17	0,07

Parallèlement, dans le respect des directives prévues dans le cadre de Solvabilité 2, et pour gérer de la meilleure manière possible une interruption d'activité tout en garantissant la qualité de service apporté aux clients de la Caisse régionale, Groupama Paris Val de Loire a rédigé un Plan de Continuité d'Activité (PCA).

Grâce à une analyse de risques, un niveau de criticité a pu être estimé pour chaque établissement de la Caisse régionale. Ces études ont permis de connaître les risques majeurs auxquels Groupama Paris Val de Loire était exposé.

3 scénarios majeurs ont été envisagés :

- > L'indisponibilité des locaux suite à un sinistre (incendie, dégât des eaux...)
- > L'indisponibilité des personnes du fait d'une pandémie ou de conditions climatiques extrêmes
- > L'indisponibilité informatique.

Ce plan de continuité d'activités organise la continuité du système d'information, il prend également en compte le repli des utilisateurs, l'organisation permettant la gestion de crise (astreintes, cellules de crise...), la communication de crise et les fonctions transverses (RH ou logistique par exemple).

Des communications régulières sur le PCA et les bonnes pratiques à tenir en cas de survenue d'un risque (pandémie par exemple) sont diffusées sur l'intranet des collaborateurs pour les sensibiliser aux enjeux des risques encourus et les informer sur les conduites à tenir.

e) Formation

La politique de formation est mise en œuvre au sein de chaque entreprise du groupe afin de tenir compte de ses spécificités (stratégie, activités, métiers, pyramide des âges, etc.). Partant de ce constat, l'Université Groupama met à disposition des entreprises le catalogue des formations communautaires, répondant aux besoins qu'elles expriment notamment via le réseau des responsables formation réunis deux à trois fois par an.

Dans le cadre de l'accord GPEC signé en juin 2011, Groupama Paris Val de Loire a mis en place des filières métiers qui structurent les évolutions professionnelles possibles dans l'entreprise. Chaque filière métier est associée à un parcours de formation qui reprend les principales compétences nécessaires à l'exercice des emplois correspondants.

Les candidatures internes sont analysées prioritairement, et tout collaborateur peut bénéficier à sa demande d'un bilan professionnel après 3 ans dans son emploi.

A Groupama Paris Val de Loire, en 2016 :

- 53 301 heures de formation (hors e-learning) au total ont été dispensées,
- 39,16 heures de formation (hors e-learning) ont été dispensées en moyenne par salarié formé,
- 6010 heures de formation e-learning ont été réalisées,
- 140 collaborateurs ont bénéficié d'une promotion avec changement d'emploi ou de classe.

Un accord groupe sur la formation professionnelle tout au long de la vie a été signé le 21 juin 2016 à l'unanimité par les organisations syndicales représentatives)

Cet accord met en avant :

- L'importance des acteurs de la formation professionnelle
- La nécessité de promouvoir l'information et l'orientation professionnelle, grâce à une communication sur les dispositifs de formation et sur les métiers du Groupe,
- Le développement des dispositifs d'insertion et de réinsertion professionnelle.
- Les axes de professionnalisation des salariés et les outils associés.

f) Égalité de traitement

En tant qu'employeur socialement responsable, le groupe Groupama et les entreprises qui le composent inscrivent leurs actions de prévention contre les discriminations et de promotion de la diversité en cohérence avec les axes prioritaires RSE.

L'engagement du groupe Groupama contre les discriminations et en faveur de la diversité s'est notamment traduit par :

- L'adhésion au Pacte mondial des Nations unies. Effective depuis le 7 février 2007, elle engage l'ensemble du groupe à respecter les dix principes du Pacte. Le groupe Groupama publie chaque année sa « Communication sur le Progrès » sur le site Internet du Pacte mondial des Nations unies et y présente les actions du groupe en France et le renouvellement de ses engagements.
- L'adhésion à la Charte de la diversité. Conclue en date du 26 juin 2007, elle engage l'ensemble du groupe en France à mettre en place une politique en faveur de la diversité.
- L'adhésion à la Charte de la parentalité en date du 14 décembre 2010. Elle confirme les engagements du groupe en France en matière d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. En effet, elle permet de favoriser une meilleure qualité de vie au travail reposant sur un cadre social riche ainsi que sur l'évolution professionnelle des salariés-parents.

Le groupe Groupama poursuit également son partenariat avec l'Agefiph, signé le 18 novembre 2010, dont la finalité consiste à favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap au sein des entreprises du groupe en France. Ce partenariat permet notamment la diffusion des offres d'emploi des entreprises du groupe publiées sur le site : www.groupama-gan-recrute.com, sur le site Internet de l'Agefiph.

L'engagement du groupe Groupama est formalisé depuis le 24 octobre 2008 par l'Accord groupe relatif à la Diversité et à l'Égalité des chances signé avec les organisations syndicales pour une durée indéterminée, et complété par la signature d'un avenant en 2011. Il vise à assurer une égalité de traitement entre les collaborateurs des entreprises du groupe en France, à prévenir toute forme de discriminations dans l'évolution et l'accès à l'emploi tout au long de la vie professionnelle et à promouvoir l'égalité des chances.

Sont visés tout particulièrement au sein de cet accord :

- l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes,
- le maintien dans l'emploi des seniors,
- l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap,
- l'insertion des jeunes dans la vie professionnelle,
- l'égalité des droits familiaux,
- l'égalité des droits parentaux,
- la conciliation vie privée-familiale et professionnelle,
- l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes,
- l'information et la communication auprès des managers et des collaborateurs.

Les entreprises du groupe ont également renforcé leurs engagements en faveur des jeunes et des seniors par la conclusion d'accords (ou de plans d'actions) sur le contrat de génération, pour améliorer l'accès des jeunes à un emploi, maintenir l'emploi des seniors salariés et assurer la transmission des savoirs, des compétences et de l'expérience.

Le 24 juin 2015, un avenant à l'Accord groupe relatif à la Diversité et à l'Egalité des chances a été signé par Groupama SA et l'UDSG et par les organisations syndicales représentatives du groupe. Les principaux objectifs de cet accord sont :

- harmoniser les pratiques entre les entreprises du Groupe en matière d'intégration et de maintien dans l'emploi des salariés en situation de handicap,
- mettre en place des mesures d'accompagnement en faveur des salariés aidants familiaux,
- favoriser la conciliation des temps de vie et la prendre davantage en compte la situation familiale des salariés,
- promouvoir l'égalité professionnelle.

L'avenant rappelle le rôle majeur des correspondants Diversité dans l'accompagnement des salariés sur les thématiques citées ci-dessus.

En effet, la déclinaison de la politique diversité du groupe est notamment relayée dans chaque entreprise en France par un correspondant Diversité :

- garant de la mise en œuvre de la politique diversité du groupe au sein de son entreprise,
- interlocuteur des collaborateurs de son entreprise sur les sujets liés à la diversité,
- interlocuteur privilégié du correspondant Diversité Groupe,
- relais auprès des instances représentatives du personnel, du comité élargi de la diversité et sur les plans actions élaborés à ce sujet.

Un correspondant Diversité de niveau groupe désigné par la DRH groupe met en œuvre la politique du groupe en matière de prévention des discriminations, de promotion de la diversité et de l'égalité de traitement, en veillant à ce que ces thématiques soient communiquées et relayées en interne par les correspondants diversité des entreprises.

Il a pour mission notamment :

- d'assister les entreprises dans la mise en œuvre des actions,
- de s'assurer de la bonne appropriation et application de la politique du groupe par les équipes RH des différentes entreprises et de communiquer les bonnes pratiques des entités du groupe,
- de favoriser le développement d'actions de sensibilisation auprès de l'ensemble des salariés,
- d'assurer un rôle de médiation entre les responsables des entreprises et les salariés concernés ; il pourra être saisi de tout différend ayant un lien avec des propos, actes ou attitudes à caractère discriminatoire,
- de présenter au Comité de groupe un bilan relatif à la mise en œuvre de l'accord au sein des entités, aux expérimentations réalisées ainsi que les bonnes pratiques recensées dans les différentes entreprises du groupe.

L'enjeu diversité a été intégré à toutes les formations management et les formations suivantes ont été proposées :

- « Sensibilisation du management à la diversité ». Cette formation a pour objet de sensibiliser les managers, de leur apporter les éléments académiques nécessaires à la gestion de la diversité, de leur permettre d'échanger sur la discrimination et d'ouvrir une réflexion sur l'intérêt et les enjeux pour l'entreprise de traiter de cette thématique.
- « Personnes handicapées : les intégrer et les maintenir dans l'emploi ». Cette formation permet d'acquérir des connaissances de base sur le cadre législatif et réglementaire de l'emploi des personnes en situation de handicap, d'identifier les acteurs institutionnels et associatifs de l'insertion professionnelle et de définir des critères de réussite, d'intégration et de maintien dans l'emploi.

Dans le cadre de l'application de l'accord, les entreprises ont développé des actions de formation complémentaires ou adaptées à leurs spécificités.

▪ Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Avec 69,1 % de femmes en CDI au sein de l'entreprise au 31 décembre 2016, Groupama Paris Val de Loire considère la mixité comme un véritable atout. En application de l'Accord groupe du 24 octobre 2008 précité, le groupe réaffirme son ambition d'atteindre une représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein.

Afin de parvenir à cet objectif, Groupama Paris Val de Loire a signé en 2016 un accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et a mis en place un certain nombre d'actions qui ont abouti aux évolutions positives suivantes :

Au 31 décembre 2016 les femmes représentaient :

- 77,7 % des non-cadres,
- 48,6 % des cadres,
- 5,6 % des cadres de direction.

Au sein de l'entreprise au 31 décembre 2016 : la famille de métiers « administrative » compte 72,1 % de femmes et 66,6 % dans la filière des métiers commerciaux.

Par ailleurs en 2016, 36,6% des femmes en CDI ont obtenu une promotion.

Groupama Paris Val de Loire veille à ce que l'effort de formation soit équitablement réparti, s'appuie pour toute décision de recrutement ou de promotion interne sur des éléments objectifs et formalisés d'évaluation des compétences et des capacités, effectue une étude de rémunération préalable à toute décision d'évolution salariale individuelle.

▪ Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

Afin de concrétiser ses engagements sur l'insertion et le maintien dans l'emploi des collaborateurs en situation de handicap, le groupe :

- communique régulièrement sur le handicap en interne auprès de l'ensemble des collaborateurs grâce aux éléments mis en ligne sur le Kiosque – intranet du groupe – (articles, interviews, brochures, films...), et à l'externe (via des guides, annuaires, des articles de presse, la participation à des conférences, salons et forums, à destination des professionnels ou du grand public),
- renouvelle chaque année son partenariat avec l'ADAPT, association à l'initiative de la Semaine pour l'emploi des personnes handicapées (SEPH), à laquelle le groupe participe depuis plusieurs années,
- poursuit son partenariat avec l'AGEFIPH, dont la finalité consiste à favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap au sein des entreprises.

Un nouveau plan d'actions Handicap pour la période 2016 à 2018 a été signé à l'unanimité en juillet 2016 pour les entreprises du périmètre UDSG. Il porte sur l'intégration des collaborateurs en situation de handicap, des salariés parents d'enfants handicapés et des aidants familiaux.

L'engagement de Groupama Paris Val de Loire en faveur du handicap se traduit au travers de nos partenariats avec les acteurs majeurs comme les CAP EMPLOI et les SAMETH, par nos manifestations handisport, par notre participation active à la Semaine Pour l'Emploi des Personnes Handicapées et par nos actions de sensibilisation de l'ensemble de l'équipe managériale. Depuis 2008, les actions menées par la Caisse Régionale ont contribué à l'augmentation significative des unités bénéficiaires.

En 2016, l'entreprise a atteint un taux moyen d'emploi de 4,4 % (taux calculé sur le nombre de collaborateurs en situation de handicap en 2016 sur la population assujettie en 2016).

Au 31 décembre 2016, sur le total de l'effectif, 65 salariés étaient en situation de handicap. 3 recrutements (CDI et CDD) et 6 nouvelles reconnaissances de statut ont eu lieu en 2016.

▪ Maintien dans l'emploi des seniors

Dans un contexte d'allongement de la vie professionnelle, le groupe Groupama encourage la dynamisation des secondes parties de carrière et favorise une politique de gestion des âges non discriminante.

Ces accords et plans d'action ont été conclus pour une durée de 3 ans. Ils traitent principalement des sujets suivants :

- le recrutement et le maintien dans l'emploi des seniors,
- l'amélioration de leurs conditions de travail et la prévention des pénibilités,
- l'anticipation de leur évolution de carrière,
- le développement de leurs compétences,
- l'aménagement de leur fin de carrière,
- la transmission de leur savoir.

Groupama Paris Val de Loire a renouvelé son accord «Contrat de génération» avec les organisations syndicales représentatives le 8 juin 2016.

Cet accord décline les moyens dédiés à :

- l'insertion des jeunes
- l'embauche et le maintien dans l'emploi des seniors
- l'anticipation des évolutions de carrières par le développement des compétences et des qualifications
- l'amélioration des conditions de travail
- l'accompagnement des fins de carrière et la transition vers la retraite
- la transmission des savoirs et des compétences.

Groupama Paris Val de Loire compte 20,9 % de seniors de 50 ans et plus au sein de ses effectifs au 31 décembre 2016 dont :

- 11,7 % de non-cadres,
- 8,4 % de cadres,
- 0,7 % de cadres de direction.

Parmi cette même population:

- 29% exercent une activité dans une famille de métiers commerciaux,
- 71% exercent une activité dans une famille de métiers « administrative ».

g) Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT

Le groupe Groupama rappelle son engagement à respecter les stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail dans sa Charte éthique, déployée dans l'ensemble de ses entreprises et portée à la connaissance de tous ses salariés. La Charte éthique rappelle également que le groupe adhère pleinement aux recommandations ou engagements formulés par : la Déclaration universelle des droits de l'Homme et la Convention européenne des droits de l'Homme, les principes directeurs de l'OCDE et les dix principes du Pacte mondial qui sont :

1. Promouvoir et respecter les droits de l'Homme reconnus sur le plan international,
2. Ne pas se faire complices de violations des droits fondamentaux,
3. Respecter l'exercice de la liberté d'association et reconnaître le droit à la négociation collective,
4. Eliminer toutes les formes de travail forcé et obligatoire,
5. Abolir le travail des enfants,
6. Eliminer la discrimination en matière d'emploi et d'exercice d'une profession,
7. Promouvoir une approche prudente des grands problèmes touchant l'environnement,
8. Prendre des initiatives en faveur de pratiques environnementales plus responsables,
9. Encourager la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement,
10. Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

h) Charte éthique Groupe

La Charte éthique du groupe Groupama a été présentée en 2008 devant le Comité de Direction Générale, le Comité Exécutif Groupe et le Conseil d'administration de Groupama SA, la holding de tête du groupe. Elle a été annexée au règlement intérieur des entreprises du groupe en respectant les procédures d'information et de consultation des instances représentatives du personnel (Comité de groupe et Comité d'entreprise européen, CHSCT, CE, Inspecteurs du travail, greffes du conseil des Prud'hommes et affichage). Enfin, elle a été diffusée en 2009 – 2010 à l'ensemble des collaborateurs (par voie électronique et mise en ligne sur l'Intranet du groupe), ainsi qu'aux agents généraux de Gan Assurances, aux mandataires de Gan Patrimoine et aux secrétaires - mandataires de caisses régionales.

La Charte éthique créée et déployée dans l'ensemble du groupe entre 2008 et 2010 a pour objet principal de fédérer et mobiliser les collaborateurs autour de ses valeurs de proximité, d'engagement, de performance et de solidarité. Elle définit les engagements du groupe en matière d'éthique, tel que :

- agir dans le respect de la confiance que nous portent nos sociétaires et clients,
- favoriser le développement des talents individuels et collectifs des collaborateurs,
- affirmer notre vocation d'acteur socialement responsable et solidaire.

Ces engagements sont déclinés en règles de conduite à adopter par les collaborateurs. En particulier, ceux-ci sont tenus de faire preuve d'intégrité et de loyauté dans l'exercice de leurs fonctions, à l'intérieur comme à l'extérieur de leur entreprise lorsqu'ils la représentent, et s'interdisent tout acte de corruption active ou passive. La Charte éthique définit également les missions du Comité d'éthique, composé des plus hauts dirigeants du groupe, qui se réunit deux fois par an.

La Charte éthique a été révisée et présentée en Comité d'éthique en 2015, afin de prendre en compte les évolutions du groupe et de son environnement depuis 2008. Dans ce texte, ont été renforcées notamment les parties sur :

- les valeurs,
- le devoir de conseil et la protection des données,
- la lutte contre la corruption et la fraude,
- la liberté d'expression des collaborateurs sous réserve de la préservation de la neutralité du groupe, y compris sur les réseaux sociaux,
- la transformation du rôle du comité qui peut se saisir, au-delà de l'éthique, de tout sujet RSE.

La nouvelle version de la charte éthique a été communiquée au sein de la Caisse Régionale au premier trimestre 2016 via l'intranet, à l'issue d'un processus interne de validations, informations et consultations qui s'est déroulé entre décembre 2015 et février 2016.

2. Informations environnementales

Nota : l'ensemble des indicateurs, mentionnés ci-dessous, est calculé sur une année glissante, soit du 1.11.2015 au 31.10.2016.

Conscient de sa responsabilité en matière d'impacts indirects, le groupe Groupama a développé depuis plusieurs années des actions incitatives en faveur de l'environnement auprès de ses clients et fournisseurs, au travers de ses offres d'assurance, de ses actions de prévention et de sensibilisation, de ses produits ISR et de ses contrats d'achats. Par ailleurs, nous sommes convaincus que nous pouvons aussi améliorer nos impacts directs par la réduction de nos émissions de CO₂, de nos consommations de papier etc. De ce fait, nous continuons nos efforts pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés dans ce domaine.

a) Politique générale en matière environnementale

De par ses activités de services (assurances et banque), les impacts directs de Groupama Paris Val de Loire sur l'environnement sont limités : ses activités ne constituent pas de menaces pour la biodiversité, l'eau ou l'utilisation des sols. Cependant, Groupama Paris Val de Loire souhaite limiter son impact sur l'environnement en maîtrisant ses consommations (papier, eau, énergie), ses émissions de CO₂ et de ses déchets notamment DEEE, en cohérence avec la politique impulsée au niveau du groupe par la Direction RSE, la Direction Marque employeur et Communication interne, et en collaboration avec Groupama Supports et Services (G2S). Au-delà de ces engagements en interne et de l'information des collaborateurs, Groupama Paris Val de Loire est conscient du rôle à jouer dans la sensibilisation à la protection de l'environnement auprès de ses différentes parties prenantes, et notamment auprès de ses clients. Un BEGES a ainsi été réalisé en 2015 dont l'objectif est d'établir le bilan des émissions de gaz à effet de serre pour l'entreprise.

En matière de protection de l'environnement, les salariés de Groupama Paris Val de Loire sont régulièrement informés des enjeux environnementaux, notamment grâce à la semaine européenne du Développement Durable, l'existence d'un manuel des éco gestes au bureau, et la diffusion d'une charte Eco Pass Événements Responsables permettant aux communicants internes d'organiser leurs événements dans un plus grand respect de l'environnement.

En matière de prévention des risques environnementaux et des pollutions, des diagnostics techniques sont menés sur les sites d'exploitation de la Caisse régionale. Par ailleurs, le groupe et donc l'entreprise Groupama Paris Val de Loire ne sont pas concernés par la problématique de rejet dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement.

Du fait de son activité de services dont les impacts environnementaux sont limités et réduits à des consommations peu polluantes (papier, électricité,...), Groupama Paris Val de Loire n'a pas de provision financière pour risque environnemental. De plus, l'activité ne génère pas de nuisances sonores et la consommation d'eau n'est pas réalisée dans des zones de stress hydriques.

La réduction de la consommation de papier est également une priorité : Groupama Paris Val de Loire a la volonté de réussir la transition du papier vers le numérique = zéro papier en agence, dématérialisation via la gestion électronique des documents, digitalisation des échanges avec les assurés, signature électronique des contrats.

Concernant le recours aux énergies, Groupama Paris Val de Loire essaye de limiter son recours aux énergies en menant régulièrement des travaux de rénovation et d'isolations sur ses différents sites (Etablissements, agences). Ainsi, en 2016, des travaux d'isolation ont été réalisés sur l'Etablissement d'Amiens et 6 chaudières à fuel ont été remplacées par des chaudières à gaz (condensation) dans 5 agences (Oisemont, Breteuil, Herbault, Oucques) et sur l'Etablissement du Loir-et-Cher.

En 2016, la consommation d'électricité de Groupama Paris Val de Loire est de 4 674 680 kWh et la consommation de gaz de 2 475 893 kWh. La Caisse régionale utilise des énergies renouvelables en ayant recours à un fournisseur pour lequel une partie de sa production en est issue.

b) Economie circulaire

Prévention et gestion des déchets

Les activités de service de Groupama Paris Val de Loire ne génèrent pas directement de déchets ou de pollutions autres que les déchets de bureau. Nous souhaitons cependant progresser dans la valorisation de ceux-ci, au travers par exemple du tri collaboratif. Cette démarche, impliquant d'autres acteurs tels que les collectivités locales, est en structuration.

Nota : nombre d'ETP au 31/10/2016 : 1 625

	2015	2016
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) produits (tonnes)	7 4.28	0,82 5,04
<i>Déchets d'Equipement Electriques et Electroniques (DEEE) produits par personne (kg/ETP)</i>		
Déchets de papier/carton produits (tonnes)	62	43,18
<i>Déchets de papier/carton produits par personne (kg/ETP)</i>	37.95	26,57
Déchets non triés (Déchets Industriels Banals) produits (tonnes)	6	5,91
<i>Déchets non triés produits par personne (kg/ETP)</i>	3.67	3,63

Lutte contre le gaspillage alimentaire

5 Etablissement de la Caisse régionale Groupama Paris Val de Loire sont dotés d'un restaurant d'entreprise. Pour les 3 autres établissements ainsi que pour tous les collaborateurs des agences, des tickets restaurants ont été mis en place.

Utilisation durable des ressources

	2015	2016
Consommation d'eau (m ³) *	22 202	Non disponible**
<i>Consommation d'eau par personne (m³/ETP)</i>	13.59	
Consommation d'électricité (kWh)*	4 826 216	4 674 680
<i>Consommation d'électricité par personne (kWh/ETP)</i>	2 954,70	2 876,72
Consommation de gaz (kWh)	3 787 975	2 475 893
<i>Consommation de gaz par personne (kWh/ETP)</i>	2 318,65	1 523,62

*L'approvisionnement en eau potable des bâtiments de Groupama Paris Val de Loire provient du réseau public.

**La consommation d'eau n'est pas disponible en 2016 suite à une problématique de gestion administrative, elle sera de nouveau disponible en 2017.

c) Changement climatique

Dans le cadre de sa stratégie RSE, le groupe a la volonté de réduire ses émissions de CO₂. Les leviers envisagés pour parvenir à cette fin portent sur les consommations d'énergie, les déplacements professionnels ainsi que la consommation de papier. Un groupe de travail inter-entreprises du groupe, mis en place fin 2013, pilote cet objectif et est chargé d'impulser la mise en place des prérequis nécessaires.

Dans la lignée du groupe, la Caisse régionale Groupama Paris Val de Loire encourage les comportements éco-responsables de ses collaborateurs en diffusant régulièrement sur l'intranet des sujets liés aux démarches environnementales.

Depuis juillet 2015, Groupama Paris Val de Loire a mis en circulation 12 véhicules électriques de type Renault Zoé et le parc automobile de la Caisse régionale est renouvelé tous les deux ans pour disposer de véhicules récents et donc limiter les émissions de CO₂.

D'autres actions, comme le remplacement des ampoules à incandescence et à basse tension par des ampoules LED et le tri des déchets (papier et cartons) sont également menées.

- **Détail des différents types de déplacements professionnels :**

	2015	2016
Déplacements professionnels en avion (km)	0	474 180
<i>Déplacements professionnels en avion par ETP (km/ETP)</i>	0	291,80
Déplacements professionnels en train (km)	120 695	138 472
<i>Déplacements professionnels en train par ETP (km/ETP)</i>	73.89	85,21
Déplacements professionnels en voiture (km)	10 933 318	11 128 462
<i>Déplacements professionnels en voiture par ETP (km/ETP)</i>	6 693.59	6 848,28

- **Emissions de CO₂ pour la période de Reporting 2016 selon les 3 scopes définis par le GHG Protocol et selon la méthode de consolidation du contrôle opérationnel :**

Emissions directes – Scope 1 (TeqCO₂)	2015	2016
Emissions directes de CO ₂ liées aux chaudières à gaz	829.57	455
<i>Emissions directes de CO₂ liées aux chaudières à gaz par ETP</i>	0.51	0.28
Emissions directes de CO ₂ liées aux chaudières à fioul	84.11	Non disponible**
<i>Emissions directes de CO₂ liées aux chaudières à fioul par ETP</i>	0.05	
Emissions directes de CO ₂ liées aux déplacements professionnels en véhicules terrestres détenus	1 787.40	1 883.45
<i>Emissions directes de CO₂ liées aux déplacements professionnels en véhicules terrestres détenus par ETP</i>	1.09	1.16
TOTAL DES EMISSIONS DIRECTES GHG_01 (hors fioul)	2 701.08	2 264.21
TOTAL DES EMISSIONS DIRECTES GHG_01 PAR ETP (hors fioul)	1.65	1.39

**La consommation de fioul n'est pas disponible en 2016 suite à une problématique de gestion administrative, elle sera de nouveau disponible en 2017.

Emissions indirectes – Scope 2 (TeqCO2)	2015	2016
Emissions indirectes de CO ₂ liées à la consommation d'électricité <i>Emissions indirectes de CO₂ liées à la consommation d'électricité par ETP</i>	323.35 0.19	280.49 0,17
Emissions indirectes de CO ₂ liées à la consommation de chaleur <i>Emissions indirectes de CO₂ liées à la consommation de chaleur par ETP</i>	0 0	0 0
Emissions indirectes de CO ₂ liées à la consommation d'eau glacée <i>Emissions indirectes de CO₂ liées à la consommation d'eau glacée par ETP</i>	0 0	0 0
TOTAL DES EMISSIONS INDIRECTES GHG_02 TOTAL DES EMISSIONS INDIRECTES GHG_02 PAR ETP	323.35 0.19	280.49 0,17

Emissions autres – Scope 3 (TeqCO2)	2015	2016
Emissions de CO ₂ liées aux déplacements professionnels en véhicules terrestres non détenus <i>Emissions de CO₂ liées aux déplacements professionnels en véhicules terrestres non détenus par ETP</i>	38.54 0.02	46.44 0.03
Emissions de CO ₂ liées aux déplacements professionnels en avion <i>Emissions de CO₂ liées aux déplacements professionnels en avion par ETP</i>	0 0	50.74* 0.03
Emissions de CO ₂ liées aux déplacements professionnels en train <i>Emissions de CO₂ liées aux déplacements professionnels en train par ETP</i>	0.67 0	0.78 0.0005
TOTAL DES EMISSIONS INDIRECTES GHG_03 TOTAL DES EMISSIONS INDIRECTES GHG_03 PAR ETP	39.21 0.02	97.96 0.0605

* 95 collaborateurs gagnants du challenge commercial annuel se sont déplacés en avion pour se rendre en Laponie.

Le total des émissions de CO₂ par ETP a diminué de 11 % entre 2015 et 2016.

d) Protection de la biodiversité

Le groupe est un des principaux propriétaires privés de forêts et le premier assureur de forêts en France. Ce patrimoine forestier, constitué de plus de 20.000 hectares, représente l'un des plus importants « poumon vert » français.

Depuis 15 ans, ont été replantés 10 millions d'arbres, soit environ 700.000 plants par an, correspondant à un reboisement de près de 5000 hectares. Plus des trois quarts du reboisement effectué portent sur des surfaces sinistrées par les tempêtes Lothar et Martin de 1999 - qui ont été reboisées en totalité - et sur celles de la tempête Klaus de 2009 - qui l'ont été partiellement et dont la finalisation interviendra en 2017.

L'ensemble des forêts gérées par Groupama Immobilier (29 massifs forestiers) sont certifiées PEFC (label garantissant une gestion durable de la ressource bois dans les forêts). Ce label définit des règles strictes de réalisation des chantiers d'exploitation et de travaux dans le cadre d'une gestion durable de la forêt. Ces règles visent notamment à exploiter la forêt dans le respect du sol, de l'eau, de la faune et de la flore.

Le groupe Groupama est pionnier dans l'évaluation du stockage de carbone en forêt. En effet, en 2015, une étude** a permis pour la première fois de démontrer que les forêts de la Société Forestière Groupama (SFG) ont joué en 2014 un rôle de puits de carbone. Elles ont contribué à la réduction des émissions nettes de CO₂ de la France (voir données ci-après). Ces quantités de carbone ont été stockées dans les forêts de la SFG ou ont été évitées grâce à l'usage des produits bois issus de ses forêts. Cette étude est désormais actualisée annuellement.

Données actualisées pour 2016 :

Stock de carbone des forêts SFG : 10 millions de tonnes de CO₂ sur 20.181 ha

Accroissement annuel du CO₂ stocké (solde entre les plantations et les coupes + stockage de biomasse)
335 710 t de CO₂

Emissions de CO₂ évitées : 69 774 t de CO₂ évités par l'utilisation du bois vendu ;

** Menée pour le compte de la Société Forestière Groupama, par EcoAct et IF Consultants et avec le concours du Cabinet Demetz

3. Informations sociétales

a) Impact territorial, économique et social de l'activité de la société

Ancré dans les territoires et à l'écoute des attentes des acteurs de la vie locale, Groupama développe des produits répondant aux grands enjeux de société : mobilité, entrepreneuriat, retraite, santé, assistance, dépendance. Groupama Paris Val de Loire s'engage avec le Groupe à aller plus loin dans la prise en compte des facteurs environnementaux, sociaux et sociétaux pour la construction de ses offres d'assurances, ses actions de prévention et la gestion d'actifs, ainsi qu'en adoptant un comportement responsable dans ses relations avec ses diverses parties prenantes.

Avec le lancement des Certificats mutualistes, Groupama Paris Val de Loire réaffirme son rôle d'acteur territorial et renforce ses liens avec ses sociétaires en leur offrant la possibilité de partager la valeur économique de la mutuelle. 13 855 720€ ont été collectées à fin décembre 2016.

Une possibilité supplémentaire de renforcer les fonds propres de la Caisse Régionale et d'augmenter sa capacité d'investissement et d'innovation sur son territoire.

▪ L'emploi en région

Groupama Paris Val de Loire a fait le choix de conserver ses plateformes clientèle (téléphonique et internet) en région. Le service Groupama Fil est localisé dans le Loiret, à Olivet et Groupama Net en Ile-de-France, à Gentilly.

L'effectif au 31/12/16 est réparti au sein de nos différents établissements de la manière suivante :

- Indre et Loire : 157 collaborateurs
- Loir-et-Cher : 121 collaborateurs
- Loiret : 557 collaborateurs (dont 410 au siège opérationnel)
- Oise : 159 collaborateurs
- Paris et Ile de France : 388 collaborateurs (dont 37 au siège social)
- Somme : 149 collaborateurs
- Yonne : 121 collaborateurs

▪ Prévention

Pour Groupama, pratiquer une politique de prévention d'envergure, c'est encourager l'émergence d'attitudes responsables face aux risques d'aujourd'hui et de demain, tout en étant économiquement performant.

En 2016, le groupe a déployé plusieurs initiatives :

- lancement de l'application « Groupama, ma prévention météo » pour les bénéficiaires (entreprises et particuliers) enregistrés sur l'application « Groupama, toujours là »
- #CestAprevoir lancement de la première campagne de communication du secteur de l'assurance qui évolue "en temps réel" sur Twitter. Anticipant les sujets d'intérêt du lendemain, Groupama relaie ainsi sur un ton adapté des conseils de prévention ou des offres et services de la marque.
- Partenariat Groupama / Crédit Mutuel Arkea : lancement d'un plateau de veille commun dédié à la téléassistance aux personnes et à la télésurveillance des biens, ainsi que d'un centre de R&D pour enrichir les offres liées aux services connectés à la maison

Les actions de prévention menées par les équipes de Groupama Paris Val de Loire sont diverses. Elles vont de la prévention technique (visites de risque en entreprise, conseils en installations électriques ou d'alarmes...) à la prévention institutionnelle auprès du grand public, clients ou non-clients (sensibilisation à la sécurité routière pour les écoliers, prévention des incendies, conférences sur le sommeil...). Elles se déploient sur l'ensemble du territoire au bénéfice de tous les publics : particuliers, entreprises et collectivités, artisans, commerçants et prestataires de services ainsi que des acteurs du marché agricole.

Prévention Santé

Dans le domaine de la santé, le groupe Groupama inscrit son action dans une culture de la prévention et s'investit activement dans l'information et la mobilisation des assurés. Par ailleurs, beaucoup d'actes de prévention, dont la totalité de ceux remboursés par le régime obligatoire sont remboursés. Les conseils de prévention de Groupama Paris Val de Loire auprès des clients et non clients sont présentés à la fois par le biais du site groupama.fr, d'un e-magazine clients sous forme de guides et de dossiers santé sur des thèmes variés, mais aussi dans des insertions presse (presse spécialisée agricole notamment). Des réunions sont également organisées par les Caisses Locales pour informer et sensibiliser les sociétaires.

Groupama Santé Active prend en compte cette logique de prévention avec, notamment, le remboursement des vaccins prescrits non remboursés par le régime obligatoire, la prise en charge d'un bilan annuel de prévention bucco-dentaire, le remboursement de la pose de vernis fluoré pour les enfants, la prise en charge des médicaments antipaludéens prescrits en cas de voyage, etc.

Par ailleurs, les assurés âgés de 55 ans et plus peuvent bénéficier de garanties spécifiques en dentaire et pédicurie, leur permettant la prise en charge de traitements non remboursés par les régimes obligatoires.

Enfin, Groupama met à la disposition de ses sociétaires un espace adhérent sur le site bienmangerpourtoutvivre.fr, afin de les guider et les accompagner dans leur recherche de bien-être, en apportant des réponses et des conseils en nutrition et forme.

Sécurité sur la route

Concernant la sensibilisation à la sécurité routière, Groupama privilégie des actions permettant d'accompagner le conducteur tout au long de sa vie et déploie chaque année de nombreuses actions de lutte contre l'insécurité routière. En 2016, Groupama et Centaure ont misé sur la réalité virtuelle comme outil pédagogique pour informer et immerger les utilisateurs de smartphone dans l'univers de la prévention et du perfectionnement à la conduite en lançant l'application grand public « Centaure 360° ».

700 kits sur les indications d'utilisation de l'application et les lunettes de réalité virtuelle ont été distribués par le centre Centaure de Réau qui se situe sur le territoire de Groupama Paris Val de Loire.

Au cours de l'année 2016, 780 élèves des établissements scolaires de Groupama Paris Val de Loire ont été sensibilisés à la sécurité routière via l'opération "10 de conduite jeunes". Cette action menée en partenariat avec la Gendarmerie Nationale vise à promouvoir la conduite accompagnée auprès des jeunes âgés de 14 à 18 ans. Par ailleurs, 376 élèves d'établissements scolaires agricoles ont été formés en 2016 à la conduite de tracteurs, grâce aux actions "10 de conduite rurale".

Dans le domaine de la sécurité routière, les douze centres Centaure sont un relais important des actions de prévention de Groupama à l'égard de ses sociétaires, mais également des entreprises et du grand public. Répartis sur l'ensemble du territoire français, ils proposent des stages de prévention à la sécurité routière, incluant en outre un module d'éco-conduite. En 2012, le bureau du CIECA "International Commission for Driver Testing" a accepté l'association Centaure en qualité de membre associé. Par ce partenariat, Centaure sera amené à apporter sa contribution au développement des pratiques de sécurité routière, et à participer aux débats et travaux de la Commission européenne.

En novembre 2013, Groupama et l'association Centaure ont renouvelé la charte de sécurité routière, qui propose aux conducteurs une formation post-permis de conduire de qualité, pour une conduite plus sûre et responsable.

Groupama Paris Val de Loire inscrit, chaque année, de nombreux stagiaires (sociétaires et salariés) de la Caisse régionale sur 4 centres Centaure (Réau, Futuroscope, Hénin-Beaumont et Bourg-Achard). La sensibilisation et la formation à la sécurité routière sont abordées par une méthode pédagogique innovante participative et impliquante qui a pour objectif de « faire vivre le risque pour mieux l'éviter ».

Ces stagiaires (jeunes conducteurs, flottes entreprises) formés ont ainsi bénéficié d'une prise en charge du coût du stage par Groupama Paris Val de Loire.

Pour les plus jeunes, la Caisse régionale a déployé depuis 2009 un bagage pédagogique « kit d'initiation à la sécurité routière » pour accompagner les instituteurs des écoles (CE2, CM1 et CM2) dans leur mission d'éducation à la sécurité routière. Il s'agit d'un outil convivial, ludique et modulable qui permet de préparer les élèves à l'Attestation de Première Education à la Route (APER) et donc de sensibiliser les futurs conducteurs. En 2016, 62 kits et 4 270 livrets sécurité routière ont ainsi été distribués dans les écoles.

Sécurité de l'habitat

Les risques domestiques causent chaque année en France plus de 19 000 morts.

De multiples actions de sensibilisation aux risques domestiques sont initiées auprès de nos sociétaires : vérification des installations électriques, démonstration d'utilisation d'extincteurs, édition de guides pratiques, sécurité des piscines privées... La lutte contre les incendies reste une priorité sur le risque habitation. Un incendie sur trois est, encore aujourd'hui, d'origine électrique... C'est pourquoi Groupama Paris Val de Loire invite ses sociétaires à des journées annuelles de vérification des extincteurs et les sensibilise à l'installation de détecteurs avertisseurs de fumée.

Prévention agricole

La prévention agricole bénéficie de l'engagement historique de Groupama avec des actions diversifiées et innovantes intégrant les nouveaux besoins techniques et des relations suivies avec différents acteurs : éleveurs, groupements, constructeurs et installateurs.

Agricole	2015	2016
Nombre de jours de missions effectuées par les préventeurs	455	550
Nombre de personnes en interne ayant bénéficié d'actions de sensibilisation, d'information ou de formation à la prévention ou la sécurité	274	133
Nombre de personnes en externe ayant bénéficié d'actions de sensibilisation, d'information ou de formation à la prévention ou la sécurité	592	691

Groupama Paris Val de Loire multiplie ses actions en faveur de la prévention agricole par diverses actions menées sur l'ensemble du territoire de la Caisse Régionale :

- visites personnalisées chez les sociétaires,
- animation de réunions d'information et de sensibilisation,
- formations spécifiques pour les sociétaires et les salariés de Groupama Paris Val de Loire.

Il est à noter une progression significative des actions de formations pour les commerciaux agricoles ayant pour objectif leur montée en professionnalisme dans le domaine de la prévention des risques.

Différentes thématiques y sont abordées (analyse des risques incendie, accidents de personnes, machinisme agricole, usage de produits dangereux de type produits phytosanitaires, atteinte à l'environnement, vol et malveillance) et conduisent à l'élaboration de plans de prévention et de recommandations.

La Caisse régionale a également déployé un outil d'autodiagnostic des risques d'une exploitation agricole à l'occasion du salon agricole Innov'agri 2016 permettant de situer le niveau de risque et de dresser un bilan personnalisé. L'outil balaie l'environnement économique de l'exploitation, les risques de dommages aux biens, les risques liés aux personnes et les risques de mise en cause.

Entreprises et collectivités locales

Groupama soutient une démarche de prévention des risques environnementaux et climatiques auprès des industriels et des collectivités locales. Ainsi, en partenariat avec Predict Services, filiale de Météo France, l'offre Groupama Predict destinée aux collectivités locales inclut une aide à l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde et un dispositif de surveillance et d'information en temps réel sur les risques d'inondations.

Entreprises et Collectivités	2015	2016
Nombre de jours de missions effectuées par les préventeurs	900	932
Nombre de personnes en interne ayant bénéficié d'actions de sensibilisation, d'information ou de formation à la prévention ou la sécurité	185	132
Nombre de personnes en externe ayant bénéficié d'actions de sensibilisation, d'information ou de formation à la prévention ou la sécurité	1 199	1 086

Les chiffres ci-dessus se rapportent aux marchés des professionnels, entreprises et collectivités. Les thèmes traités lors des missions concernent prioritairement les dommages aux biens (incendie, électricité, vol). Les analyses de risques débouchent sur des plans de prévention.

▪ Une gestion responsable des actifs

Le groupe Groupama produira pour la 1^{ère} fois, au cours du 1^{er} semestre 2017, un reporting « ESG et climat », présentant sur l'ensemble des classes d'actifs la manière dont le groupe intègre les critères Environnement, Sociaux/sociétaux et de Gouvernance dans le choix de ses investissements, et sa contribution au financement de la transition énergétique

Le groupe Groupama, acteur financier du développement à long terme de l'économie, est engagé depuis plus de dix ans dans la promotion de l'Investissement Socialement Responsable (ISR), à travers sa filiale de gestion d'actifs pour compte de tiers, Groupama Asset Management. Ses expertises d'analyse et recherche, ses produits de gestion et sa mobilisation au sein de nombre d'enceintes françaises et internationales en font l'un des leaders reconnus du marché en la matière.

Outre le déploiement de cette stratégie d'ISR spécifique, Groupama Asset Management s'est fixé comme objectif global l'intégration généralisée des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)** à l'ensemble de l'analyse de ses investissements. En effet, Groupama Asset Management est convaincu qu'en favorisant l'intégration des enjeux ESG à l'analyse macro et micro économique de ses investissements, il optimise potentiellement non seulement la gestion des risques mais aussi les sources de valeur ajoutée et de création de valeur à long terme des portefeuilles d'investissement à travers sa politique d'Investissement Responsable (IR).

Le total des placements intégrant des critères ESG (y compris le segment spécifique des Investissements Socialement Responsables, l'ISR) du groupe atteint au 30/12/2016 23,7 milliards d'euros, soit 24 % du total des encours gérés (9,3% hors clientèle externe). Les encours gérés, dont l'IR, sont en augmentation sur la période 2016/2015.

	2015	Dont clientèle externe	2016	Dont clientèle externe
Encours ISR et IR au 31/12* (en Milliards d'euros)	20,725	6,577	23,7	9
Part de l'ISR et de l'IR sur le total des encours (%)	23%	7,2%	24%	9,3%

Le périmètre pris en compte pour les encours ISR et IR est le suivant :

- Univers d'actifs européens (actions et obligations crédit),
- Actifs moyen long terme et actifs monétaires,
- Actifs des OPCVM ouverts ou dédiés,
- Encours ISR et IR détenus directement ou indirectement via d'autres OPCVM.

Il s'applique à l'ensemble des actifs gérés pour le groupe, dont l'International, ainsi que les actifs de la clientèle externe (gestion confiée en direct par des investisseurs institutionnels, des entreprises et des distributeurs) et ceux détenus par les OPC (organismes de placement collectif) de Groupama Asset management.

En décembre 2016 la SICAV Euro Capital Durable (actions zone euro) et le fonds Groupama Crédit Euro ISR (obligations zone euro), fonds de Groupama Asset Management, se sont vus, suite à un audit de l'AFNOR, attribuer le nouveau label ISR soutenu par les Pouvoirs publics (ce label succède au label privé Novethic).

Groupama Épargne Salariale en tant que direction métier du groupe se positionne également dans une démarche RSE, pour son offre de produits destinée aux salariés du groupe Groupama et aux salariés des 13 000 entreprises clientes. Groupama Epargne Salariale propose en effet des fonds ISR, labellisés par le Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale (CIES), dont l'encours a progressé de plus de 7%, permettant de dépasser la barre symbolique du milliard d'euros. De plus une campagne en cours de sensibilisation à l'adoption des e-relevés par les épargnants va permettre de réduire l'empreinte carbone de Groupama Epargne Salariale.

Groupama Epargne Salariale a lancé en 2016 une nouvelle offre pour les TPE-PME intégrant les avantages de la loi Macron et poursuit le développement de Solutions Epargne Salariale, le site de référence en épargne salariale pour les TPE et PME (www.solutions-epargnesalariale.fr est le premier site Internet en France entièrement dédié à l'épargne salariale).

La part des fonds ISR pour Groupama Paris Val de Loire (total de la Caisse Régionale et des Caisses Locales) n'est plus que de 0,1 million d'euros au 31 décembre 2016, au travers du fonds Groupama Euro Capital Durable ; le fonds Crédit Euro ISR a été intégralement cédé dans le cadre du règlement de l'augmentation de capital de GSA.

Par ailleurs Groupama Paris Val de Loire a complété son programme d'investissement en fonds de prêts à l'économie en le portant de 3,6 M€ fin 2015 à 7 M€ fin 2016 et en Fonds Professionnels de Capital Investissement (FPCI) ajoutant 6 M€ aux 8 M€ d'engagements donnés en 2015. Les secteurs d'investissement recherchés sont les énergies renouvelables, la santé, les infrastructures, l'innovation dans lesquels œuvrent des Entreprises de taille intermédiaire ou des start-up nationales.

b) Relations entretenues avec les différentes parties prenantes

Groupama Paris Val de Loire est un assureur mutualiste régional, responsable et solidaire.

Avec un réseau de distribution diversifié, complémentaire et spécialisé, Groupama Paris Val de Loire contribue à la vitalité économique et sociale de son territoire, aussi bien par sa responsabilité sociale d'entreprise affirmée que par les actions qu'elle déploie ou qu'elle soutient sur les 14 départements de son périmètre d'intervention.

La Caisse régionale Groupama Paris Val de Loire fonde son action sur une proximité humaine et géographique, sur une présence de compétences et de services, sur une responsabilité individuelle et collective et sur une solidarité réfléchie.

▪ Sociétaires et clients

Groupama, entreprise mutualiste fondée sur un fonctionnement décentralisé, se caractérise par son mode de gouvernance. Le principe «une personne = une voix» assure à chacun de nos sociétaires-clients la possibilité d'élire à chaque niveau de chaque échelon (local, régional, départemental et national) des administrateurs et de participer à la prise de décisions.

Représentants des sociétaires, engagés dans le projet mutualiste et porteurs d'initiatives au bénéfice des clients et du développement de leur Caisse Locale sur leur territoire, ces élus sont aussi très investis dans la vie locale.

Ainsi, les 2 570 élus de Groupama Paris Val de Loire sont en contact permanent du terrain. La présence des 188 Caisses locales permet une forte proximité géographique et humaine avec les 296 852 sociétaires de la Caisse Régionale et lui procure une connaissance précise des attentes locales. Les élus relient le terrain aux équipes commerciales. Ce dialogue permanent entre élus et collaborateurs est l'assurance d'une réactivité et d'une parfaite compréhension des besoins des sociétaires.

Par son esprit mutualiste, la satisfaction clients est inhérente à la culture de Groupama.

Le client à Groupama Paris Val de Loire n'apparaît pas comme un simple consommateur d'assurance. L'assuré, son écoute, son respect et sa situation particulière ont toute leur place dans la relation humaine que nous développons avec eux.

A ce titre Groupama Paris Val de Loire s'est doté d'un dispositif de traitement des réclamations conformément aux prescriptions de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution et l'anime de manière réactive.

De plus, Groupama Paris Val de Loire s'inscrit dans la logique du Groupe par une écoute active de ses sociétaires notamment par la mise en place d'enquêtes Qualité mensuelles dans le domaine des sinistres Automobile, des dommages de la vie privée ou professionnelle ainsi que dans le domaine de la santé.

Au plan commercial, sont réalisées deux fois par an par un cabinet spécialisé, des enquêtes « clients mystères » destinées à sonder le niveau d'accueil et de conseil prodigué par les réseaux commerciaux.

Enfin, l'ensemble des indicateurs qualité vient alimenter une démarche plus générale d'amélioration continue des process de gestion des contrats et des sinistres ainsi que la démarche de vente. A ce titre des responsables ont en charge les principaux process de la Caisse Régionale et l'amélioration du service client sur leur domaine. Ces actions visent également à renforcer nos moyens d'actions en cas de crise majeure lors d'événements d'ampleur (inondations ; aléas climatiques). Grâce à ses dispositifs éprouvés, Groupama Paris Val de Loire a été en mesure, en 2016, de prendre en charge près de 10 000 déclarations au titre des inondations et des aléas climatiques sur cultures dont 100% sont d'ores et déjà indemnisées sur le marché agricole et plus de 50% des dossiers sont clos au titre des inondations.

▪ **Mécénat et soutien à l'enseignement**

1er assureur santé individuelle, le groupe Groupama contribue au travers de la Fondation Groupama pour la Santé, à la lutte contre les maladies rares en agissant dans trois domaines : l'information des médecins, pour raccourcir les délais de diagnostics, l'accompagnement des malades pour rompre leur isolement, et le soutien à la recherche, par l'octroi de bourses de thèse à des jeunes chercheurs. La Fondation a soutenu 32 chercheurs, près de 160 associations de patients et financé environ 600 projets depuis 2000

En 2016, la Fondation Groupama pour la santé a remis le prix de l'innovation sociale à la Fondation Université de Strasbourg pour son projet de création d'un espace de référence dédié à l'Education Thérapeutique du Patient (ETP) et a Poursuivi son partenariat avec l'hôpital Necker pour l' « optimisation du parcours de vie des enfants atteints de maladies rares » établi pour une durée de 3 ans de 2015 à 2017.

Elle a également permis de collecter 230 000€, grâce à l'organisation de balades solidaires qui ont rassemblé près de 20 000 marcheurs.

Groupama Paris Val de Loire est également très impliqué dans la lutte contre les maladies rares via son opération « Le Parrainage du cœur » destinée à récompenser les sociétaires qui parrainent de nouveaux assurés.

Concrètement, chaque parrainage déclenche un don de 5 € versé à la Fondation Groupama pour la santé ou à l'Association Petits Princes, au choix du sociétaire.

En effet, particulièrement sensible aux actions de l'Association Petits Princes, qui réalise les rêves des enfants gravement malades, Groupama Paris Val de Loire lui apporte ainsi un soutien régulier depuis 2003, au travers de plusieurs actions :

- le « Parrainage du cœur » qui a permis de collecter 15 875 € en 2016,
- le soutien logistique à l'organisation de rêves, grâce aux partenariats et aux liens que la Caisse Régionale entretient avec les acteurs de la société civile ou encore grâce aux réseaux de connaissances des collaborateurs et des élus de la Caisse régionale,
- ou plus récemment, l'organisation de balades solidaires ou chaque inscription permet de collecter des dons intégralement reversés à l'Association Petits Princes. En 2016, 2 540 marcheurs ont répondu présents à l'appel de Groupama Paris Val de Loire et 16 836,30 € de dons de marcheurs ont été collectés.

Toutes ces actions de sensibilisation menées pour développer la notoriété de l'Association Petits Princes ont été appuyées par la présence d'élus et de collaborateurs qui se mobilisent bénévolement pour les relayer sur le terrain et encourager les dons.

Animés par ce même esprit de solidarité, les salariés et les élus de Groupama Paris Val de Loire sont également pleinement investis dans des courses solidaires.

En 2016 :

- 51 collaboratrices de GPVL sur les 500 que comptabilisaient Groupama se sont ainsi inscrites à la course de « La Parisienne » en faveur de la lutte contre le cancer du sein,
- 32 collaborateurs et 1 élu se sont engagés dans « Les foulées de l'Assurance » qui soutient la recherche sur les maladies cardiovasculaires,
- 10 collaborateurs et 1 élu ont participé à la course solidaire qui s'est déroulée dans le quartier de La Défense à Paris pour lever des fonds au profit de l'association Special Olympics France afin de permettre aux personnes qui vivent avec un handicap mental de s'épanouir grâce à un sport.

Au-delà de ses actions de mobilisation à but caritatif, la Caisse régionale soutient également l'enseignement et entretient des partenariats avec différentes écoles et instituts en lien étroit avec les équipes pédagogiques et les enseignants. De l'apprentissage ou l'alternance dans différents domaines, à l'université ou aux grandes écoles, ces partenariats gagnant/gagnant permettent de soutenir la formation et l'éducation. Ils représentent également un levier économique puisqu'ils permettent de constituer un vivier de candidatures pour la Caisse Régionale.

En 2014, la Caisse Régionale a signé un partenariat d'une durée de 3 ans avec l'Institut Polytechnique LaSalle Beauvais qui forme chaque année plus de 150 ingénieurs dans les sciences de la terre, du vivant et de l'environnement. Grâce à ce soutien, l'établissement a pu lancer sa toute première chaire d'enseignement et de recherche sur le thème du management des risques en agriculture. De son côté, Groupama Paris Val de Loire fait avancer la recherche sur des thématiques scientifiques pour toujours être au plus près des préoccupations de ses clients et leur proposer des contrats d'assurance ou des actions d'informations sur les dernières avancées.

Les domaines couverts par la chaire sont :

- Projets de recherche commune
- Réalisation d'études
- Echanges de données liées au thème de la chaire
- Participation à des modules de formation initiale / continue
- Diffusion et valorisation des productions par la mise en place de séminaires et colloques

Les axes de travail identifiés sont :

- Identification et analyse des nouveaux risques en agriculture : risques technologiques, économiques, environnementaux ...
- Analyse de l'évolution des entreprises agricoles : typologie, structure, trajectoire, innovation ...
- Analyse du comportement et de la prise de décision du chef d'entreprise agricole.

Le financement de la Chaire couvre :

- La rémunération du titulaire de la Chaire et de son équipe
- Le fonctionnement courant de la Chaire
- Le développement et la conduite de programmes de recherches et la diffusion des résultats
- La conception et la gestion des outils pédagogiques

La gouvernance de la chaire s'articule autour de 2 instances :

1- le Comité de Pilotage et d'Evaluation :

- Mission : définition des axes de recherche et évaluation des travaux
- Composition : 3 représentants GPVL et 3 représentants LaSalle Beauvais
- Présidence : Groupama Paris Val de Loire
- Fréquence : 2 réunions par an

2- Le Comité Scientifique :

- Mission : établissement d'un projet scientifique long terme structurant et appuyé par des projets reconnus d'intérêt par les membres de la chaire
- Composition : experts du secteur agricole et de la gestion des risques
- Présidence : Institut Polytechnique LaSalle Beauvais
- Fréquence : 4 réunions par an

La vie quotidienne de la chaire :

Les travaux de la Chaire reposent sur l'implication :

- des enseignants chercheurs de LaSalle Beauvais
- des étudiants de la formation « ingénieur en agriculture »
- des collaborateurs et managers du pôle agricole de Groupama Paris Val de Loire
- des élus de Groupama Paris Val de Loire
- des experts du Comité scientifique ou externes
- des agriculteurs parties prenantes aux études

Le format des séquences de travail est très varié :

- réunions physiques / visioconférences
- ateliers de créativité
- formations sur le terrain- soutenances d'étude...

	2015	2016
Montants alloués en faveur de la lutte contre les maladies rares (€)	0	17 875
Dons récoltés en faveur de la lutte contre les maladies rares (€)	XX	16 836*
Montants alloués au titre du mécénat hors maladies rares (€)	244 507**	512 069

* Indicateur non existant en 2015 : les dons collectés en faveur de la lutte contre les maladies rares étaient renseignés dans l'indicateur « Montant alloués en faveur de la lutte contre les maladies rares ».

**Les subventions versées à la Fondation du Patrimoine pour la rénovation du Château de Monte Cristo sont venus abonder fortement le montant des dons alloués au titre du mécénat, hors maladies rares, pour l'année 2016.

Par ailleurs, Groupama engage également sa responsabilité sociétale dans des projets culturels en unissant son image à des projets novateurs et généreux. La Fondation Gan pour le cinéma qui est l'un des principaux partenaires privés du cinéma français soutient depuis plus de 25 ans le 7ème art en s'engageant auprès des créateurs et les accompagnants dans la diffusion de leurs œuvres.

Groupama Paris Val de Loire s'implique également dans le domaine du mécénat culturel :

- En 2015, un partenariat a été conclu entre Groupama Paris Val de Loire et l'Association Jeunes Talents qui organise des concerts de musique classique, destinés à favoriser l'insertion professionnelle de jeunes musiciens virtuoses et à permettre l'accès de tous à la musique classique. Ce premier partenariat a été conclu pour une durée d'un an (2015) via une contribution financière à hauteur de 25 000€ (déduction fiscale égale à 60% du montant du don effectué). Celui-ci est reconduit tous les ans, sur les mêmes modalités : en tant que partenaire, GPVL bénéficie d'invitations aux concerts Jeunes Talents lors de la saison et du festival dans des lieux patrimoniaux (Archives nationales, Petit Palais...), d'une visibilité sur tous les supports de communication (invitations, programmes, site internet) et d'un concert privé sur mesure.
- Cette même année, la Caisse régionale a également apporté son soutien à la restauration du Château de Monte Cristo (Le Port-Marly - 78), aux côtés de la Fondation du Patrimoine, permettant le financement d'importants travaux de rénovation grâce à une subvention de 200 000 € (100 000 € en 2015 et 100 000 € en 2016).

En 2016, Groupama Paris Val de Loire a souhaité renforcé son partenariat avec la Fondation du Patrimoine en œuvrant à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine local sur son territoire. Ce partenariat se traduira par le soutien à plusieurs projets de restauration et par l'adhésion aux Clubs des mécènes du Patrimoine de la Fondation présents sur la région.

▪ Développement économique et initiative dans les territoires

Par sa structure décentralisée Groupama contribue à la dynamique des territoires.

Au-delà des engagements historiques de la Caisse régionale avec le milieu agricole et ses organisations professionnelles, Groupama Paris Val de Loire s'est attaché à développer des partenariats économiques avec les réseaux d'entrepreneurs et les organisations professionnelles et patronales :

- avec les réseaux d'accompagnement des créateurs et repreneurs d'entreprises,
- avec les organisations patronales interprofessionnelles.

En 2016, Groupama Paris Val de Loire s'est rapproché sur son territoire des réseaux d'accompagnement à la création et reprise d'entreprises BGE et INITIATIVES qui prennent une place de plus en plus importante dans le soutien économique des départements avec la perte de vitesse des organismes consulaires (CCI et CMA) qui sont voués à réduire leurs activités suite à la réforme de l'Etat.

La BGE (Boutique de Gestion pour Entreprendre)

La BGE a pour objectif de promouvoir la formation à la création d'entreprise. Ils accompagnent les créateurs d'entreprises à toutes les étapes des projets : la formulation de l'idée, la transformation de l'idée en projet et le financement du projet. En 2016, plus de 53 000 porteurs de projet ont entamé un parcours de création d'entreprises avec la BGE.

La BGE accompagne aussi les entrepreneurs dans le développement de leur projet pour leur permettre de pérenniser leur activité, en 2015, plus de 27 000 entreprises ont été accompagnées dans leur développement par la BGE.

Le réseau Initiatives

Le réseau INITIATIVES a pour objectif d'aider financièrement les porteurs de projets en vue de leur création d'entreprise. Ils accordent un prêt d'honneur qui permet aux banques de plus facilement suivre les dossiers qui leurs sont présentés.

L'accompagnement des chefs d'entreprises se poursuit ensuite pendant 3 ans avec le parrainage/marrainage, l'objectif étant d'aider le jeune créateur d'entreprise dans ses débuts et ainsi renforcer ses chances de réussites. 93 % des créateurs financés par le réseau Initiatives sont encore en vie après 3 ans d'activité.

16 000 entreprises ont été accompagnées en 2016 par le réseau national.

Sur les 14 départements que composent Groupama Paris Val de Loire, 11 conventions de partenariats ont été signées en 2016 avec ces deux acteurs économiques.

- Pour les BGE :
BGE Loiret
BGE Loir-et-Cher
- Pour le réseau INITIATIVES :
Initiative Oise Ouest (60)
Initiative Oise Sud (60)
Initiative Plaine Commune (93)
Initiative Melun Val de Seine (77)
Initiative Val d'Oise (95)
Initiative Val de Marne (94)
Initiative Essonne (91)
Initiative Loiret (45)
Initiative Touraine Chinonais (37)
Les conventions avec Initiative Loir-et-Cher et Initiative Somme sont toujours en cours.

En 2016, Groupama Paris Val de Loire s'est également rapproché de la CGPME dans plusieurs départements pour renforcer sa visibilité et son ancrage territorial.

- La CGPME (Confédération Générale des petites et moyennes entreprises) défend les intérêts des chefs d'entreprises, elle exerce de nombreux mandats patronaux auprès des CCI, des commissions départementales des impôts (CDI), de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, du FONGECIF, de Pôle emploi, de la CPAM, de la CAF, de l'URSSAF, des juges consulaires ou des mandats emploi et formation notamment à l'Agefos-PME. Ses adhérents sont principalement des dirigeants d'entreprises de son département.
Deux conventions de partenariats ont été signées en 2016 sur le territoire de GPVL : la CGPME 75 et la CGPME 45.
Une convention de partenariat est toujours en cours dans le Loir-et-Cher et des relations étroites existent avec les CGPME 89 et 80.
- En 2016, notre Caisse Régionale est aussi présente auprès de la CAPEB (Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment) notamment dans les départements 37, 45, 41, 89, 60 et 80, relayant ainsi l'accord national.

En 2016, Groupama Paris Val de Loire a également renforcé ses partenariats avec les collectivités territoriales en renouvelant un partenariat important avec l'Union des Maires de Seine-et-Marne et en signant un nouveau partenariat avec l'Union des Maires de l'Essonne.

La Caisse régionale a soutenu financièrement deux événements anniversaires pour les 50 ans de l'Union des maires du Val d'Oise (95) et pour les 50 ans de l'Union des Maires de l'Essonne.

En 2016, les partenariats Collectivités sont les suivants :

- Union des Maires de Seine et Marne
- Union des Maires de l'Essonne
- Union des maires du Val d'Oise
- Union des Maires de la Somme
- Union des Maires de l'Oise
- Association des Maires du Loir et Cher
- Association des Maires du Loiret.

L'Etablissement Régional Entreprises de Groupama Paris Val de Loire est aussi présent dans le secteur de l'agroalimentaire :

- **Agrosphère Picardie**
Avec plus de 230 entreprises dans la filière agro-alimentaire, la Picardie est un pilier économique de cette filière, Agrosphères est une association qui rassemble tous les acteurs économiques du bassin, son objectif est de favoriser le développement et l'implantation d'entreprises.
- **ARIA Ile de France**
L'Association Régionale des Industries Agroalimentaires d'Ile-de-France est aujourd'hui le porte-parole reconnu des entreprises auprès des institutions régionales et l'interface entre les entreprises et leurs partenaires régionaux. Outre ce rôle de représentation de la filière, l'ARIA IDF accompagne au quotidien les entreprises dans leur structuration et leur développement. Elle permet aux dirigeants de « rompre la solitude », de partager des expériences et de travailler en réseau.

De plus, Groupama Paris Val de Loire a choisi d'apporter une contribution concrète au développement économique, social et culturel des quartiers prioritaires de la politique de la ville, en collaboration étroite avec les pouvoirs publics (État et collectivités locales). Le 12 octobre 2015, Groupama a ainsi signé la Charte "Entreprises et Quartiers" aux côtés d'une soixantaine d'entreprises au niveau national comme Airbus, Nestlé, UGC, Carrefour, Coca Cola, La Poste, SFR et la SNCF.

En 2016, des réflexions ont avancé sur deux engagements très concrets :

- Dans un premier temps, GPVL a souhaité se concentrer sur le soutien aux initiatives économiques locales, en hébergeant dans les locaux de ses sites de gestion des start-up, dont les jeunes créateurs sont issus de quartiers prioritaires de la Politique de la ville, qui recherchent un environnement de travail favorable à leur développement. Au-delà de leur apporter un environnement de travail (des bureaux, du mobilier, une ligne téléphonique, une connexion Internet), il s'agit de leur apporter un environnement humain en associant les managers et élus (mises en relation, réseau...). L'objectif est d'héberger une à quatre start-up par site de gestion, en fonction de la configuration des bâtiments.
- Le deuxième axe d'engagement de GPVL porte sur le développement des services de proximité qui constitue l'un des domaines d'intervention désignés par la Charte Entreprises et Quartiers. GPVL, dans le cadre de sa démarche visant à faire de ses agences commerciales des lieux de vie et de rencontres, va accueillir au sein de ses agences, des écrivains publics qui se lancent ou qui sont déjà en activité. GPVL s'engagera à proposer leurs prestations, ce qui leur permettra de tisser du lien, de promouvoir leur activité et de recevoir des clients régulièrement au sein des agences, implantées en milieu urbain, semi-urbain ou rural.

La Caisse régionale contribue également à la dynamique du tissu économique régional en soutenant des événements, manifestations ou réunions pour encourager les initiatives locales. Ainsi, chaque année, plus de 500 000€ sont consacrés au soutien d'événements locaux.

Une démarche de dynamique locale qui concrétise sur le terrain l'engagement de Groupama Paris Val de Loire en matière de responsabilité sociétale d'entreprise et qui répond aux enjeux d'ancrage territorial de l'entreprise.

c) *Sous-traitance et fournisseurs*

➤ **Définition de la sous-traitance**

La sous-traitance constitue le fait de confier à un prestataire soit directement soit en recourant lui-même à la sous-traitance l'exécution d'une activité ou d'un service qui serait autrement exécutée par l'entreprise d'assurance elle-même.

La sous-traitance doit être distinguée de la simple fourniture de services ou de biens qui ne relèvent pas des fonctions cœur de métier ou des fonctions supports de l'assureur et qui ne pourraient pas être internalisées.

Ainsi, ne sont pas considérées comme des activités relevant de la sous-traitance :

- Les prestations d'expertises, sinistres, sélection médicale ..., (l'assureur conserve l'instruction du dossier, l'expertise est une aide à l'évaluation du dommage ou du risque)
- DARVA
- Les fournisseurs d'énergie (comme EDF), d'eau, de réseaux et/ou téléphonie comme Orange
- Le gardiennage des locaux
- Les services d'entretien des locaux
- La Poste / les activités de distributeurs de courrier interne
- Centaure
- Caps Auto
- FMB
- Activeille
- Prédicit Services

La plupart des activités importantes ou critiques étant sous-traitées en interne il reste peu d'activités importantes identifiées en externe. De plus, la majorité de ces activités sous traitées est réalisée au sein du Groupe GROUPAMA :

- la numérisation et l'archivage
- la gestion d'actifs
- la gestion des prestations santé
- l'assistance.

Seule une activité importante ou critique est externalisée en dehors du Groupe : l'édition des chèques pour le règlement des sinistres

Cette activité sous-traitée fait l'objet d'une contractualisation spécifique, comprenant des clauses réglementaires qui déterminent notamment les points qualitatifs et de suivi de la prestation sous traitée.

Le choix du sous-traitant a été déterminé sur appel d'offre, selon des critères de solidité financière et de qualité de la prestation.

Les exigences réglementaires qui pèsent sur la Caisse Régionale sont expressément reprises au sein du contrat, à la charge du sous-traitant.

Un plan de continuation de l'activité est notamment prévu au niveau du prestataire.

Des comités de suivi de la prestation doivent être mis en place entre la Caisse Régionale et le sous-traitant en 2017.

En référence aux 10 principes de la Charte du Pacte Mondial et à la Charte de la Diversité, la politique d'achats du groupe s'est dotée d'engagements RSE, parmi lesquels figure une Charte de déontologie Achats. Trois aspects y sont particulièrement développés : la prise en compte des modes de fabrication des matériels, du comportement des fournisseurs au sujet de ces modes de fabrication, et le respect du droit du travail et des règles de l'OIT par le fournisseur.

Le groupe Groupama a également signé la Charte Inter-entreprises, qui incite notamment à privilégier les relations durables avec les PME, à incorporer des critères RSE dans le choix des fournisseurs et à prendre en compte la responsabilité territoriale d'un grand groupe.

Un guide des achats éco responsables, réalisé par la Direction Achats Groupe, a été diffusé dès 2007 à l'ensemble des acheteurs du groupe pour les aider à prendre en compte des critères sociaux et environnementaux dans leurs appels d'offres et achats : identification des enjeux et des pistes d'améliorations, information sur l'offre, bilan sur les achats présents.

Par ailleurs, dans nos appels d'offres, nous demandons à nos fournisseurs, dans le cadre de clauses contractuelles spécifiques, de déclarer s'ils respectent les principes de l'OIT, de la déclaration universelle des Droits de l'homme et de la Charte du Pacte Mondial (conditions de travail, respect de l'environnement, éthique), et nous les incitons à adopter un comportement éco responsable (conception des produits, formation du personnel, acheminement, gestion des déchets).

d) Loyauté des pratiques

▪ Conformité

Le groupe Groupama a mis en place un important dispositif de conformité, encadré par une Charte de conformité. Celle-ci couvre toutes les activités de Groupama et vise à s'assurer que les pratiques du groupe sont conformes aux dispositions légales, réglementaires, administratives et aux normes professionnelles, ainsi qu'aux règles internes, chartes et procédures du groupe.

▪ Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme et CIL (correspondant informatique et libertés)

Dans ce cadre, un réseau de responsables de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme dans l'ensemble du groupe a notamment été mis en place. La Direction Juridique groupe en assure la coordination : réunions périodiques et bulletin d'information, reporting mensuel et points de situation semestriels pour la Direction Générale du groupe, et enfin rapport annuel au Conseil d'administration de Groupama SA sur les actions menées au sein du groupe.

Les points clés du dispositif comprennent :

- une classification des risques, intégrant une évaluation des risques de blanchiment et de financement du terrorisme en fonction des produits, des opérations, des clients et des modes de distribution ;
- le recueil d'information sur les clients et l'origine des fonds selon l'importance des risques ;
- un outil de détection automatisée des personnes figurant sur les listes de terroristes et des personnes dites politiquement exposées ainsi qu'une base sécurisée des déclarations de soupçon ;
- un outil de profilage de relation client pour les activités bancaires et vie/épargne ;
- un dispositif de contrôle de la bonne application des procédures ainsi que des outils de formation par « e-learning » aux principes de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Au 31 décembre 2016, 1217 collaborateurs sur un effectif de 1548 ont été formés aux principes de la lutte contre le blanchiment par les outils groupe de formation.

Cette organisation a été complétée par la mise en place, à l'échelon central, d'un comité d'orientation et de suivi de la lutte contre le blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme dans le groupe chargé de suivre et de coordonner les actions menées par les différentes fonctions et entités qui interviennent dans ce domaine.

Au niveau de Groupama Paris Val de Loire, le responsable la lutte anti blanchiment et les déclarants se réunissent une fois par mois pour échanger sur le dispositif.

Les événements marquants de l'année 2016 ont été :

- l'intégration dans le périmètre lutte anti-blanchiment de la commercialisation des certificats mutualistes, pour un montant, à fin décembre 2016 de 13 855 720€.
- la mise à jour dans la note cadre de la réglementation sur le gel des avoirs,
- le déploiement d'un plan de contrôle du domaine IARD, avec notamment un dispositif de contrôle des interventions sur les clients sous surveillance lutte anti-blanchiment.

Dans le cadre de la gestion des risques. Le risque de blanchiment est considéré par Groupama SA comme un risque majeur. Il a donc fait l'objet d'une cotation au niveau de l'entité qui a été validée en Comité des risques.

Enfin, le groupe Groupama a créé en 2007 la fonction CIL du groupe, dont les missions sont définies par la loi, et qui consistent notamment à établir et tenir à jour la liste des traitements en vigueur dans les entreprises du groupe, à conseiller, former, à veiller à la conformité aux réglementations en la matière, alerter et gérer les droits des personnes. Elle assure de fait les relations avec la CNIL. Au niveau de Groupama Paris Val de Loire, un relai régional a été nommé (CRIL) et conduit au niveau de la Caisse Régionale les recensements des traitements et veille à leur déclaration auprès du CIL groupe. Chaque année elle établit un rapport d'activité qui est remonté au CIL groupe.

e) *Autres actions engagées, au titre du développement durable, en faveur des Droits de l'Homme*

Groupama adhère à la Déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948 et à la Convention européenne des Droits de l'Homme, aux principes de l'organisation internationale du travail (OIT) et aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

III/ LES COMPTES ANNUELS

Bilan ACTIF	45
Bilan PASSIF	46
Compte de résultat Technique	47
Compte de résultat Non Technique.....	47
Engagements reçus et donnés.....	48
ANNEXE – Comptes annuels.....	49

Les tableaux ci-après sont présentés en euros.

Bilan au 31 Décembre 2016

	2016	2015
1 Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège :		
2 Actifs incorporels :	6 072 949	6 783 370
3 Placements :	823 735 638	821 617 761
3a Terrains et constructions	104 777 157	99 509 835
3b Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	368 646 300	296 416 347
3c Autres placements	350 312 181	425 691 579
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		
4 Placements des contrats en unités de compte		
5 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques :	308 755 593	295 674 793
5a Provisions pour primes non acquises (non-vie)	20 728 914	20 412 920
5b Provisions d'assurance vie		
5c Provisions pour sinistres (vie)		
5d Provisions pour sinistres (non-vie)	204 097 632	203 022 338
5e Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (vie)		
5f Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (non-vie)		
5g Provisions d'égalisation		
5h Autres provisions techniques (vie)		
5i Autres provisions techniques (non-vie)	83 929 047	72 239 535
5j Provisions techniques des contrats en unités de compte		
6 Créances :	134 994 528	122 964 737
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe :	71 970 055	68 425 023
6aa Primes restant à émettre	11 047 892	6 703 938
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	60 922 163	61 721 085
6b Créances nées d'opérations de réassurance	11 849 577	8 975 885
6c Autres créances :	51 174 896	45 563 828
6ca Personnel	216 571	74 920
6cb Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	308 294	364 146
6cc Débiteurs divers	50 650 031	45 124 763
6d Capital appelé non versé		
7 Autres actifs :	39 548 523	22 368 539
7a Actifs corporels d'exploitation	7 274 479	7 854 620
7b Comptes courants et caisse	32 274 044	14 513 919
7c Actions propres		
8 Comptes de régularisation - Actif :	15 093 572	15 366 178
8a Intérêts et loyers acquis non échus	4 930 204	5 450 552
8b Frais d'acquisition reportés	8 658 578	8 443 338
8c Autres comptes de régularisation	1 504 790	1 472 287
TOTAL DE L'ACTIF	1 328 200 804	1 284 775 377

Bilan au 31 Décembre 2016 (suite)

	2016	2015
1 Capitaux propres :	577 442 307	546 799 950
1a Capital social ou fonds d'établissement et fonds social complémentaire ou compte de liaison avec le siège	14 614 720	800 000
1b Primes liées au capital social		
1c Ecart de réévaluation		
1d Autres réserves	293 804 906	291 364 916
1g Ecart résultant des changements de méthodes au 01.01.95		
1h Subventions d'investissement	29 078	617 285
1e Report à nouveau	28 258 425	14 431 815
1f Résultat de l'exercice	17 415 844	16 266 600
1i Ecart de dévolution	223 319 334	223 319 334
2 Passifs subordonnés		
3 Provisions techniques brutes :	644 546 123	639 353 519
3a Provisions pour primes non acquises (non-vie)	65 515 606	65 100 180
3b Provisions d'assurance vie		
3c Provisions pour sinistres (Vie)		
3d Provisions pour sinistres (Non-Vie)	426 392 592	433 215 833
3e Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (Vie)		
3f Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (Non-Vie)		
3g Provisions pour égalisation	10 880 872	10 900 976
3h Autres provisions techniques (Vie)		
3i Autres provisions techniques (Non-Vie)	141 757 052	130 136 530
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte		
5 Provisions	18 101 003	17 660 664
6 Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	2 345 737	2 360 448
7 Autres dettes :	83 086 267	75 475 248
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe	8 953 024	6 016 488
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	5 817 180	5 059 979
7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)		
7d Dettes envers des établissements de crédit	14 390 724	12 914 602
7e Autres dettes :	53 925 339	51 484 179
7ea Titres de créance négociables émis par l'entreprise		
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	139 914	136 190
7ec Personnel	16 135 254	18 413 607
7ed Etat, organismes de sécurité sociale et autres collectivités publiques	20 354 727	21 373 952
7ee Créanciers divers	17 295 444	11 560 429
8 Comptes de régularisation - Passif	2 679 367	3 125 548
TOTAL DU PASSIF	1 328 200 804	1 284 775 377

COMPTE DE RÉSULTAT TECHNIQUE au 31 Décembre 2016

	Brut	Part. Org. Disp	Cessions	Opérations nettes 12/2016	Opérations nettes 12/2015
1 Primes acquises	503 179 672		187 030 212	316 149 461	312 178 036
1a Primes	503 595 099		187 346 205	316 248 893	313 513 628
1b Variations des primes non acquises	-415 426		-315 994	-99 433	-1 335 592
2 Produits des placements alloués	6 769 538			6 769 538	6 030 726
3 Autres produits techniques	15 477 832			15 477 832	16 112 756
4 Charges des sinistres :	-457 183 866		-224 409 206	-232 774 661	-214 589 540
4a Prestations et frais payés	-464 007 107		-223 333 911	-240 673 196	-227 711 542
4b Charges des provisions pour sinistres	6 823 241		-1 075 294	7 898 535	13 122 002
5 Charges des autres provisions techniques	-11 620 522		-11 689 512	68 991	-898 808
6 Participations aux résultats					
7 Frais d'acquisition et d'administration :	-86 600 090		-35 864 013	-50 736 077	-52 256 098
7a Frais d'acquisition	-64 839 833		-2 131 672	-62 708 162	-61 750 580
7b Frais d'administration	-21 760 256			-21 760 256	-21 938 967
7c Commissions reçues des réassureurs			-33 732 342	33 732 342	31 433 450
8 Autres charges techniques	-38 306 075			-38 306 075	-36 355 682
9 Variation de la provision pour égalisation	20 104			20 104	-6 200 960
RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NONVIE	-68 263 407		-84 932 520	16 669 112	24 020 430

COMPTE DE RÉSULTAT NON TECHNIQUE au 31 Décembre 2016

	2016	2015
1 Résultat technique de l'assurance Non-Vie	16 669 112	24 020 430
2 Résultat technique de l'assurance Vie		
3 Produits des placements :	29 683 439	22 198 417
3a Revenus des placements	21 012 437	16 396 463
3b Autres produits des placements	3 194 311	1 119 695
3c Profits provenant de la réalisation des placements	5 476 691	4 682 258
4 Produits des placements alloués		
5 Charges des placements :	-11 047 131	-7 145 156
5a Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-2 317 653	-2 381 347
5b Autres charges des placements	-3 674 584	-4 060 458
5c Pertes provenant de la réalisation des placements	-5 054 894	-703 351
6 Produits des placements transférés	-6 769 538	-6 030 726
7 Autres produits non techniques	2 055 794	2 366 844
8 Autres charges non techniques	-10 526 772	-11 418 513
9 Résultat exceptionnel :	863 939	1 209 647
9a Produits exceptionnels	4 462 473	7 229 667
9b Charges exceptionnelles	-3 598 534	-6 020 020
10 Participation des salariés		
11 Impôt sur les bénéfices	-3 512 999	-8 934 344
RESULTAT DE L'EXERCICE	17 415 844	16 266 600

ENGAGEMENTS RECUS ET DONNÉS au 31 décembre 2016

	2016	2015
1 Engagements Reçus		
2 Engagements donnés	32 521 013	11 334 552
2a Avals, cautions, garanties	149 315	175 987
2b Actifs avec engagement de revente		
2c Autres engagements sur actifs ou revenus	10 623 673	9 573 806
2d Autres engagements donnés	21 748 025	1 584 760
3 Nantissement des réassureurs		56 557 629
4 Valeurs des organismes réassurés		
5 Valeurs appart. Institut Prévoyance		
6 Autres val détenues pour compte tiers		
7 En cours d'inst. financiers à terme		
VENTILATIONS DE L'ENCOURS D'IFT		
7a Par catégories de stratégie		
Investissement ou désinvestissement		
Rendement		
Autres opérations		
7b Par catégorie de marchés		
Gré à gré		
Règlementés ou assimilés		
7c Par risques de marchés et d'instrument		
Risque de taux d'intérêt		
Risque de change		
Risque actions		
7d Par nature d'instruments		
Contrats d'échange		
Garantie de taux d'intérêt		
Contrats à terme		
Options		
7e Par durée		
De 0 à 1 an		
De 1 à 5 ans		
Plus de 5 ans		

ANNEXE
COMPTES ANNUELS
31-12-2016

Faits marquants de l'exercice	51
Evénements postérieurs à la clôture	55
Règles d'évaluation et de présentation	56
Changement de méthode comptable	63
ANNEXE au 31-12-2016 : Détail de certains postes du Bilan	64

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

1 – En matière juridique et statutaire**Evolution du TME**

Les comptes sont établis dans un contexte financier toujours marqué par un environnement de taux bas. Un certain nombre de provisions se caractérisent par une référence à des taux d'escompte indexés sur ces taux (de manière spot ou sur une moyenne sur plusieurs mois). Ceci est notamment le cas :

- des provisions mathématiques de rentes en assurance non vie qui sont escomptées sur la base de la moyenne calculée sur 24 mois du TME (dont la référence retenue est 0,64% pour l'arrêté au 31 décembre 2016 contre 1,25% pour l'arrêté du 31 décembre 2015) tant pour les rentes en assurance de la personne que pour les rentes de droit commun,
- des passifs sociaux (indemnités de fin de carrière, médailles du travail, congés anniversaire...) dont l'évaluation intègre un effet d'actualisation basé sur le taux d'intérêt des obligations privées de grande qualité,
- et certaines provisions qui s'appuient sur une modélisation ALM se référant à l'utilisation du référentiel de taux (TME ou autres) telle que la provision pour risques croissant (PRC) en dépendance.

Concernant la gestion des rentes

Les articles A 331-10 et A331-22 du Code des Assurances prescrivent que le taux d'actualisation des provisions techniques des rentes non vie correspond en assurances de personnes (risques de dommages corporels liés à la maladie ou à l'accident) à 75% et pour les rentes de droit commun à 60% de la moyenne sur les 24 derniers mois du TME.

L'estimation au 31 décembre 2016 de la moyenne du TME sur 24 mois, base de détermination des taux d'actualisation des rentes en service est de 0,64% (contre 1,25% au 31 décembre 2015).

Rentes incapacité/invalidité et rentes de droit commun

L'estimation au 31 décembre 2016 de la moyenne du TME sur 24 mois, base de détermination des taux d'actualisation des rentes en service gérées dans l'outil RS/RB, est de 0,64% (contre 1,25% au 31 décembre 2015).

Un taux de 0,48% (75% de 0,64%) pour les rentes en assurance de la personne et un taux de 0,38% (60% de 0,64%) pour les rentes de droit commun seront appliqués dans les comptes au 31 décembre 2016.

Rentes dépendance

Le taux d'actualisation à utiliser sur les rentes dépendance est distingué entre les rentes en services et la provision pour risques croissants.

- Rentes en service : actualisation sur la base de 75% de la moyenne du TME des 24 derniers mois, soit un taux de 0,48% (75% de 0,64%) dans les comptes au 31 décembre 2016,
- Provision pour risques croissants : le provisionnement se fera sur la base de l'utilisation du taux d'actualisation de 2,25% et pour les contrats Avenir Autonomie (contrats des générations les plus récentes), ce taux d'actualisation fait ainsi l'objet d'un provisionnement complémentaire par rapport au taux du tarif (2,50%).

En outre, pour les comptes au 31 décembre 2016, le groupe a décidé de faire évoluer les modèles de provisionnement du risque dépendance (provisions mathématiques de rentes et provisions pour risques croissants) pour tenir compte de l'environnement financier et de faire converger les modalités de provisionnements des différentes générations de produits. Ainsi, les hypothèses techniques (taux d'actualisation et lois de sinistralité) ainsi que les barèmes de PMR et PCR ont été revus pour les contrats Assurance Dépendance et Avenir Autonomie afin de les faire converger vers celles de Groupama Autonomie. Cette évolution se traduit par un rechargement des PMR et PRC financé en partie par une reprise des fonds de stabilité.

Fonds de Garantie Automobile Obligatoire

Suite à l'évolution réglementaire du Fonds de Garantie des Assurances Obligatoires en 2013 au titre des revalorisations des rentes de sinistres RC (accidents de la circulation survenus depuis le 1^{er} janvier 2013), des provisions complémentaires ont été enregistrées au titre des survenances 2013, 2014 et 2015 dans les comptes au 31 décembre 2016 (pas de nouveau dossier à provisionner pour la survenance 2016).

Pour l'année 2013, la nouvelle situation de la provision complémentaire et l'ajustement de la prime de réassurance spécifique au titre de la réassurance en excédent de sinistre ont été calculés en dehors des systèmes de gestion informatiques et comptabilisés manuellement.

A partir de l'exercice de survenance 2014, les modalités permettant une gestion entièrement automatisée des revalorisations des rentes via les systèmes d'informations de gestion des rentes et de réassurance ont été mises en place au 31 décembre 2016.

Au 31 décembre 2016, le provisionnement complémentaire pour inflation future des rentes en attente 2015 s'élève à 3,646 millions d'euros. Pour l'exercice de survenance 2014, ce provisionnement s'élève à 13,708 millions d'euros (contre 20,253 millions d'euros au 31 décembre 2015).

Provision pour égalisation

Depuis 2014, la dotation à la provision d'égalisation est préconisée à partir d'une pratique harmonisée pour l'ensemble des entités du Groupe :

- Périmètre des branches : interprétation code des assurances vers branches de réassurance RGR
- Définition du calcul de la provision
- Prise en compte de la partie « acceptations » des branches concernées.

Cette provision impacte les comptes sociaux; conformément à la législation comptable, elle doit en revanche être retraitée dans les comptes IFRS.

Au 31 décembre 2016, une dotation de 2,734 millions d'euros a été comptabilisée sur les branches Attentats, RC Pollution, Grêles, Catastrophes naturelles, Prévoyance Collective, Aviation et attentats pool Gareat pour atteindre un total de 9,740 millions d'euros.

Participation des organismes complémentaires au financement du forfait " médecin traitant

La Loi de financement de la Sécurité sociale pour 2014 a institué une participation des Organismes Complémentaires d'Assurance Maladie (OCAM) à la mise en œuvre du forfait médecin traitant : cette contribution est un forfait - de 2,5 euros en 2013 et de 5 euros à partir de 2014 - par assuré de plus de 16 ans hors affection longue durée. La participation est due de manière transitoire pour les années 2013 à 2016 à l'URSSAF. Par la suite, le versement sera effectué directement par les organismes complémentaires aux médecins traitants.

Cette participation, directement liée à l'acte de consultation du médecin traitant, est comptabilisée en charge de sinistres « frais accessoires ». En 2016, la charge comptabilisée à ce titre s'élève à 466 milliers d'euros.

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)

La société bénéficie du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi calculé conformément à l'article 244 quater C du CGI au taux de 6%. Pour l'exercice 2016, le CICE s'élève à 2 121 milliers d'euros.

L'usage de ce crédit d'impôt a notamment permis le financement :

- d'actions d'amélioration de la compétitivité de l'entreprise au travers d'investissements portant sur des actions de prospection commerciale, d'amélioration de la satisfaction client ainsi que de renforcement de l'analyse technique et des procédures de gestion,
- des développements informatiques et de process liés à l'utilisation des nouvelles technologies,
- de formation des collaborateurs,
- d'actions liées à la recherche et à l'innovation, notamment autour de l'entrepreneur agricole au travers du partenariat avec l'institut Lasalle Beauvais

Réserve de capitalisation

Le décret du 7 mai 2015 a supprimé la réserve de capitalisation dans les comptes sociaux au 1^{er} janvier 2016 pour les entreprises d'assurance non vie et prévu le virement en « autres réserves » du stock de la réserve de capitalisation existante au 31 décembre 2015 : transfert de 18,7 M€ en Réserve Générale pour Groupama Paris Val de Loire au 01 janvier 2016.

Certificats Mutualistes

En 2016, l'ensemble des Caisses régionales a déployé les Certificats Mutualistes.

- ✓ Pour Groupama Paris Val de Loire, 14 millions d'euros de titres qui ont été souscrits en 2016, et de nouveaux titres seront proposés en 2017.

Ce nouveau dispositif d'épargne est émis par la Caisse régionale et réservé aux sociétaires, avec une dimension d'investissement local forte.

2 – En matière de développement et d'activités

Le chiffre d'affaires IARD 2016 (cotisations acquises tous exercices avec acceptations de réassurance) évolue de +1,5% entre les deux exercices contre +0,5% en 2015.

Il comprend un total d'affaires directes de 493,7 millions d'euros, en progression de 1,7 % (+8,1 millions d'euros).

La partie Acceptations, qui s'ajoute ce chiffre d'affaires, représente 9,4 millions d'euros en baisse de -0,8 million d'euros par rapport à 2015, due principalement aux évolutions des règles de réassurance sur les branches Récoltes et Multi Risques Climatiques.

L'année 2016 marque une croissance du chiffre d'affaires, qui pour la première fois dans l'existence de la caisse régionale, dépasse 500 M€. Cette croissance retrouvée s'inscrit dans un très net redressement de la production nette, tout en conservant des revalorisations tarifaires limitées.

En exercice pur, sous l'effet d'une production nette 2015 réalisée sur la fin de l'année et d'un aliment tarifaire moyen de 2,1%, la croissance des cotisations acquises s'élève à 1,6% (489,9 millions d'euros).

Les actions de développement commercial sont engagées via le courtage (+8,2 M€ de portefeuille entre 2015 et 2016, soit +48 %), sur les marchés entreprises et les métiers d'assurance collectives, ainsi que le marché des ACPS. L'impact de l'ANI en Santé individuelle (5.200 contrats résiliés pour les salariés du privé en 2016 et 4.800 en 2015) est atténué par des actions de développement vers les jeunes retraités, les agriculteurs et les ACPS. La production nette 2016 se rapproche de l'équilibre (-0,4 M€), avec une production nette positive en nombre en Auto, Habitation et GAV.

La structure du chiffre d'affaires par grand métier présente la répartition suivante :

- ✓ 64,5 % pour les assurances de biens et de responsabilités,
- ✓ 35,6 % pour les assurances de personnes.

Les assurances de biens et de responsabilités enregistrent une évolution de +1,5 %, et les assurances de personnes de +2 %.

Le chiffre d'affaires total d'assurance-vie Epargne Retraite Prévoyance s'élève à 102,3 millions d'euros.

- Le chiffre d'affaires Epargne Retraite Individuelle (85,9 millions d'euros) est en hausse de 8,1% par rapport à 2015. Le taux d'UC dans le chiffre d'affaires est de 46,2%.
Le volume d'affaires nouvelles Epargne-Retraite (Vie Individuelle) est de 65,2 millions d'euros à fin décembre 2016 en hausse par rapport à 2015 (56,8 millions d'euros).
La collecte nette en Epargne-Retraite individuelle est négative à -78,7 millions d'euros contre -74,6 millions d'euros à fin décembre 2015 et -56,9 millions d'euros à fin décembre 2014.
- Le chiffre d'affaires Prévoyance vie Individuelle (10,3 millions d'euros) est en hausse de 3,9% par rapport à 2015 (notamment sur les lignes Contrats Obsèques et mixtes Vie entière).
- Le chiffre d'affaires Prévoyance et Retraite Collective (6,1 millions d'euros) est en forte croissance de +22% (notamment sur les produits d'Assurance Retraite Collective).

Le développement de l'activité bancaire se poursuit. A fin décembre 2016, l'encours de crédit s'élève à 226,6 millions d'euros en augmentation de +2,9% par rapport à décembre 2015 (220 M€).

A noter la bonne performance de souscriptions de nouveaux crédits (dont Désirio) pour la seconde année (63,8M€ contre 94 M€ en décembre 2015) avec une production de 4.186 prêts.

L'encours de dépôt atteint 203,6 millions d'euros en baisse de de 1,6% par rapport à fin décembre 2015 (207 M€)

Le nombre de clients bancarisés s'établit à 44 895, en évolution de -0,4% par rapport à décembre 2015 (45 080).

Les sinistres

Sinistralité brute : 467,6 millions d'euros contre 298,7 millions d'euros.

Le rapport Sinistres à cotisations de l'exercice s'établit à 95,4 % (contre 62% au 31/12/2015).

L'année 2016 ne peut être qualifiée de catastrophique que sur le plan des sinistres climatiques, avec des inondations exceptionnelles.

- ✓ L'ensemble du territoire de la Caisse régionale a été particulièrement impactée
- ✓ Près de 200 millions € de sinistres ; un choc pour partie absorbé par la réassurance (solidarité avec les autres Caisses régionales mais aussi Groupama SA, et pour la première fois, la réassurance externe).

Les événements principaux sont concentrés sur les branches regroupées Récoltes-Aléas climatiques (orages et inondations de mai et juin 2016), dont le coût total présumé s'élève à 155,4 millions d'euros (avec plus de 5 000 dossiers). La mutualisation (solidarité entre caisses régionales) de la sinistralité Multi risques Climatiques et récoltes est estimée à 5,3 millions d'euros pour la caisse régionale.

Ce même événement a provoqué une sinistralité atypique en Catastrophes Naturelles pour un montant de 36,5 millions d'euros concernant les dommages particuliers, professionnels et entreprises.

Pour rappel, l'année 2015 avait enregistré des événements récoltes et aléas climatiques d'un coût présumé de 22,1 millions d'euros pour 3371 déclarations de dossiers et une mutualisation des événements Multirisques Climatiques exercice pur pour 1,1 millions d'euros.

Concernant la sinistralité majeure des autres branches, le coût est en baisse : 1 dossier Incendie Entreprise de 7,5 millions d'euros contre 1 dossier Auto Flottes de 10,5 millions d'euros en 2015.

Les ratios Sinistres/Cotisations par grand métiers sont les suivants :

- ABR (Assurances des Biens et responsabilités) : 109,0% (59,0% au 31/12/2015)
- AP (Assurances de personnes) : 70,3% (67,6% au 31/12/2015)

Le niveau de provisionnement à la juste valeur à comptabiliser au 31 décembre correspond au quantile 70/30 (proportionnalité d'atteinte du niveau de sinistralité ultime).

La correction du provisionnement comptable pour atteindre ce niveau actuariel est un excédent net (y compris une provision pour Risques et Incertitude (PRI)), de 5.9 millions d'euros (contre 8,2 millions d'euros au 31/12/2015). Cet excédent s'analyse pour -2,8 millions d'euros sur la sinistralité antérieure et pour 8,8 millions d'euros sur la sinistralité de l'exercice pur.

Les frais généraux

Les frais généraux nets atteignent un montant de 138.9 millions d'euros, en augmentation de 1,3% par rapport à 2015 (+1,8 M€), mais avec un taux rapporté au chiffre d'affaires en léger repli à 27,6 %, contre 27,7 % pour l'exercice précédent.

Cette augmentation a plusieurs origines dont les effets sont contrastés :

- Au niveau des frais de personnel, il est constaté une forte baisse de l'intéressement de -5.3 M€ compensée par une même hausse des autres frais de personnel de 5.3 M€, due principalement à l'augmentation du nombre de postes (principalement des apprentis) et à une hausse de la rémunération variable des commerciaux ;
- Constat d'une hausse de 1,4 M€ sur la provision pour risques et charges liée au chargement actuariel de la valeur des passifs sociaux (médailles du travail et congés anniversaire) ;
- Constat de frais généraux exceptionnels pour 0,9 M€ sur des dépenses événementielles (tournoi Groupama du Tigre et campagne d'ancrage territorial) ;
- Le dernier facteur est une baisse de la subvention de GSA (-0,8 M€ par rapport à 2015) s'élevant à 0,6 M€ sur le projet pôle parisien ;
- Plusieurs natures de frais compensent ces évolutions par des réductions sensibles : frais de locaux, Frais de missions, Frais de matériels et autres (baisse globale de 2 M€).

Le CICE (Crédit Impôt Compétitivité Emploi) a été pris en compte pour un total de 2,1 millions d'euros.

Les produits perçus en contrepartie de l'activité de distributeur, et versés par les sociétés du Groupe, s'élèvent à 17.5 millions d'euros contre 18.3 millions d'euros en 2015, compte tenu de la bonne progression du chiffre d'affaires Vie (+8.4%).

Les produits financiers : Le résultat financier s'élève en 2016 à 19,3 millions d'euros, contre 15,8 millions d'euros en 2015. Il représente 3,9% des cotisations.

Les revenus sur valeurs mobilières progressent de 4,3 millions d'euros grâce à la hausse des revenus distribués d'une part par les fonds d'investissement en actions non cotées (+1,1 million d'euros) et par nos participations Groupe (+3,6 millions d'euros). Les autres revenus récurrents sont constitués par :

- ✓ 8,9 millions d'euros de revenus d'obligations
- ✓ 1,4 million d'euros de revenus immobiliers
- ✓ 0,9 million d'euros de revenus de Trésorerie (dont Dépôts à terme)

Des plus-values sur actions ont été réalisées en fonction d'opportunités du marché, au printemps tout d'abord puis en toute fin d'année.

Les plus-values latentes diminuent de 8,1 millions d'euros pour atteindre 72,9 millions d'euros contre 81,1 millions d'euros en 2015 et traduisent :

- ✓ une hausse globale de l'immobilier (+0,9 million d'euros) dont les SCI de participation,
- ✓ une légère hausse de la poche obligataire (+0,1 million d'euros),
- ✓ une baisse sur les actions (-0,8 million d'euros) suite à la réalisation de plus-values,
- ✓ et une baisse des titres Groupama Holding (-8,3 millions d'euros).

3 – En matière de plan d'organisation de l'entreprise

Groupama Paris Val de Loire a créé une direction Courtage sur le marché des Entreprises (Branche IARD et Branches AP et Santé Collectives) au cours de l'année 2016.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Néant.

REGLES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément :

- aux dispositions résultant des articles L123-12 à L123-22 du Code de commerce, applicables aux entreprises d'assurance en application de l'article R341-2 du Code des assurances,
- aux dispositions comptables du Code des assurances résultant en particulier du décret n° 94-481 du 8 juin 1994 et de l'arrêté du 20 juin 1994 portant transposition de la directive n° 91-674 CEE du 19 décembre 1991 concernant les comptes sociaux des entreprises d'assurance et de réassurance.

Il est fait, de manière générale, application des principes comptables fondamentaux :

- principe de continuité d'exploitation,
- principe de permanence des méthodes,
- principe de prudence,
- principe de non compensation,
- principe de séparation des exercices.

Au-delà des informations obligatoires (résultant de l'application des textes réglementaires) sont indiquées toutes les informations jugées d'importance significative.

L'exercice comptable a une durée de 12 mois, du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Présentation des états financiers

Les postes de l'actif du bilan figurent pour leur montant net. Le détail des montants bruts et des amortissements ou provisions est indiqué dans la présente annexe. Les placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation sont présentés distinctement des autres placements. Les charges à payer et produits à recevoir sont rattachés aux postes principaux du bilan.

Le compte de résultat présente dans deux tableaux distincts les comptes relatifs aux opérations d'assurance non-vie et ceux relatifs aux opérations non techniques. Les charges et les produits sont présentés en liste. Les frais de gestion sont présentés par destination. Les tableaux de l'annexe sont présentés en milliers d'euros.

1 – Opérations d'assurances non-vie

► Cotisations

Les cotisations comprennent les cotisations émises de l'exercice, nettes d'annulations, d'escomptes, de la variation des cotisations restant à émettre et de la variation des cotisations à annuler.

► Provision pour cotisations non acquises

La provision pour cotisations non acquises constate, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des cotisations émises et des cotisations restant à émettre relatives à la couverture du risque du ou des exercices suivants l'exercice d'arrêté. Elle est constituée conformément aux articles R331-6-2° et A331-16 du Code des Assurances, pour l'ensemble des risques. Le calcul a été effectué contrat par contrat, au prorata temporis du nombre de jours s'écoulant entre la date d'inventaire et la date d'échéance des cotisations émises.

► Frais d'Acquisition Reportés

Les frais d'acquisition afférents aux cotisations non acquises sont reportés et inscrits à l'actif du bilan.

► Sinistres

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres réglés nets des recours encaissés de l'exercice et aux versements périodiques de rentes. Ils incluent également les commissions et les autres frais de gestion des sinistres et de règlement des prestations.

► Provisions pour sinistres à payer

Les provisions pour sinistres à payer en affaires directes et en acceptations de réassurance, représentent l'estimation nette des recours à encaisser, du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non. Elles incluent un chargement pour frais de gestion déterminé en fonction des taux de frais réels observés. L'estimation des provisions pour sinistres est évaluée sur la base d'une approche actuarielle définie selon une méthodologie groupe. Elle permet, via des évaluations de charges à l'ultime, basées sur des triangles de paiement ou de charges (selon des segments de risques), de déterminer le montant suffisant (conformément à l'article R331-5 du Code des Assurances) et adéquat des provisions pour sinistres à payer. Cette évaluation intègre dans son approche l'évaluation des sinistres tardifs.

Depuis 2013, il a été pris en compte l'évolution des règles de fonctionnement du Fonds de Garantie des Assurances Obligatoires (FGAO). Celui-ci ne prend plus en charge les revalorisations des rentes sinistres RC (accident de la circulation) survenus à compter du 1^{er} janvier 2013. Cette nouvelle situation, conduit à provisionner l'inflation future des rentes probables à hauteur de 3 646 milliers d'euros pour 2015, 13 708 milliers d'euros pour 2014 et 337 milliers d'euros pour l'année 2013. Il n'y a pas de dossier rente en attente à provisionner pour l'année 2016.

► Provisions pour risques en cours

Une provision pour risques en cours est constituée lorsque le montant estimé des sinistres susceptibles de se produire après la fin de l'exercice, et relatifs aux contrats conclus avant cette date, excède la provision pour cotisations non acquises. Elles sont constituées conformément aux articles R331-6-2° bis et A331-17 du Code des Assurances.

► Provisions Mathématiques de Rentes

Les provisions mathématiques des rentes représentent la valeur actuelle des engagements de l'entreprise, en ce qui concerne les rentes et accessoires des rentes mis à sa charge. En assurances de personnes, les modalités de détermination des provisions mathématiques introduites par l'arrêté du 28 mars 1996 pour l'invalidité sont appliquées. Au titre des rentes d'invalidité en cours, les provisions sont déterminées par application de tables de maintien du bureau commun des assurances collectives (B.C.A.C.).

S'agissant des provisions mathématiques des rentes viagères non vie, l'entreprise évalue de manière additionnelle l'allongement de la durée de vie de la population. En conséquence des provisions mathématiques des rentes viagères non vie complémentaires sont constatées à la clôture pour calculer les capitaux à verser aux victimes de dommages corporels. Celles-ci s'appuient désormais sur les tables de mortalité TH / TF 2000-2002.

Les articles A 331-10 et A331-22 du Code des Assurances prescrivent que le taux d'actualisation des provisions techniques des rentes non vie correspond en assurances de personnes (risques de dommages corporels liés à la maladie ou à l'accident) à 75% et pour les rentes de droit commun à 60% de la moyenne sur les 24 derniers mois du TME.

L'estimation au 31 décembre 2016 de la moyenne du TME sur 24 mois, base de détermination des taux d'actualisation des rentes en service, est de 0,64% (contre 1,25% au 31 décembre 2015).

Les provisions mathématiques de rentes incluent un chargement pour frais de gestion déterminé en fonction des taux de frais réels observés. Elles sont constituées conformément à l'article R331-6-1° du Code des Assurances.

► Provision pour équilibre des rentes

Les provisions mathématiques de rentes sont évaluées sur la base des tables BCIV afin de mieux apprécier la situation de la population des rentiers.

► Provisions pour sinistres non encore manifestés (PSNEM)

En risque construction, hormis les provisions pour sinistres à payer (déclarées ou non), il est constitué, séparément pour les Garanties Décennales de Responsabilité Civile et pour les Garanties Décennales de Dommages aux Ouvrages, une provision pour sinistres non encore manifestés, calculée conformément à la méthode fixée par les articles A. 331-21 du Code des Assurances.

► Provision pour risques croissants

La provision pour risques croissants correspond, pour les opérations d'assurance contre les risques de dépendance, à la différence de valeurs actuelles des engagements respectivement pris par la Caisse Régionale et par les Sociétaires.

Cette provision, calculée en fonction de l'âge et de l'ancienneté de souscription pour chacun des assurés, est appréciée sur base prospective, en retenant la différence des valeurs actuelles probables des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés.

► Provision pour égalisation réglementaire

Conformément aux dispositions de l'article R331-6 -6 du Code des Assurances, une entreprise d'assurance peut constituer des provisions dites d'égalisation pour faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations qui garantissent les risques dus à des éléments naturels, le risque atomique, les risques de responsabilité civile dus à la pollution, les risques spatiaux ainsi que les risques liés aux attentats, au terrorisme et au transport aérien, ainsi qu'à l'assurance groupe. Ces provisions sont dotées de manière facultative. Le Code des Assurances définit les modalités de calcul mais ne stipule pas les modalités de reprise de ces provisions.

Une dotation à la provision d'égalisation a été constituée à hauteur de 2,7 millions d'euros (qui s'ajoute au stock de la provision déjà constituée de 7,0 millions d'euros fin 2015). Le détail de la provision est le suivant :

- 1.2 million d'euros en RC pollution,
- 6.1 millions d'euros pour les risques grêles,
- 2.0 millions d'euros en assurances collectives,
- 0.01 million d'euros pour le risque aviation,
- 0.4 million d'euros pour la branche attentat.

Cette provision étant destinée à faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations garantissant les risques grêles, catastrophes naturelles, pollution et attentats.

D'autre part, une **provision complémentaire pour égalisation**, non déductible fiscalement est constatée pour le risque **Dépendance** pour 809 milliers d'euros.

► Opérations de réassurance acceptée

La comptabilité des opérations du pool de récession est enregistrée à chaque arrêté de comptes intermédiaires de chaque exercice. Cette comptabilité concerne les cotisations, règlements et provisions versés au pool, ventilés par exercice de survenance, branche et type de récession.

Les soldes financiers issus des comptes de récession au 31 décembre sont versés par la partie débitrice au 30 avril suivant. Toutefois, par exception, le solde financier de la récession de 35% de la quote-part nette d'excédent de perte annuelle acceptée par Groupama SA en récoltes est calculé au dernier jour de chaque trimestre. Après déduction du solde du trimestre précédent, le solde ainsi déterminé est réglé par la partie débitrice au plus tard dans les 30 jours suivants.

À la fin de la dixième année d'inventaire de chaque exercice de réassurance, les comptes sont soldés par le rachat des provisions.

Sur les excédents dégagés, les caisses régionales dotent en tant que de besoin des provisions pour égalisation des résultats, afin de se prémunir contre la volatilité des résultats des risques récedés par Groupama SA.

Cette provision s'élève à 332 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

Par ailleurs, un second pool de récession permet de faire participer les caisses régionales aux résultats d'opérations d'assurance directes ou d'opérations acceptées d'entités autres que les caisses régionales, souscrites par Groupama SA. C'est le cas en particulier des participations de Groupama SA dans des pools professionnels (Assurpol, Assuratome, Gareat ...). Ces opérations sont réparties entre les caisses régionales selon la clé du pool permanent de récession. Par ailleurs, compte tenu de la nature des opérations de ce pool, pilotées à l'extérieur du groupe, les provisions ne font pas l'objet de rachat.

► Réassurance des Caisses Locales

La Caisse Régionale réassure les Caisses Locales d'Assurances Mutuelles Agricoles, pour lesquelles elle se substitue dans la représentation de leurs engagements techniques. A ce titre, les cotisations et les sinistres des Caisses Locales figurent pour leur montant brut d'origine dans les comptes de la Caisse Régionale.

► Opérations d'assurance cédées

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes du Règlement Général de Réassurance 2016 intégré dans la Convention de Réassurance partie 2, qui lie notre Caisse Régionale à GROUPAMA S.A.

2 – Placements

► Coûts d'entrée et évaluation à la clôture de l'exercice

Placements immobiliers

Les terrains et immeubles sont inscrits à leur valeur d'acquisition ou de production (prix d'achat et frais relatifs à l'acquisition). Ces immeubles sont ventilés en composants homogènes dont la nature et la durée d'amortissement dépendent du type d'immeubles et de sa durée d'utilisation.

Leur amortissement est pratiqué de façon linéaire selon leur nature :

<i>Durée d'amortissement</i>	
Gros œuvre ou coque	80 ou 120 ans
Clos et couvert	30 ou 35 ans
Installations techniques.....	25 ans
Agencements	15 ans

La valeur de réalisation des immeubles qui figure dans l'état des placements est déterminée sur la base d'expertises quinquennales, conformément à la réglementation. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle certifiée par un expert agréé par l'A.C.P.R.

Valeurs mobilières à revenu fixe

Les obligations et autres valeurs à revenu fixe sont retenues pour leur prix d'achat net des coupons courus à l'achat.

La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat, selon des méthodes actuarielles sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement.

Pour les obligations indexées sur l'inflation conformément à la réglementation, la variation de la valeur de remboursement de ces emprunts est prise en compte dans le résultat de l'exercice.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes, correspond au dernier cours coté, au jour de l'inventaire ou pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'Entreprise.

Placements dans les entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation

Les titres de participation figurant à l'actif de la Caisse correspondent aux titres de placement détenus dans des sociétés ayant vocation à rester durablement dans le portefeuille de la Caisse en raison de leur caractère stratégique.

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût historique.

Détail de la participation dans Groupama Holding et Groupama Holding 2 :

	31-déc-16				31-déc-15			
	Nbre de titres	Valeur brute comptable	provision	Valeur nette comptable	Nbre de titres	Valeur brute comptable	provision	Valeur nette comptable
	<i>(en milliers d'euros)</i>							
Groupama Holding	3 983 103	467 713	-118 751	348 962	3 227 671	399 203	-118 751	280 452
Groupama Holding 2	3 128 642	33 755	-14 398	19 357	1 877 214	30 035	-14 398	15 637

La valorisation de ces titres de participation non cotés, dont l'essentiel de l'actif est une participation de 99,95% dans Groupama SA, repose sur une valorisation de Groupama SA, en tant que société Holding actionnaire des différentes filiales du groupe (filiales françaises vie et non vie, filiales internationales, activités financières).

La valeur de Groupama SA s'appuie sur une valorisation intrinsèque des actifs détenus par GSA (titres de participation intra-groupe et actifs de placement).

Pour les titres de participation intra-groupe, cette valorisation intrinsèque se fonde sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs disponibles estimés à partir des comptes projetés des entités (méthode dite « DCF » habituellement retenue pour ce type d'investissements).

- pour les activités non vie : cette méthode consiste à additionner à l'actif net comptable et aux plus et moins-values latentes sur valeurs mobilières et sur l'immobilier, la valeur actuelle des affaires en cours au 31 décembre ainsi que celle des affaires nouvelles, obtenue en actualisant le flux de résultat futur généré net du montant de marge de solvabilité réglementaire à immobiliser;
- pour les activités vie : la méthode consiste à additionner à l'actif net comptable, la valeur actuelle des affaires en portefeuille au 31 décembre ainsi que la valeur actuelle des affaires futures. Sur ces deux composantes, le calcul inclut la projection de produits financiers récurrents et de réalisations de plus et moins-values latentes qui font l'objet d'un partage avec les assurés. La valeur du portefeuille et des affaires nouvelles est nette du coût de portage de l'investissement en marge de solvabilité réglementaire requis par ces affaires.
- pour les activités financières et holdings : la méthode intègre le cumul de l'actif net comptable, des plus et moins-values latentes sur actifs et de la valeur actuelle des flux de trésorerie de l'activité de ces entités, après immobilisation du capital réglementaire nécessaire pour les activités bancaires.
- Sur le plan fiscal, la méthode intègre une valorisation des déficits fiscaux reportables et tient compte de la fiscalité latente sur les plus et moins-values.

Après la dépréciation importante comptabilisée sur ces titres au 31 décembre 2012 (dotation de 133 M€), la valorisation effectuée au 31 décembre 2016 n'induit ni dotation ni reprise.

Actions et autres titres à revenus variables

Les actions et titres assimilés sont inscrits au bilan au prix d'achat hors frais. Leur valeur de réalisation est évaluée conformément à l'article R343-11 du Code des assurances :

- Pour les titres cotés, au dernier cours coté au jour de l'inventaire.
- Pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.
- Pour les actions de Sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement, au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire.

Depuis le 13 décembre 2013, en application du règlement ANC n°2013-03 concernant les actifs amortissables relevant de l'article R343-10 du Code des assurances, il est tenu compte d'un amortissement actuariel de la décote/surcote sur la durée résiduelle de vie du placement.

Prêts

Les prêts sont évalués d'après les actes qui en font foi.

► Provisions

Valeurs mobilières à revenu fixe (relevant de l'article R343-9)

Conformément aux dispositions de l'article R343-9 du Code des assurances, les moins-values latentes éventuelles résultant de la comparaison de la valeur comptable et de la valeur de réalisation ne font normalement pas l'objet de provisions pour dépréciation.

Néanmoins, lorsqu'il y a lieu de considérer que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal, une provision pour dépréciation est constituée.

Le risque de contrepartie s'apprécie, conformément à l'avis n°2006-07 du 30 juin 2006 du Conseil National de la Comptabilité, au regard de toute information évoquant « des difficultés financières importantes » rencontrées par le débiteur.

Placements immobiliers, prêts, valeurs mobilières à revenu variable

Conformément au règlement n°2013-03 de l'ANC du 13 décembre 2013, les dépréciations à caractère durable des valeurs amortissables relevant de l'article R343-10 que la Caisse a la capacité et l'intention de détenir jusqu'à leur maturité s'analysent au regard du seul risque de crédit. Une provision pour dépréciation durable est constituée en cas de risque de crédit avéré, lorsqu'il est probable que la contrepartie ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal.

Pour les placements immobiliers, lorsque la valeur de réalisation est inférieure à la valeur nette comptable, une provision est constituée si la dépréciation est jugée durable.

Pour les prêts, lorsqu'il y a lieu de considérer que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal, une provision pour dépréciation est constituée.

Pour les valeurs mobilières à revenu variable, la méthodologie de calcul retenue est la suivante :

a) Détermination des titres susceptibles d'être provisionnés.

Titres ayant subi une décote de plus de 20% consécutivement pendant 6 mois par rapport au prix de revient et titres ayant fait l'objet d'une PDD lors d'une clôture précédente.

b) Détermination pour chacun des titres définis précédemment si l'entreprise à l'intention de détenir durablement ce titre :

- si la cession est estimée à court terme (x mois, turn-over du portefeuille, opportunités, gestion, actif-passif, etc.), la provision sera de la totalité de l'écart entre la Valeur Boursière (VB) et Prix de Revient (PR),
- si la cession intervient à moyen ou long terme, la provision sera égale à la différence entre son prix de revient et la valeur boursière au 31/12/2016 augmentée de 30%. Pour les titres de participations stratégiques, cotés ou non, la valeur de réalisation est remplacée dans le calcul de la provision par une valeur recouvrable estimée par la Direction des Investissements Groupe.
- Le coefficient de 30%, a été déterminé sur la base d'une analyse multicritère, et d'un horizon de détention de 5 ans.

L'application de cette méthode a entraîné au 31 décembre 2016 une dotation supplémentaire de provision à hauteur de 85 490 euros. Des provisions pour 1 088 781 euros ont été reprises dont 886 920 euros suite à des cessions de titres et 201 861 euros suite à la réévaluation de titres provisionnés antérieurement à 2016.

Provisions pour risque d'exigibilité des engagements techniques

Une provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques est calculée selon les dispositions de l'article R343-5 du Code des assurances.

Lorsque la valeur comptable nette de l'ensemble des actifs relevant de l'article R343-10 du Code des Assurances est supérieure à la valeur de réalisation de ces mêmes actifs, la Caisse effectue une dotation à la provision pour risque d'exigibilité (PRE) :

- soit pour le tiers du montant de la moins-value latente (sans que le montant de la PRE ainsi constituée au bilan n'excède le montant de la moins-value nette globale à la clôture) dès lors qu'elle satisfait à la représentation de ses engagements réglementés et à la couverture de l'exigence minimale de la marge de solvabilité ;
- soit pour le montant global de la moins-value latente à la clôture dans les autres cas.

Les valeurs amortissables relevant de l'article R343-10 du Code des Assurances que l'entreprise a la capacité et l'intention de détenir jusqu'à leur maturité sont désormais exclues du champ de calcul de la PRE.

La Caisse n'a pas eu à constater une telle provision en 2016.

► Produits et charges de placements

Les dividendes et revenus de sociétés sont comptabilisés au moment de leur encaissement.

Les plus ou moins-values sur cessions de valeurs mobilières sont déterminées en appliquant la méthode du premier entré premier sorti (FIFO) et constatées dans le résultat de l'exercice.

3 – Autres opérations

► Frais de gestion et commissions

Les frais de gestion sont classés pour la présentation des comptes selon leur destination, par application de clés de répartition. Ces clés sont déterminées analytiquement au regard de la structure et de l'organisation interne de la Caisse Régionale.

► Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale de remboursement (coût historique). Lorsqu'à la clôture de l'exercice, la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

► Impôts

Une provision pour charge d'impôts est enregistrée au compte de résultat en application des règles fiscales en vigueur.

► Charges par destination

La Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles PARIS VAL DE LOIRE a déterminé les clés de ventilation des charges par nature vers les charges par destinations selon la structure et l'organisation interne de la Caisse Régionale.

Règles d'imputation des frais généraux par destination :

En cours d'exercice, les charges relatives aux frais généraux sont comptabilisées dans des comptes par nature, au fur et à mesure de leur engagement. Lors de l'arrêté, ces comptes sont soldés par affectation des charges vers des comptes de charges par destination.

Les charges sont ainsi réparties entre les différentes destinations prévues par la classification réglementaire :

- frais de règlement des sinistres,
- frais d'acquisition,
- frais d'administration,
- charge des placements,
- autres charges et produits techniques.

Le reclassement des charges s'effectue directement sur la base des informations enregistrées lors de la comptabilisation de la pièce justificative, chaque fois que l'affectation directe est possible.

Toutes les dépenses non affectables directement à une destination sont enregistrées dans des centres analytiques pour être ensuite répartis par l'application de clés de répartition, fondées sur des critères quantitatifs, objectifs, appropriés et contrôlables et directement liés à la nature des charges concernées.

► Autres charges et produits non techniques

Le résultat de cette rubrique représente essentiellement l'activité bancaire.

► Intéressement

Le résultat 2016 comporte une provision d'intéressement de 2,787 millions d'euros.

► Impôts

Compte tenu des retraitements fiscaux, l'impôt de la Caisse régionale Groupama Paris Val de Loire a été calculé sur un résultat fiscal bénéficiaire pour l'année 2016 de 14,836 millions d'euros. La charge d'impôt correspondante s'élève à 5,130 millions d'euros.

Au regard de l'article 39.4 du Code général des impôts, un montant de 401 025 euros a été réintégré fiscalement au titre du mécénat 2016 et le crédit d'impôt correspondant comptabilisé pour 160 410 euros.

Groupama Paris Val de Loire reçoit des Caisses locales une participation à l'impôt sur les sociétés, calculée sur leurs résultats et qui génère, dans les comptes de la Caisse régionale, un produit d'impôt de 629 273 euros pour 2016.

A compter du 1^{er} janvier 2008, la Caisse régionale a signé une convention d'intégration fiscale avec Groupama SA qui est désigné tête de groupe. Dans le cadre de cette convention, le retraitement des produits de participations reçus des entités intégrées (Groupama Holding 1 et 2 ou autres) a généré un produit d'impôt de 772 009 euros.

En 2016, la Caisse Régionale a comptabilisé des produits d'impôt relatifs à 2015 pour 215 274 euros (dont des correctifs d'intégration fiscale GSA pour 30 444 euros et crédits d'impôt pour 5 103 euros).

Au total, la charge d'impôt s'élève à 3,513 millions d'euros.

► Engagements en matière de retraite

La Caisse Régionale a souscrit un contrat d'Assurance Collective d'Indemnités de Fin de Carrière.

Le montant des engagements est déterminé en fonction des obligations légales et conventionnelles vis à vis des salariés ainsi que des paramètres suivants :

- table de mortalité,
- taux d'actualisation (basé sur le taux d'intérêt des obligations privées de grande qualité (Iboxx € Corporate AA +10 et AA 7-10), mais le contexte financier 2016 continue à être marqué par un environnement de taux bas, en baisse par rapport à 2015 : taux retenu de 1,2% contre 2,1% en 2015
- taux de rotation du personnel,
- hypothèses économiques retenues.

Il s'élève au 31/12/2016 à 10,844 millions euros. A cette même date, la valeur du fonds est de 7,881 millions euros, compte tenu d'un versement de 600 000 euros effectué en décembre 2016.

CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

Aucun changement de méthode n'est intervenu sur l'exercice 2016.

ANNEXE au 31-12-2016

Détail de certains postes du BILAN

NOTES SUR LE BILAN

► Note 1 : Les actifs incorporels

Tableau des mouvements de l'exercice – valeurs brutes

Mouvements de l'exercice <i>valeurs brutes</i>	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
500.. Frais d'établissement						
508.. Autres immobilisations incorporelles	59 200	460	431	2 299	559	60 969
TOTAL	59 200	460	431	2 299	559	60 969

Tableau des amortissements et des provisions

Amortissements et provisions	Montant des amortissements et provisions à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Augmentation : dotation aux amortissements et provisions de l'exercice	Diminution : amortissements et provisions afférents aux éléments sortis	Montant des amortissement et provisions à la clôture de l'exercice
500.. Frais d'établissement						
508.. Autres immobilisations incorporelles	52 416			3 015	535	54 896
TOTAL	52 416			3 015	535	54 896

Tableau des montants nets

Montants nets	Montant net à l'ouverture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
500.. Frais d'établissement		
508.. Autres immobilisations incorporelles	6 784	6 073
TOTAL	6 784	6 073

► Note 2 : Les terrains et constructions

Tableau des montants bruts

Montants bruts	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
21-22 Immobilisations	105 322	1 899	2 104	3 404	626	107 895
21-22 Parts de société	38 405			4 956	24	43 337
TOTAL	143 727	1 899	2 104	8 360	650	151 232

Tableau des amortissements et des provisions

Amortissements et provisions	Montant des amortissements et provisions à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Augmentation : dotation aux amortissements et provisions de l'exercice	Diminution : amortissements et provisions afférents aux éléments sortis	Montant des amortissements et provisions à la clôture de l'exercice
21-22 Immobilisations	42 731			2 688	276	45 143
21-22 Parts de société	1 486			28	202	1 312
TOTAL	44 217	0	0	2 716	478	46 455

Tableau des montants nets

Montants nets	Montant net à l'ouverture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
21-22 Immobilisations	62 591	62 752
21-22 Parts de société	36 919	42 025
TOTAL	99 510	104 777

► Note 3 : Les titres de propriété

(sur des entreprises liées et des entreprises avec lesquelles l'entreprise d'assurance a un lien de participation – comptes 250 et 260)

Tableau des mouvements de l'exercice – valeurs brutes

Mouvements de l'exercice <i>valeurs brutes</i>	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
250.. Entreprises liées	433 620			72 230		505 850
260.. Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	318					318
TOTAL	433 938			72 230	0	506 168

Tableau des amortissements et des provisions

Amortissements et provisions	Montant des amortissements et provisions à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Augmentation : dotation aux amortissements et provisions de l'exercice	Diminution : amortissements et provisions afférents aux éléments sortis	Montant des amortissements et provisions à la clôture de l'exercice
250.. Entreprises liées	137 522					137 522
260.. Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	0					0
TOTAL	137 522			0	0	137 522

Tableau des montants nets

Montants nets	Montant net à l'ouverture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
250.. Entreprises liées	296 098	368 328
260.. Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	318	318
TOTAL	297 752	368 646

► Note 4 : Les bons, obligations et créances de toutes natures

(sur ces mêmes entreprises – comptes 25 et 26, sauf 250 et 260)

Tableau des mouvements de l'exercice – valeurs brutes

Mouvements de l'exercice <i>valeurs brutes</i>	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
25.. Entreprises liées						
26.. Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation						
265 Dépôts espèces chez cédants						
TOTAL	0					0

Tableau des amortissements et des provisions

Amortissements et provisions	Montant des amortissements et provisions à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Augmentation : dotation aux amortissements et provisions de l'exercice	Diminution : amortissements et provisions afférents aux éléments sortis	Montant des amortissements et provisions à la clôture de l'exercice
25.. Entreprises liées						
26.. Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation						
265 Dépôts espèces chez cédants						
TOTAL						

Tableau des montants nets

Montants nets	Montant net à l'ouverture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
25.. Entreprises liées		
26.. Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation		
265 Dépôts espèces chez cédants		
TOTAL	0	0

► Note 5 : Les placements autres que ceux visés au 1.1

(sur ces mêmes entreprises – comptes 23 et 24)

Tableau des mouvements de l'exercice – valeurs brutes

Mouvements de l'exercice <i>valeurs brutes</i>	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
23.. Placements financiers	426 701	64	64	89 821	166 029	350 493
24.. Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats UC						
TOTAL	426 701	64	64	89 821	166 029	350 493

Tableau des amortissements et des provisions

Amortissements et provisions	Montant des amortissements et provisions à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Augmentation : dotation aux amortissements et provisions de l'exercice	Diminution : amortissement s et provisions afférents aux éléments sortis	Montant des amortissement et provisions à la clôture de l'exercice
23.. Placements financiers	1 010			58	887	181
24.. Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats UC						
TOTAL	1 010	0	0	58	887	181

Tableau des montants nets

Montants nets	Montant net à l'ouverture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
23.. Placements financiers	425 691	350 312
24.. Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats UC		
TOTAL	425 691	350 312

► Note 6 : L'état récapitulatif des placements

(Placements – détails des postes 3 et 4 du bilan)

	Valeur Brute N	Valeur nette N	Valeur de réalisation
1. Placements immobiliers			
a) Terrains et constructions	151 232	104 777	145 233
i. Terrains non construits	183	183	286
ii. Parts de sociétés non cotées à objet foncier	1 239	1 239	2 123
iii. Immeubles bâtis hors immeubles d'exploitation	9 096	4 890	11 460
iv. Parts et actions de sociétés immobilières non cotées hors immeubles d'exploitation	41 897	40 586	64 737
v. Immeubles d'exploitation (immeubles bâtis et parts de sociétés immobilières non cotées)	98 816	57 879	66 626
b) Terrains et constructions en cours			
i. Terrains affectés à une construction en cours			
ii. Immeubles en cours			
iii. Parts et actions de sociétés immobilières non cotées (immeubles en cours)			
iv. Immobilisations grevées de droits (commodats)			
v. Immeubles d'exploitation en cours			
TOTAL DES PLACEMENTS IMMOBILIERS	151 232	104 777	145 233
2. Actions, parts et autres titres à revenu variable			
a) Actions, parts et autres titres à revenu variable dans les entités avec lesquelles il n'existe pas de lien de participation ou entités liées	104 643	104 585	118 461
i. Actions et titres cotés	351	293	225
ii. Actions et parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	18 329	18 329	19 133
iii. Actions et parts d'autres OPCVM	85 906	85 906	99 043
iv. Actions et titres non cotés	58	58	60
b) Actions, parts et autres titres à revenu variable dans des entités liées	505 850	368 328	373 087
i. Actions et titres cotés			
ii. Actions et titres non cotés	505 850	368 328	373 087
c) Actions, parts et autres titres à revenu variable dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	318	318	742
i. Actions et titres cotés			
ii. Actions et titres non cotés	318	318	742
TOTAL DES ACTIONS, PARTS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	610 812	473 231	492 290
3. Autres titres de placement			
a) Autres titres de placement hors placements dans des entités avec lesquelles il existe un lien de participation ou entités liées	245 849	244 138	257 528
i. Obligations, titres de créance négociables et titres à revenu fixe	220 194	218 523	231 912
* Obligations cotées	219 578	217 922	231 296
* Obligations et autres valeurs émises ou garanties par l'un des Etats membres de l'OCDE	50 572	50 244	56 046
* Obligations et titres assimilés émis par des organismes de titrisation			
* Obligations, parts de fonds communs de créances et titres participatifs négociés sur un marché reconnu, autres que celles ou ceux visés aux lignes précédentes	169 006	167 678	175 250
* Obligations non cotées			
* Autres obligations non cotées			
* Titres de créance négociables et bons du Trésor	616	600	616
* Titres de créance négociables d'un an au plus			
* Bons à moyen terme négociables	616	600	616
* Autres titres de créance négociables			
* Bons du Trésor			
* Autres			
ii. Prêts	3 155	3 116	3 116
* Prêts obtenus ou garantis par un Etat membre de l'OCDE			
* Prêts hypothécaires			
* Autres prêts	3 155	3 116	3 116
* Prêts garantis			
* Prêts non garantis	3 155	3 116	3 116
* Avances sur polices			
iii. Dépôts auprès des établissements de crédit	22 500	22 500	22 500
iv. Autres placements			
* Dépôts et cautionnements			
* Créances représentatives de titres prêtés			
* Dépôts de garantie liés à des instruments financiers à terme effectués en espèces			
* Titres déposés en garantie avec transfert de propriété au titre d'opérations sur instruments financiers à terme			
* Autres			
v. Créances pour espèces déposées chez les cédantes			
vi. Créance représentative de la composante dépôt d'un contrat de réassurance			
b) Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte			
i. Placements immobiliers			
ii. Titres à revenu variable autres que les OPCVM			
iii. Obligations, TON et titres à revenu fixe			
iv. Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe			
v. Parts d'autres OPCVM			
c) Autres titres de placement dans les entreprises liées			
i. Obligations, titres de créance négociables et titres à revenu fixe			
* Obligations et titres assimilés cotés			
* Obligations et titres assimilés émis par des organismes de titrisation			
* Obligations, parts de fonds communs de créances et titres participatifs négociés sur un marché reconnu, autres que celles ou ceux visés à ligne précédente			
* Obligations non cotées			
* Autres obligations non cotées			
* Titres de créance négociables			
* Titres de créance négociables d'un an au plus			
* Bons à moyen terme négociables			
* Autres titres de créance négociables			
* Autres			
ii. Prêts			
iii. Dépôts auprès des établissements de crédit			
iv. Autres placements			
v. Créances pour espèces déposées chez les cédantes			
d) Autres titres de placement dans des entités avec lesquelles il existe un lien de participation			
i. Obligations, titres de créance négociables et titres à revenu fixe			
* Obligations et titres assimilés cotés			
* Obligations et titres assimilés émis par des organismes de titrisation			
* Obligations, parts de fonds communs de créances et titres participatifs négociés sur un marché reconnu, autres que celles ou ceux visés à ligne précédente			
* Obligations non cotées			
* Autres obligations non cotées			
* Titres de créance négociables			
* Titres de créance négociables d'un an au plus			
* Bons à moyen terme négociables			
* Autres titres de créance négociables			
* Autres			
ii. Prêts			
iii. Dépôts auprès des établissements de crédit			
iv. Autres placements			
v. Créances pour espèces déposées chez les cédantes			
TOTAL DES AUTRES TITRES DE PLACEMENT	245 849	244 138	257 528
TOTAL DES PLACEMENTS	1 007 892	822 147	895 051

Les montants correspondant aux amortissements et reprises de différence sur prix de remboursement des obligations évaluées conformément aux articles R.343-9 et R.343-10 du Code des assurances, sont inclus dans la colonne "Valeur nette N" sur les lignes d'obligations concernées.

Ils s'élèvent à un montant de 1 090 K€ pour la décote amortie et à 2 679 K€ pour la prime de remboursement reprise.

Le solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence sur prix de remboursement des titres évalués conformément aux articles R343-9 et R343-10 du code des assurances s'élève à - 2 067 K€.

► Note 7 : Les créances

Planche 758	BILAN 2016				BILAN 2015			
	A échéance de :			TOTAL	A échéance de :			TOTAL
	moins d'un an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans		moins d'un an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	
6. CREANCES								
6a Créances nées d'opérations d'assurance directes	66 345	5 625		71 970	61 695	6 730	68 425	
6aa. Primes acquises non émises	11 048			11 048	6 704		6 704	
6ab. Autres créances nées d'opérations d'assurance directes	55 297	5 625		60 922	54 991	6 730	61 721	
6ab . Assurés	55 274	5 625		60 899	54 975	6 730	61 705	
6ab . Intermédiaires								
6ab . Coassureurs	23			23	16		16	
6ab . Autres tiers								
6b Créances nées d'opérations de réassurance	11 446		404	11 850	8 582	0	8 976	
6b Réassureurs	9 257		404	9 661	6 282		6 676	
6b Cédantes	2 189			2 189	2 300	394	2 300	
6b Autres intermédiaires								
6c Autres créances	44 581	6 594		51 175	35 174	10 390	45 564	
6ca Personnel	198	19		217	54	21	75	
6cb Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	308			308	364		364	
6cc Débiteurs divers	44 075	6 575		50 650	34 756	10 369	45 125	
6cd Capital appelé non versé								
TOTAL 6 CREANCES	122 372	12 219	404	134 995	105 451	17 120	122 965	

► Note 8 : Divers Actifs et comptes de régularisation Actif

Planche 762	Montant 2016	Montant 2015
ACTIF		
01 A) Actifs réserve de propriété		
B) Comptes de régularisation Actif		
03 Intérêts acquis non échus	4 930	5 451
04 Loyers acquis non échus		
05 Frais d'acquisition reportés Vie		
06 Frais d'acquisition reportés Non-Vie	8 659	8 443
07 Frais d'acquisition imm. à répartir		
08 Autres charges à répartir sur plusieurs exercices		
09 Différence sur prix de remboursement à percevoir	1 091	1 024
10 Autres comptes de régularisation Actif	414	448
11 Evaluations techniques de réassurance		
TOTAL REGULARISATION ACTIF	15 094	15 366
13 Dont produits à recevoir rattachés à des créances		
15 C) Primes de remboursement d'emprunt non amorties		

► Note 9 : Capitaux propres

Mouvement des réserves	2015	Affectation du résultat 2014	Mouvements de la réserve de capitalisation	Imputation dépréciation durable	Mouvements de l'exercice	2016
1 capital social	800					800
2 Certificats mutualistes					13 815	13 815
3 Prime d'émission	223 319					223 319
4 Prime de fusion						
5 Réserve statutaire	85 731	2 440				88 171
6 Réserve spéciale PVL 15%						
7 Réserve spéciale PVL 19%	84					84
8 Réserve spéciale PVL 25%						
9 Réserve de capitalisation	18 741		-18 741			0
10 Autres réserves	186 809		18 741			205 550
11 Ecart dû changement de Méthode	0					0
12 Subventions d'investissement	618				-589	29
13 Report à nouveau	14 431	13 827				28 258
14 Résultat de l'exercice	16 267	-16 267			17 416	17 416
TOTAL 1 CAPITAUX PROPRES	546 800	0	0	0	30 642	577 442

► Note 10 : Les Provisions techniques d'assurance non vie

Evolution des primes acquises et des sinistres : Etat réglementaire n°1.13C en exercice de survenance, hors branches ministères n° 20 et 21 (dommages corporels sur contrats individuels et contrats collectifs).

En milliers d'euros

Libellé ligne	2012	2013	2014	2015	2016
Exercice N-2					
Réglements	174 643	185 863	107 901		
Provisions	34 381	34 418	143 803		
Total des sinistres (S)	209 024	220 281	251 704		
Primes acquises (P)	306 207	310 307	311 243		
S/P	68,26%	70,99%	80,87%		
Exercice N-1					
Réglements	181 144	197 300	173 588	91 354	
Provisions	18 659	19 028	82 098	93 848	
Total des sinistres (S)	199 803	216 329	255 686	185 202	
Primes acquises (P)	306 235	310 179	311 015	314 455	
S/P	65,24%	69,74%	82,21%	58,90%	
Exercice N					
Réglements	189 064	202 635	184 500	142 812	231 418
Provisions	11 732	13 569	52 058	34 622	116 326
Total des sinistres (S)	200 796	216 204	236 559	177 434	347 744
Primes acquises (P)	306 397	310 208	311 012	314 007	319 165
S/P	65,53%	69,70%	76,06%	56,51%	108,95%

Liquidation des provisions de sinistres

(en milliers d'euros)

	2015	2016
Provisions pour risques en cours	4 520	1 519
Prévisions de recours à encaisser	43 069	47 018
Provisions pour sinistres à l'ouverture (a)	424 134	380 673
Prestations payées dans l'exercice sur les exercices antérieurs (b)	145 947	121 240
Provisions de sinistres clôture sur exercices antérieurs (c)	251 055	221 093
BONI/MALI [= (a)-(b)-(c)]	27 133	38 340

► Note 11 : Les Provisions pour risques et charges

	MONTANT 2016	MONTANT 2015
16 Provisions pour retraites		
17 Provisions pour impôts	170	201
18 Autres provisions	17 931	17 460
TOTAL	18 101	17 661

► Note 12 : Les dettes

Planche 758	BILAN 2016 A échéance de :				BILAN 2015 A échéance de :			
	moins d'un an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL	moins d'un an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL
6. AUTRES DETTES								
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directes	8 865		88	8 953	5 928	0	88	6 016
7a . Assurés	8 865			8 865	5 928			5 928
7a . Intermédiaires d'assurances								
7a . Coassureurs			88	88			88	88
7a . Autres tiers								
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	5 817			5 817	5 060			5 060
7b Réassureurs	1 400			1 400	400			400
7b Cédantes	4 417			4 417	4 660			4 660
7b Autres intermédiaires								
7c Emprunts obligatoires (dont convertibles)					0			
7d Dettes envers établissements de crédit	14 391			14 391	12 915			12 915
7e Autres dettes	53 785	140		53 925	51 348	136		51 484
7ea Titres de créance négociables par l'entreprise								
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnement reçus		140		140		136		136
7ec Personnels, organisme de sécurité sociale et collectivités publiques	16 135			16 135	18 414			18 414
7ed Etat, sécurité sociale	20 355			20 355	21 374			21 374
7ee Créanciers divers	17 295			17 295	11 560			11 560
TOTAL 7 AUTRES DETTES	82 858	140	88	83 086	75 251	136	88	75 475

► Note 13 : Les comptes de régularisation Passif

Planche 762	MONTANT 2016	MONTANT 2015
PASSIF		
B) Comptes de régularisation Passif		
07 Produits à répartir sur plusieurs exercices		
08 Amortissement différés sur prix de remboursement	2 679	3 124
09 Report commissions reçues des réassureurs		
10 Autres comptes de régularisation Passif		2
11 Evaluations techniques de réassurance		
TOTAL 8 REGULARISATION PASSIF	2 679	3 126
13 Dont charges à payer rattachées à des dettes		

► Note 14 : Lien de participation et créances

Planche 759	BILAN 2016				BILAN 2015			
	Entreprises liées	Entreprises lien particip.	Autres origines	TOTAL	Entreprises liées	Entreprises lien particip.	Autres origines	TOTAL
A) ACTIF								
1 Capital souscrit non appelé								
Placements								
	401 882	8 524	413 330	823 736	325 005	8 310	488 302	821 617
02 . Immobilier	33 554	8 206	63 018	104 778	28 907	7 992	62 611	99 510
03 . Actions Aut Titres Rev. Var.	368 328	318	104 585	473 231	296 098	318	158 797	455 213
04 . Obligations TCN Aut. Titres Rev. Fixe			242 611	242 611			264 149	264 149
05 . Prêts			3 116	3 116			2 745	2 745
06 . Dépôts autres d'établissements de crédit								
07 . Autres placements								
08 . Créances espèces chez cédants								
9 Placements contrats un. Compte								
Part Réassureurs Prov. Techniques								
	306 410			306 410	293 315			293 315
11 . Primes non acquises (Non Vie)	20 729			20 729	20 413			20 413
12 . Provisions Assurance Vie								
13 . Prov. Sinistres (Vie)								
14 . Prov. Sinistres (Non Vie)	201 752			201 752	200 662			200 662
15 . Part. Benef. et Rist. (Vie)								
16 . Part. Benef. et Rist. (Non Vie)								
17 . Provisions d'égalisation								
18 . Autres provisions techniques (Vie)								
19 . Autres provisions techniques (Non Vie)	83 929			83 929	72 240			72 240
20 . Contrats en unités de compte								
Créances nées d'opérations d'assurance directes								
	299		71 671	71 970	3 844		64 581	68 425
22 . Dont sur preneurs d'Assur.	299		71 671	71 970	3 844		64 581	68 425
23 . Dont sur intermédiaires d'Assur.								
24 . Dont autres tiers								
Créances nées d'opérations de réassurance								
	11 850			11 850	8 976			8 976
25	11 850			11 850	8 976			8 976
26 Débiteurs divers	5 172	5 205	40 273	50 650	5 153	5 104	34 868	45 125
27 Capital appelé non versé								
28 Comptes courants	11 038		21 236	32 274	13 751		763	14 514
29 Inter. Et loyers acquis non échus			4 930	4 930			5 451	5 451
30 Autres régularisations Actif			1 505	1 505			1 472	1 472
TOTAL	736 651	13 729	552 945	1 303 325	650 044	13 414	595 437	1 258 895

► Note 15 : Les dettes envers des entreprises du Groupe

Planche 760	BILAN 2016				BILAN 2015			
	Entreprises liées	Entreprises lien particip.	Autres origines	TOTAL	Entreprises liées	Entreprises lien particip.	Autres origines	TOTAL
B) PASSIF								
1 Passifs subordonnés								
Provisions Techniques Brutes	25 531	0	619 015	644 546	25 530	0	613 824	639 354
11 . Primes non acquises (Non Vie)			65 516	65 516			65 100	65 100
12 . Provisions Assurance Vie								
13 . Prov. Sinistres (Vie)								
14 . Prov. Sinistres (Non Vie)	25 199		401 193	426 392	25 188		408 028	433 216
15 . Part. Benef. et Rist. (Vie)								
16 . Part. Benef. et Rist. (Non Vie)								
17 . Provisions d'égalisation	332		10 549	10 881	342		10 559	10 901
18 . Autres provisions techniques (Vie)								
19 . Autres provisions techniques (Non Vie)			141 757	141 757			130 137	130 137
20 Prov. Contrats en unités de compte								
21 Dettes pour dépôts espèces reçues des cessionnaires	2 346			2 346	2 360			2 360
Dettes nées d'opérations d'assurance directes	88	0	8 865	8 953	88	0	5 928	6 016
23 . Dont envers preneurs d'Assur.			8 865	8 865			5 928	5 928
24 . Dont envers intermédiaires d'Assur.								
25 . Dont envers autres tiers	88			88	88			88
26 Dettes nées d'opérations de réassurance	5 817			5 817	5 060			5 060
27 Emprunts obligataires de crédit	14 377		14	14 391	12 523		392	12 915
29 Autres dettes	38	6 152	11 106	17 296	2	6 000	5 558	11 560
30 Comptes régularisation Passif			2 679	2 679			3 126	3 126
TOTAL	48 197	6 152	641 679	696 028	45 563	6 000	628 828	680 391

► Note 16 : Les engagements reçus et engagements donnés

	2016	2015
1. Engagements reçus		
2. Engagements donnés :		
2a. Avals, cautions et garanties de crédit donnés	-149	-176
2b. Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
2c. Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	-10 624	-9 574
2d. Droits de tirage donnés à un fonds de garantie*		
2e. Autres engagements donnés	-21 748	-1 585
3. Engagements réciproques		
3a. Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et récessionnaires en réassurance		56 558
3b. Valeurs reçues d'entreprises ayant donné des opérations en substitution		
3c. Autres engagements réciproques		
4. Autres valeurs détenues pour compte de tiers		
Pour les entreprises relevant du code des assurances		
5. Encours d'instruments financiers à terme		
5a. Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par catégorie de stratégie :		
- Stratégies d'investissement ou de désinvestissement		
- Stratégies de rendement		
- Autres opérations		
5b. Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par catégorie de marché :		
- Opérations sur un marché de gré à gré		
- Opérations sur des marchés réglementés ou assimilés		
5c. Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par nature de risque de marché et d'instrument, notamment :		
- Risque de taux d'intérêt		
- Risque de change		
- Risque actions		
5d. Ventilation de l'encours d'instrumentns financiers à terme par nature d'instrument, notamment :		
- Contrats d'échange		
- Contrats de garantie de taux d'intérêt		
- Contrats à terme		
- Options		
5e. Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par durée résiduelle des stratégies selon les tranches :		
- De 0 à 1 an		
- De 1 à 5 ans		
- Plus de 5 ans		

* pour les mutuelles relevant du code de la mutualité

NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

► Note 17 : Les commissions de l'assurance directe

	2016	2015
6.. Commissions d'acquisition	3 040	1 846
6.. Commissions d'administration		
6.. Commissions sur sinistres	1 527	1 442
TOTAL	4 567	3 288

► Note 18 : Les autres produits techniques

Les autres produits techniques comprennent principalement la rémunération reçue de GROUPAMA VIE pour 13 127 milliers d'euros, la quote-part 2016 de la subvention du pôle parisien pour 587 milliers d'euros et les allocations forfaitaires au titre de la gestion de la C.M.U. (complémentaire maladie universelle) pour 633 milliers d'euros.

► Note 19 : La ventilation des charges de placements (II-9 ou III5)

Planche 755	EXERCICE 2016				EXERCICE 2015			
	Entreprises liées	Entreprises lien particip.	Autres origines	TOTAL	Entreprises liées	Entreprises lien particip.	Autres origines	TOTAL
5a Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	479	25	1 813	2 317	456	15	1 910	2 381
5b Autres charges de placements	2		3 673	3 675	55		4 006	4 061
5c Pertes provenant de la réalisation des placements			5 055	5 055		6	697	703
TOTAL 5 CHARGES DES PLACEMENTS	481	25	10 541	11 047	511	21	6 613	7 145

Ventilation des produits de placements (II-2 ou III-3)

Planche 755	EXERCICE 2016				EXERCICE 2015			
	Entreprises liées	Entreprises lien particip.	Autres origines	TOTAL	Entreprises liées	Entreprises lien particip.	Autres origines	TOTAL
3a Revenus des placements	3 932	251	16 829	21 012	333	495	15 569	16 397
3aa Revenus des participations								
3ab Revenus des placements immobiliers	2 482	251	3 805	6 538	333	495	3 902	4 730
3ac Revenus des autres placements	1 450		13 024	14 474			11 667	11 667
3ad Autres revenus financiers								
3b Autres produits des placements	8	63	3 123	3 194	7	1	1 112	1 120
3c Profits provenant de la réalisation des placements			5 477	5 477			4 682	4 682
TOTAL 3 PRODUITS DES PLACEMENTS	3 940	314	25 429	29 683	340	496	21 363	22 199

Ventilation des produits et des charges des placements

	EXERCICE 2016				EXERCICE 2015			
	Entreprises liées	Entreprises lien particip.	Autres origines	TOTAL	Entreprises liées	Entreprises lien particip.	Autres origines	TOTAL
3 Produits des placements	3 940	314	25 429	29 683	340	496	21 363	22 199
5 Charges des placements	481	25	10 541	11 047	511	21	6 613	7 145
TOTAL	3 459	289	14 888	18 636	-171	475	14 750	15 054

► Note 20 : Le compte de résultat par catégorie

Libellé ligne	Dom. Corporels Cont. Indiv. (Cat. 20)	Dom. Corporels Cont. Coll. (Cat. 21)	Automobile R.C (Cat. 22)	Automobile Dommages (Cat. 23)	Automobile Total (Cat. 22-23)	Dom. aux Biens Particuliers (Cat. 24)	Dom. aux Biens Professionnels (Cat. 25)	Dom. aux Biens Agricoles (Cat. 26)	Dom. aux Biens Récapitulat. (Cat. 24-26)	Catastrophes Naturelles (Cat. 27)	R.C Générale (Cat. 28)	Protection Juridique (Cat. 29)	Assistance (Cat. 30)	Pertes Pecun. Diverses (Cat. 31)	Transports (Cat. 34)	Construction Dommages (Cat. 35)	Construction Resp. Civile (Cat. 36)	Crédit (Cat. 37)	Cautions (Cat. 38)	Acceptations (Non Vie) (Cat. 39)	TOTAL
1 Primes acquises	138 984	35 745	52 644	68 141	120 785	54 051	45 459	62 139	161 648	12 963	1 780	6 811	8 216	125	1 512	35	5 130			9 447	503 180
1a. Primes	138 580	35 743	52 930	68 753	121 683	54 579	44 765	62 110	161 454	12 956	1 717	6 834	8 410	103	1 504	35	5 130			9 447	503 595
1b. Variation des primes non acquises	-404	-2	286	613	898	528	-693	-29	-194	-7	-63	23	194	-22	-9	0	0			0	415
2 Charges des prestations	100 136	28 631	2 943	54 907	57 850	23 314	24 389	174 185	221 889	38 755	661	3 735	4 013	-9	290	-850	3 215			10 470	468 784
2a. Prestations et frais payés	93 212	27 641	40 284	52 490	92 774	28 634	19 709	157 951	206 294	21 616	575	4 173	4 092	66	273	592	2 229			10 469	464 007
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	6 923	990	-37 342	2 417	-34 925	-5 320	4 680	16 235	15 595	17 139	86	-438	-79	-75	17	-1 443	986			1	4 777
A SOLDE DE SOUSCRIPTION	38 848	7 114	49 701	13 234	62 935	30 736	21 070	-112 047	-60 241	-25 792	1 118	3 077	4 203	134	1 222	885	1 914			-1 022	34 395
5 Frais d'acquisition	17 767	3 840	6 705	8 685	15 389	6 815	5 776	7 946	20 536	1 646	224	861	1 032	16	192	26	645			535	62 708
6 Autres charges de gestion nettes	12 543	2 711	4 778	6 210	10 987	4 882	4 026	5 608	14 515	1 165	153	612	750	9	135	18	456			535	44 588
B CHARGES D'ACQUISITION	30 310	6 550	11 482	14 894	26 377	11 696	9 801	13 554	35 051	2 810	377	1 472	1 783	25	326	44	1 101			1 070	107 297
7 Produits des placements	2 217	206	1 641	367	2 007	442	580	364	1 387	120	19	93	1	2	3	103	611			0	6 770
8 Participation aux résultats	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			0	0
C SOLDE FINANCIER	2 217	206	1 641	367	2 007	442	580	364	1 387	120	19	93	1	2	3	103	611			0	6 770
9 Part des réassureurs dans les primes acquises	33 175	7 586	20 529	26 601	47 130	21 759	18 059	37 389	77 207	9 013	737	2 661	7 106	41	629	14	1 732			0	187 030
10 Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			0	0
10b Part des réassureurs dans les prestations payées	20 538	5 423	16 670	16 235	32 905	9 767	6 756	126 946	143 469	14 563	183	1 291	3 898	21	86	254	703			0	223 334
11 Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			0	0
11b Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	4 643	19	-23 255	655	-22 600	-2 472	2 359	13 983	13 870	17 707	-60	-93	-68	-23	4	-901	268			0	12 765
12 Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			0	0
12b Part des réassureurs dans les participations aux résultats	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			0	0
13 Commissions reçues des réassureurs	5 583	1 151	3 562	4 141	7 703	4 685	4 166	7 770	16 621	782	195	437	822	16	121	0	300			0	33 732
D SOLDE DE REASSURANCE	-2 411	-993	-23 552	-5 570	-29 122	-9 780	-4 778	111 310	96 753	24 039	-418	-1 025	-2 455	-27	-418	-661	-461			0	82 801
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D)	8 343	-223	16 308	-6 865	9 444	9 702	7 071	-13 926	2 847	-4 444	343	672	-33	84	482	284	963			-2 092	16 669
. HORS-COMPTÉ																					
14 Provisions pour PNA et REC (clôture)	19 641	14	10 028	12 022	22 049	12 273	6 255	77	18 605	1 910	279	950	1 953	24	91	0	0			0	65 516
15 Provisions pour PNA et REC (ouverture)	20 045	16	9 742	11 409	21 151	11 745	6 948	105	18 798	1 917	341	928	1 759	46	100	0	0			0	65 100
16 Provisions pour sinistres à payer (clôture)	46 336	11 285	141 064	15 415	156 478	22 972	42 784	37 006	102 762	25 137	1 785	6 057	1 451	93	163	11 332	38 314			25 199	426 393
17 Provisions pour sinistres à payer (ouv.)	45 130	10 850	178 812	12 631	191 443	29 611	39 647	24 249	93 506	6 537	1 932	6 402	1 530	167	146	13 056	37 328			25 188	433 216
18 Autres provisions techniques (clôture)	74 019	4 505	46 284	0	46 284	1 874	6 242	15 898	24 014	1 457	1 621	1	0	0	14	392	0			332	152 638
19 Autres provisions techniques (ouverture)	68 302	3 951	45 877	367	46 244	555	4 699	12 421	17 674	2 918	1 389	94	0	0	14	110	0			342	141 038

► **Note 21 : Charge fiscale**

	2016	2015
a) Impôt exigible	-3 513	-8 934
b) Impôt différé		
c) Provision N		
d) Provision N-1		
III 11. CHARGE	-3 513	-8 934

► **Note 22 : La ventilation des charges de personnel**

	Planche 770	2016	2015
01 Salaires (*)		67 986	68 157
02 Pensions de retraite			
03 Charges sociales		31 930	31 523
04 Autres (*)		-8 874	-8 431
TOTAL		91 042	91 249

La ligne "Autres" regroupe l'ensemble des récupérations sur frais de personnel (dont participation Clamas aux frais généraux de la Crama, CICE etc...)

NOTES DIVERSES
► **Note 23 : Consolidation**

Les comptes sociaux de la Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles Paris Val de Loire sont consolidés par :

GROUPAMA S.A.
 N° SIRET : 343 115 135 00026
 8 et 10, rue d'Astorg
 75008 PARIS CEDEX 08

Groupama S.A établit :

- des comptes consolidés intégrant l'ensemble de ses filiales ;
- des comptes combinés intégrant les Caisses régionales avec lesquelles une convention de combinaison a été conclue.

Les comptes consolidés et combinés sont établis selon les dispositions des normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards) et interprétations applicables telles qu'approuvées par l'Union européenne.

► Note 24 : Renseignements concernant les Filiales et Participations

NOM	VALEUR COMPTABLE DES TITRES DETENUS		Prêts et avances consentis par la société
	BRUTE	NETTE	

1 : filiales à + de 50 %

SCI Val de Loire	2 940 674	1 738 044	
SCI Bordeaux Jaures	663 050	663 050	
SCI Vallée Maillard	24 492	24 492	
SCI Ama Grammont	635 175	635 175	98 982
SCI AMA Gentilly	15 092	15 092	42 885
SCI Galerie Commerciale Jacobins	15 230	15 230	1 236 811
SARL Groupama Services	7 546	7 546	227 691
Montsouris Investissements	7 607	7 607	8 943
TOTAL	4 308 867	3 106 237	1 615 312

2 : participations entre 10% et 50%

SC Groupama Participation	4 373 140	0	320 904
SA Safer Ile de France	67 534	67 534	
SA Centaure	233 928	233 928	
SCI Agrisud	1 243 374	1 243 374	2 121 484
SCI Hotel du Chateau	310 904	201 861	0
SCI Hotel Dieu	2 287	2 287	
Sarl SEPAL	5 336	5 336	
TOTAL	6 236 503	1 754 320	2 442 388

3 : autres liens et participation

SCI Groupama Pipact	200 000	200 000	
G2S	20	20	
SCI Champs Elysées	3 473 703	3 473 703	957 720
SCIMA GFA	10 671	10 671	100 321
SA Cie Foncière Parisienne	28 253 951	28 253 951	
Sté Forestière Groupama	1 128 308	1 128 308	
Groupama TPG	1 000	1 000	
Groupama Holding	467 712 834	348 962 280	
Groupama Holding 2	33 755 431	19 357 199	
Cofintex 6	13	13	
Plateau Veille Télé Assistance P	10	10	
Présence Verte	15	15	
Ste Auxiliaire de Credit Agricole	3 811	3 811	
TOTAL	534 539 769	401 390 983	1 058 041

Total annexe 24	545 085 140	406 251 540	5 115 741
-----------------	-------------	-------------	-----------

► Note 25 : Personnel

	2016	2015
Personnel commercial		
Direction		
Cadres	157	151
Non cadres	703	686
TOTAL PERSONNEL COMMERCIAL	860	837
Autre Personnel		
Direction Générale	1	1
Cadres de Direction	16	16
Cadres	262	258
Non cadres	519	509
TOTAL AUTRE PERSONNEL	798	784
TOTAL DU PERSONNEL	1 658	1 621
Membres des Organes d'Administration		
Rémunérations allouées exercice		
Engagements de retraite		
Avances et crédits pendant exercice		
Autres engagements pris		
Membres des Organes de Direction ou de Surveillance*		
Rémunérations allouées exercice	nc	nc
Engagements de retraite	nc	nc
Avances et crédits pendant exercice		
Autres engagements pris		

* Information non obligatoire lorsque cet indicateur permet d'identifier la situation d'un membre déterminé des organes de direction (cf. article C.Com, R123-198-1°)

► Note 26 : Résultat financier au cours des cinq derniers exercices

Nature des indications	2016	2015	2014	2013	2012
I- Situation financière en fin d'exercice					
a) Fonds d'établissement	800	800	800	800	800
II - Opérations et résultats de l'exercice					
a) Cotisations de l'exercice	503 180	495 867	493 402	495 584	490 032
b) Résultats avant impôt, amortissements et provisions	27 132	30 664	29 264	25 162	28 775
c) Impôts sur les sociétés	3 513	8 934	6 349	5 482	4 030
d) Résultats après impôts, amortissements et provisions	17 416	16 267	11 560	5 418	-118 722
III - Personnel					
a) Nombre de salariés	1 658	1 621	1 641	1 716	1 740
b) Montant de la masse salariale (*)	67 986	68 157	65 641	63 722	61 943
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	2 345	2 288	2 237	2 219	2 020

(*) Masse salariale avant récupérations sur frais de personnel (CICE, participations des Caisses locales au frais généraux de la Caisse régionale)

IV/ RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Rapport sur les comptes annuels	83
Rapport de l'un des Commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales figurant dans le rapport de gestion.....	86
Rapport spécial sur les conventions réglementées	91

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2016

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016)

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux Sociétaires
GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE
60, boulevard Duhamel du Monceau
45166 OLIVET

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse Régionale GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Caisse Régionale à la fin de cet exercice.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

- Certains postes techniques propres à l'assurance et à la réassurance, à l'actif et au passif des comptes de votre Caisse, sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles, notamment les provisions techniques. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées dans la note « III.3.1 – Opérations d'assurances non –vie » de l'annexe aux comptes.

Nous avons en particulier apprécié le caractère raisonnable des méthodes employées et des hypothèses retenues, au regard notamment de l'environnement réglementaire de la Caisse et de son expérience.

- Les provisions pour dépréciation sur le portefeuille titres sont évaluées selon les modalités mentionnées dans la note « III.3.2 – Placements » de l'annexe aux comptes.

Nous avons vérifié que l'évaluation des provisions portant sur les actifs relevant de l'article R. 343-10 du Code des Assurances était cohérente avec l'intention de détention de ces titres par la Caisse et nous avons examiné, en tant que de besoin, les données, les hypothèses retenues et la documentation préparées dans le cadre de celle-ci.

Nous avons examiné les analyses effectuées par la Caisse sur les risques éventuels attachés aux actifs relevant de l'article R. 343-9 du Code des Assurances, et nous avons apprécié les hypothèses retenues pour leur valorisation et leur traitement comptable.

Concernant les titres de participation, nous avons examiné les informations données par la direction sur l'activité et les perspectives d'avenir envisageables ainsi que les critères et hypothèses retenues pour déterminer leurs valeurs d'utilité et les provisions qui en résultent étant rappelé les difficultés relatives à l'appréhension des perspectives économiques mentionnées ci-dessus. Nous avons par ailleurs vérifié le caractère approprié de l'information fournie dans les notes annexes y afférentes et notamment dans la note « III.3.2 – Placements dans les entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation ».

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Neuilly-sur-Seine le 29 mars 2017

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Christine Billy

**RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES,
DÉSIGNÉ ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LES
INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES et
SOCIÉTALES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION**

Exercice clos le 31 décembre 2016

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016)

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Groupama Nord-Est, désigné organisme tiers indépendant et accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1060¹, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2016, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément aux référentiels de Groupama Groupe (Reporting RSE - principes et fonctionnement V2016 à destination – à destination du chargé de reporting RSE Groupe, Guide de reporting des informations sociales, Guide de reporting des indicateurs métiers pour les contributeurs RSE, Guide de reporting des indicateurs environnementaux) utilisés par la société (ci-après les « Référentiels ») et disponibles sur demande au siège de la société..

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11-3 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément aux référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 5 personnes et se sont déroulés entre les mois de janvier et février 2017 sur une durée totale d'intervention d'environ 2 semaines.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission ainsi qu'à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000².

¹ Dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr

² ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené 6 entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité, leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes³ :

- au niveau de l'entité nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;

³ Les informations quantitatives et qualitatives concernées sont présentées en annexe du rapport.

- au niveau du site d'Orléans (Olivet) que nous avons sélectionnée en fonction de son activité, de sa contribution, de son implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 100 % des effectifs considérés comme grandeur caractéristique du volet social, et 100 % des données environnementales considérées comme grandeurs caractéristiques du volet environnemental.

Pour les autres informations RSE, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère conformément aux Référentiels.

Neuilly-sur-Seine, le 29 mars 2017

Le Commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Christine Billy
Associé



Pascal Baranger
Directeur au sein du Département Développement Durable

Annexe : Liste des informations que nous avons considérées comme les plus importantes

Informations sociales :

- Effectif total et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique ;
- Mouvements entrées et sorties ;
- Absentéisme ;
- Mesures en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées ;
- Nombre d'heures de formation.

Informations environnementales :

- Consommation de matière première ;
- Consommation d'énergie ;
- Emissions de CO₂ liées à la consommation d'énergie des sites.

Informations sociétales :

- Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société : montants alloués par la Fondation Groupama pour la santé
- Santé et sécurité des consommateurs : nombre de stagiaires formés à la prévention et à l'éco-conduite dans les centres Centaures

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Exercice clos le 31 décembre 2016

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016)

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Caisse Régionale, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que sur les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

▪ **Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

▪ **Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs sans exécution au cours de l'exercice écoulé**

Nous avons été informés de la poursuite des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

- **Convention portant sur les dispositifs de sécurité et de solidarité des Caisses de Réassurance Mutuelles Agricoles adhérentes à la Fédération Nationale Groupama mise à jour et signée le 18 décembre 2015**

Nature et objet

Afin de garantir la sécurité de la gestion et l'équilibre économique et financier de l'ensemble des Caisses Régionales et de Groupama SA, et d'organiser la solidarité, les 9 articles portent sur :

- La précision du dispositif d'émission des instructions utiles à la réalisation des missions de l'organe central,
- La fixation des modalités générales du dispositif d'audit des opérations des Caisses Régionales,
- Le dispositif de solidarité financière au bénéfice des Caisses Régionales et de leur organe central et de ses modalités de mise en œuvre,
- La définition de la procédure de nomination et de révocation des Directeurs Généraux des Caisses Régionales ainsi que la procédure de révocation collective des membres du Conseil d'Administration d'une Caisse Régionale.

Cette convention n'a produit aucun mouvement financier dans les comptes de l'exercice 2016.

▪ **Contrat de licence de marque Groupama souscrit auprès de Groupama SA**

Nature et objet

Ce contrat a pour objet de fixer le cadre de l'utilisation de la marque Groupama SA.

Cette convention n'a produit aucun mouvement financier dans les comptes de l'exercice 2016.

Fait à Neuilly-sur-Seine le 29 mars 2017

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Christine Billy

V/ RAPPORT SUR LES PROCÉDURES D'ÉLABORATION ET DE VÉRIFICATION DE
L'INFORMATION FINANCIÈRE ET COMPTABLE
(article R341-9 du code des assurances - ex R336-1)

Rapport sur les procédures d'élaboration et de vérification de l'information financière
et comptable (article R341-9 du code des assurances - ex R336-1)Page 95

1-Les mesures de sécurisation du système d'information comptable et réglementaire

Le système d'informations comptable et réglementaire (SAP–Assurétat) fonctionne sur un serveur Groupama Support et Services sur le site de Bourges. Des sauvegardes quotidiennes sont effectuées. Seuls les profils autorisés ont accès à ce système d'informations.

▪ Evolution du progiciel SAP

L'application des supports "packages" correspondant aux corrections et évolutions du progiciel livrées par l'éditeur est régulièrement mise en œuvre par l'ensemble des Caisses utilisant SAP, avec un partage et une mise en commun des tests de non régression.

▪ Habilitations (projet mis en œuvre depuis 2008)

Groupama Paris Val de Loire applique la méthode dite « MCR » (Méthode Caisses Régionales). Cette méthodologie a été mise en œuvre pour :

- Optimiser la maintenance des habilitations (administration par Groupama Support et Services)
- Donner un cadre au cahier des charges
- Améliorer la sécurité (regroupement des « objets d'autorisations » dans un rôle unique).

Fin 2015 /début 2016 est mis en place un contrôle régulier des habilitations entre SAP et l'outil d'administration des habilitations de Groupama Paris Val de Loire. Ces contrôles sont réalisés via l'outil de Gestion des Habilitations Informatiques (GHI) et portent sur l'adéquation entre les comptes ouverts dans SAP et les utilisateurs habilités.

Est également mise en place une revue périodique des habilitations SAP pour vérifier l'adéquation des droits attribués à chaque utilisateur dans SAP par rapport aux fonctions occupées.

Dans la continuité du renforcement du contrôle des habilitations dans le groupe, SAP a été inscrit au projet COHAB (Concentrateur d'HAbitations) et le contrôle des habilitations entre SAP et l'outil d'administration des habilitations de Groupama Paris Val de Loire (GHI) a été automatisé.

Concernant les sécurités de l'application, des actions ont été menées pour limiter et maîtriser les accès à SAP avec des droits étendus, et des réflexions sont en cours pour contrôler l'activité des utilisateurs devant conserver des droits "larges" pour les besoins de leur activité.

▪ Archivage fiscal :

Groupama Paris Val de Loire gère son archivage fiscal dans ARCSYS pour SAP dans le cadre d'un projet communautaire.

Les données sous la forme de fichiers plats sont stockées dans ARCSYS et restituées à la demande des caisses lors d'un contrôle. Un outil de consultation SAP DART permet alors de consulter ces données.

▪ Administration technique de SAP par Groupama Support Services

Politique de sauvegardes SAP :

- Sauvegarde quotidienne de la base de données SAP (sauf le dimanche)
- Sauvegarde hebdomadaire du système (serveur complet).

2- Les procédures Contrôle Fiscal Comptabilité Informatisée (CFCI)

Le mode d'application des procédures CFCI est traité dans un projet communautaire.

▪ Comité permanent CFCI Paris Val de Loire

Ce comité permanent est composé de Représentants de Groupama Support Services (cellule fiscale), de la Direction Fiscale de Groupama SA, du Département Informatique et du Pôle Comptabilité Encaissement Rentes de la Caisse Régionale.

RAPPORT SUR LES PROCÉDURES D'ÉLABORATION ET DE VÉRIFICATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE ET COMPTABLE (art. R341-9 du code des assurances - ex R336-1)

L'objectif de ce comité est l'analyse et la justification des bases taxables et exonérées ainsi que l'étude des évolutions réglementaires selon une définition collégiale de pratique homogènes entre Caisses Régionales. Ce comité se réunit en mars de chaque année pour définir son plan de travail.

- Conservation des données comptables :
 - Les données du système comptable sont en accès en ligne *a minima* sur les 4 derniers exercices comptables.
 - Archivage des données par Groupama Support et Services (filiale SIGMA) : des outils sont développés (projet FIGA) pour permettre à chaque Caisse Régionale d'archiver les bases de données et les fichiers SIGMA. Les données ainsi archivées sont conservées 10 ans.
 - Archivage des données par le département Système Informatique de Groupama Paris Val de Loire sauvegardées en interne sur un serveur réseau dont l'accès est sécurisé.

3- Rapprochement des positions bancaires

Groupama Paris Val de Loire a ouvert auprès de chacun de ses dépositaires des comptes bancaires dédiés aux opérations financières.

En fin de mois, le Département Gestion Financière effectue par banques dépositaires de titres les rapprochements suivants :

- Rapprochement entre les inventaires valorisés de CHORUS INSTITUTIONNELS et les relevés mensuels des banques
- Rapprochement des écritures comptabilisées dans CHORUS INSTITUTIONNELS avec les relevés de comptes des banques et justification du solde de fin de mois.

4- Les procédures d'élaboration et de vérification de l'information financière et comptable.

La réalisation des états financiers et des documents annexes à destination du Conseil d'Administration, des Présidents de Caisses Locales, des Organismes de Tutelle, et de l'Administration Fiscale incombe au Pôle Comptabilité Encaissement Rentes au sein de la Direction Finance et Risques de Groupama Paris Val de Loire.

L'élaboration des comptes sociaux s'effectue dans un objectif permanent de recensement exhaustif, de valorisation et de comptabilisation des flux en conformité avec la réglementation en vigueur.

Les types de procédures de contrôle interne mises en œuvre pour y parvenir sont les suivants :

- Procédures de sécurisation par autocontrôle : chaque Responsable d'équipe (Comptabilité Générale, Comptabilité Technique, Comptabilité Fournisseurs) sous l'autorité du Responsable de Pôle, est garant de l'adéquation de la charge de travail aux compétences des équipes et veille à la compatibilité et à la séparation des fonctions entre les collaborateurs.
- Contrôle intégré et tests de contrôle : ils correspondent à l'ensemble des opérations garantissant la fiabilité et l'existence d'une piste d'audit lors de l'imputation des données dans le système d'informations comptable, fiscal et réglementaire.
- Contrôle hiérarchique : il a pour finalité d'assurer la circulation de l'information et de permettre les recoupements de cohérence nécessaires à la fiabilité des comptes sociaux :
- Points de revue réguliers entre le Pôle Comptabilité Encaissement Rentes, le Directeur Finance et Risques et les autres directions destinés à appréhender l'ensemble des flux de l'exercice et anticiper leur intégration en comptabilité
- Mesure de la cohérence entre les comptes sociaux et les comptes prévisionnels en collaboration avec le Pôle Contrôle de Gestion et Pilotage des Risques
- Elaboration d'un recueil des pièces justificatives des comptes de l'exercice contrôlé par chaque Responsable d'équipe (Comptabilité Générale, Comptabilité Technique, Comptabilité Fournisseurs) puis par le Responsable du Pôle Comptabilité Encaissement Rentes

RAPPORT SUR LES PROCÉDURES D'ÉLABORATION ET DE VÉRIFICATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE ET COMPTABLE (art. R341-9 du code des assurances - ex R336-1)

- Un outil de révision des comptes permet à chaque manager de valider les ajustements de comptes de son équipe et d'assurer une vision générale de contrôle des validations à la responsable du Pôle.

5- Dispositif de Contrôle Interne

Un dispositif complet a été défini sous la responsabilité du Directeur Finance et Risques et du Responsable du Pôle. Ce dispositif contribue à la maîtrise des activités, à l'efficacité des opérations et à l'utilisation efficiente des ressources.

Un environnement de contrôle a été décrit sur chaque process comptable, en termes de rôle et de responsabilité, en s'appuyant sur des procédures et/ou modes opératoires, des outils et des pratiques (fiches de contrôle à la charge d'un collaborateur dédié et validées par un manager).

Chaque process a été analysé et mesuré en termes de risques (selon une méthodologie de cotation nationale). Sur les principaux risques identifiés, le dispositif prévoit l'existence de procédures de gestion de ces risques (prévention, suppression, contrôle). En 2016, le process d'arrêté des comptes techniques a donné lieu à une actualisation de la procédure et de la documentation associée.

Les collaborateurs du Pôle Comptabilité Encaissement Rentes sont contributeurs dans cette démarche de plan de contrôle et responsables, dans le périmètre de leur mission, de sa bonne efficacité.

6- Les procédures d'élaboration de la consolidation des comptes pour Groupama SA.

Les comptes consolidés trimestriels, semestriels et annuels sont établis de la manière suivante :

- Interface automatisée (ITEM) de la balance "SAP" de Groupama Paris Val de Loire sur le logiciel de consolidation Groupe "Magnitude"
- Retraitement des opérations de consolidation sur les journaux d'écritures de "Magnitude" par le Responsable de la Comptabilité générale. Contrôles effectués par le Responsable du Pôle Comptabilité Encaissement Rentes et par le correspondant de la Caisse Régionale de la Direction Financière Groupe pour consolidation
- Pré-validation des données pour chaque arrêté par la Direction Financière de Groupama SA
- Transfert des données à la Direction Financière de Groupama SA
- Contrôle des intercos (mouvements réciproques entre la Caisse Régionale et les filiales du Groupe. Réconciliations effectuées par la Direction financière Groupe).

7- Les procédures de reporting

Les données comptables des systèmes amonts (production, sinistres, paie, gestion financière, etc.) sont interfacées et enregistrées quotidiennement ou mensuellement sur le logiciel central comptable (SAP). En parallèle, les informations reçues alimentent également les applications nécessaires au pilotage et au Contrôle de Gestion/Contrôle budgétaire de Groupama Paris Val de Loire. Les contrôleurs de gestion s'assurent de la concordance entre les deux modules et fournissent les états nécessaires au pilotage de l'Entreprise.

8- Les procédures de suivi des engagements hors bilan

Les engagements hors bilan sont comptabilisés suivant les déclarations de gage, au titre de la réassurance, reçues ou données de Groupama SA. Ces engagements sont suivis et enregistrés par le pôle Comptabilité Encaissements Rentes.

Groupama Paris Val de Loire peut également émettre ou recevoir des garanties pour compte de tiers. Ces dernières sont transmises au Pôle Comptabilité Encaissement Rentes pour enregistrement.

VI/ RÉOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Résolutions Assemblée Générale Ordinaire	Page 99
--	---------

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Jeudi 13 avril 2017

Résolutions

Première Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et le rapport général du Commissaire aux Comptes relatifs aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2016, approuve ces comptes annuels tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux Administrateurs quitus entier et sans réserve de leur mandat pour ledit exercice.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale prend acte du résultat bénéficiaire de l'exercice qui s'élève à 17.415.844,30 euros et conformément à l'article 16 des statuts de la Caisse Régionale, décide de l'affectation suivante :

- à la réserve complémentaire
à hauteur de 1.741.584,43 euros
pour porter cette réserve à 36.845.276,32 euros
- à la réserve pour éventualité
à hauteur de 870.792,22 euros
pour porter cette réserve à 53.695.747,48 euros
- en rémunération des certificats mutualistes
à hauteur de 215.058,35 euros
ce qui représente un rendement brut annuel, avant prélèvements sociaux et impôts de 3.1 %
- Le solde en report à nouveau
à hauteur de 14.588.409,30 euros
pour porter cette réserve à 42.846.833,96 euros

L'assemblée générale décide par ailleurs que les titulaires de certificats mutualistes qui en ont fait la demande recevront le paiement de la rémunération attachée à leurs certificats sous forme d'attribution de nouveaux certificats mutualistes selon les modalités mentionnées dans le prospectus d'offre au public.

Troisième Résolution

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées, prévu à l'article R322-57 I du Code des Assurances, l'Assemblée Générale en approuve les termes.

Quatrième Résolution

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes prévu à l'article R322-57 IV 2 du Code des Assurances, l'Assemblée Générale en approuve les termes.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE (suite)

Jeudi 13 avril 2017

Résolution relative au programme annuel de rachats de Certificats Mutualistes

L'Assemblée générale, connaissance prise de l'approbation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, autorise le Conseil d'Administration à racheter, à leur valeur nominale, des certificats mutualistes émis par la Caisse régionale, ceci en application du programme de rachats de l'année 2018 ci-après arrêté :

Cinquième Résolution

Objectif du programme de rachats 2018

Le présent programme de rachats s'inscrit dans le cadre de la politique de liquidité des certificats mutualistes. La Caisse régionale offrira à l'achat les certificats mutualistes rachetés, en priorité à toute nouvelle émission de certificats mutualistes. A défaut d'avoir été cédés dans les deux ans à compter de leur rachat, les certificats mutualistes détenus par la Caisse régionale seront annulés par compensation, à due concurrence, sur le fonds d'établissement de la Caisse régionale.

Montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés au titre de l'année 2018 et impact de solvabilité de l'entreprise

Le montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés par l'Emetteur au titre de 2018 est fixé à 10% du montant total des certificats mutualistes émis, net du montant des certificats mutualistes détenus par l'Emetteur à la date où ce montant sera arrêté, à savoir :

- au 30 juin 2018 pour les besoins du calcul du montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés à l'issue du premier semestre ;
- au 31 décembre 2018 pour les besoins du calcul du montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés à l'issue de l'année 2018 (comme précisé au paragraphe « Période d'exécution des rachats » ci-après).

Les rachats réalisés par la Caisse régionale ne pourront en aucun cas amener la Caisse régionale à détenir, à quelque moment que ce soit, plus de 10% du montant total des certificats mutualistes émis, sauf dérogation accordée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Si les rachats effectivement réalisés atteignent le montant estimé de 10% des certificats mutualistes émis au 31 décembre 2018, l'impact des rachats sur le taux de couverture du capital de solvabilité requis de l'entreprise estimé à fin 2018 sera de 2 points, étant précisé que ce taux est estimé à 242% après souscription des certificats mutualistes, contre 232% s'il n'y avait pas d'émission de certificats mutualistes.

Demandes de rachats

Les demandes de rachat seront recueillies au moyen d'un formulaire disponible auprès des conseillers commerciaux, signé par le titulaire des certificats mutualistes, et remis par ce dernier aux conseillers commerciaux ou au siège de la Caisse régionale au plus tard le 31 décembre 2018, pour les rachats au titre de l'année 2018.

Ce formulaire indiquera le nom et l'adresse du titulaire, le nombre de certificats mutualistes dont le rachat est demandé, ainsi que, le cas échéant, tout élément justifiant du caractère prioritaire de la demande selon les cas prévus à l'article L 322-26-9 du code des assurances.

Ordre des rachats

Les rachats de certificats mutualistes sont effectués selon l'ordre d'arrivée des demandes des titulaires, en donnant la priorité aux demandes correspondant aux cas prévus à l'article L 322-26-9 du code des assurances. Si des demandes ne pouvaient être satisfaites au titre du programme de rachats 2018, elles conserveraient leur date d'arrivée au titre du programme de rachats de l'année suivante.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE (suite)

Jeudi 13 avril 2017

Cinquième Résolution (suite)

Période d'exécution des rachats

Les rachats correspondant aux demandes présentées au cours de l'année 2018 seront effectués dans la limite du montant maximum de rachats ci-dessus mentionné et sous réserve des dispositions réglementaires prescrivant la suspension des rachats dans le cas où le capital de solvabilité requis de l'entreprise d'assurance ne serait pas respecté ou dans le cas où les rachats entraîneraient un tel non respect. Ils seront exécutés :

- au plus tard le 15 août 2018 s'agissant des demandes de rachats prioritaires présentées au cours du premier semestre ;
- au plus tard le 15 février 2019 s'agissant des demandes de rachats prioritaires présentées au cours du second semestre et des demandes de rachats non prioritaires présentées durant toute l'année 2018.

Rémunération des cédants au titre des certificats mutualistes rachetés

Les cédants des certificats mutualistes rachetés au titre du programme de rachats 2018 conservent un droit au versement de la rémunération attribuée aux certificats mutualistes par l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2018, étant précisé que cette rémunération sera calculée au prorata temporis de leur durée de détention en 2018 comme suit :

- au 30 juin 2018 s'agissant des rachats prioritaires effectués au plus tard le 15 août 2018 ; et
- au 31 décembre 2018 s'agissant des rachats prioritaires et non prioritaires effectués au plus tard le 15 février 2019.

VII/ ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION

Attestation du Responsable de l'informationPage 103

ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION

Je soussigné, Eric GELPE,

Directeur Générale de la
dont le siège social est sis

CRAMA PARIS VAL DE LOIRE
161, avenue Paul Vaillant Couturier
94250 GENTILLY

Atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent rapport sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Fait pour valoir ce que de droit.

Gentilly, le 20 avril 2017

Eric GELPE
Directeur Général

